

5 Février 1981

n° 1

# Conseil Municipal

Réunion du 5 Février 1981

## Compte rendu

(Adopté à la séance du 30 Mai 1981)

La séance est ouverte à 18 H 40, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille.

Monsieur LE MAIRE - Monsieur le Maire délégué, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, au début de cette réunion du Conseil Municipal, je voudrais rendre hommage à Monsieur SEGARD qui a été enterré ce matin, à Monsieur Oscar HERMEZ qui nous a quittés, et à Monsieur Félicien HAUTCŒUR.

Norbert SEGARD est mort, et ce matin, j'ai mené une délégation du Conseil Municipal lui rendre un dernier hommage.

A cet hommage, ce soir, je demande au Conseil Municipal tout entier de s'associer, comme je l'ai demandé lundi dernier au Conseil Régional réuni en séance plénière.

Monsieur Norbert SEGARD mérite, sans conteste, par les mandats qu'il a eus, par les responsabilités qu'il a exercées au sein des gouvernements successifs et par l'intérêt qu'il portait aux questions relatives à la Région Nord/Pas-de-Calais, l'hommage de notre Assemblée.

Devant le Conseil Régional, lundi, je me suis exprimé en ces termes :

« Homme du Nord puisque né à ANICHE en octobre 1922, Professeur de Physique, il fut successivement Député, Conseiller Général du Canton de LILLE-Centre, Secrétaire d'Etat au Commerce Extérieur, Ministre du Commerce Extérieur, Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications et enfin, Ministre Délégué auprès du Premier Ministre chargé des Sciences Techniques du Futur.

De l'homme du Nord, Monsieur Norbert SEGARD avait bien le caractère avec ce supplément de chaleur humaine qui est chez nous une vertu.

A ces qualités, Monsieur Norbert SEGARD ajouta, depuis l'annonce officielle de son cancer, le courage d'affronter cette longue et pénible épreuve, jusqu'au bout, il

5 Février 1981

- 2 -

est resté à son poste, jusqu'au bout il a fait son travail. Et au-delà des divergences légitimes en démocratie, nous garderons le souvenir d'un homme du Nord, d'un homme courageux.

Monsieur Norbert SEGARD, par ses engagements, a su donner un sens à sa vie. Avec un rare courage, il a su donner un sens à sa mort, en ajoutant des raisons supplémentaires de vivre à ceux qui luttent contre la maladie.

Sous ce Beffroi, chacun comprend qu'au-delà des débats, au-delà des combats qui sont les rendez-vous de la démocratie, des hommes séparés par leurs convictions et leur idéal respectifs peuvent se comprendre et se respecter, d'autant qu'ils partagent chacun avec leurs responsabilités et leurs idées, la communauté d'une même ville et d'une même région.

A Madame SEGARD, son épouse, à ses enfants, je renouvelle mes plus sincères condoléances et présente celles du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire Honoraire, Monsieur le Maire Délégué, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs.

Au seuil de l'année nouvelle, une grande figure lilloise disparaît : Oscar HERMEZ nous a quittés.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, l'hommage de la Ville à ce Lillois d'une personnalité rayonnante, nous est dicté par la reconnaissance que j'exprime ici au nom de tous, mais aussi par l'estime et la considération que nous lui portions et qui restent à jamais attachées à sa mémoire.

A son épouse, à sa fille, à sa dévouée collaboratrice, je veux dire combien est grande la part que nous prenons à leur immense chagrin, car je salue aujourd'hui dans la tristesse la mémoire d'un de nos collègues, Conseiller Municipal, Adjoint dès 1935, auprès de Roger SALENGRO et de Charles SAINT-VENANT. J'ai pu recueillir de nombreux témoignages du compagnon de lutte exceptionnel que fut Oscar HERMEZ : son dynamisme bouillonnant, son extraordinaire vitalité, et par dessus tout son sens inné des relations humaines faisaient de lui l'avocat désigné des situations difficiles que comporte en tous temps le service de la Ville.

Serviteur de la Ville, Oscar HERMEZ le fut également dans son activité professionnelle, le cinéma. Et, comme il le disait avec humour Oscar ne pouvait être qu'un passionné de cinéma car il fut passionné dès 1924, il dirige la salle de l'UNION qui était à bien des égards le centre d'animation du quartier de Moulins-Lille ; en 1936 il ouvre le FIVES-PALACE, puis l'OMNIA, le MARIVAUX. En 1937, la salle des Bois-Blancs, en 1939 celle du CINECHIC. Les loisirs dans les quartiers populaires de Lille, pour une grande part, c'était Oscar HERMEZ. Car, non content de pourvoir à ses affaires, il apportait un concours amical, un dévouement à toutes épreuves, à ses collègues Directeurs de salle de cinéma, qui, dès 1931, le portèrent à la Présidence de leur Association, fonction qu'il assumait pendant plus de quarante ans et qui lui valurent en 1975 la distinction de « Commandeur du Mérite Cinématographique ».

Coincidence, clin d'œil du destin, cet homme de cinéma, secteur d'activité sur lequel reposait en grande partie la fiscalité du droit des pauvres, exerça pendant plus de quarante années le mandat d'Administrateur du Bureau d'Aide Sociale, et conjointement de cet autre établissement public d'aide sociale, le Crédit Municipal.

Au Bureau d'Aide Sociale, pendant les dix-huit dernières années de ce mandat exceptionnel, exceptionnel par sa durée mais également et surtout par sa très grande fécondité, il exerça la fonction de Vice-Président de la Commission Administrative.

En 1973, Oscar HERMEZ déclarait :

« Dans l'action sociale se trouve fidèlement reflété un aspect de l'histoire de notre ville, aspect particulier sans doute mais plein d'enseignement et sans lequel cette histoire ne saurait être complète ».

Des pages sociales de l'histoire de Lille, Oscar HERMEZ en a été l'un des meilleurs écrivains : aucune détresse ne lui fut insensible et les témoignages de son combat incessant contre la misère s'imposent à jamais à notre gratitude.

Oscar HERMEZ mit à la disposition du Bureau d'Aide Sociale ses brillantes qualités d'organisateur alliées à une très grande générosité de cœur qui lui valurent l'estime et l'affection de son entourage.

La gloire de votre père comme vous me l'écrivez, Madame LUMSDEN-HERMEZ, dans une très belle lettre, et vous pouvez emprunter cette expression merveilleuse à Marcel PAGNOL, « c'est de n'avoir jamais été sourd à une détresse, jamais déloyal envers un ami - Oscar, - et il n'avait pas besoin de patronyme - c'était celui qui aidait, celui sur qui on pouvait compter. Une gloire sans tambours : la joie, le soutien qu'il avait donnés, lui étaient suffisants ».

La Ville de Lille et le Bureau d'Aide Sociale lui doivent une participation très active à la réussite d'importantes réalisations : le prodigieux essor de l'œuvre de logement pour le troisième âge marqué par les aménagements de l'ancien hospice François BAES et la rénovation de la Cité Philanthropique devenue aujourd'hui la résidence du Beigneau, et la création d'un service de restauration pour le 3<sup>e</sup> âge ; des actions novatrices, telles que le service de l'Aide Ménagère au fonctionnement entièrement informatisé et pourvu par surcroît d'un système de liaison radio-téléphonique ; l'animation du 3<sup>e</sup>me âge et le réseau téléphonique desservant les groupes de logements qui comptent aujourd'hui 506 appartements reliés à un standard fonctionnant de jour comme de nuit. Le Centre d'Information pour Personnes Agées. La résidence Alexandre LELEUX pour handicapés physiques, complétée d'un Centre d'Aide par le Travail.

De retraite, Oscar HERMEZ ne s'en accorda point, pas plus qu'il ne jugeait utile de sacrifier au phénomène social que constituent aujourd'hui les vacances.

Ce grand serviteur de la cause des déshérités disparaît en pleine activité, après avoir surmonté avec un courage mêlé d'un certain agacement les affres de la maladie qu'il considérait comme une gêne dans l'accomplissement de son travail de chaque jour.

Au Crédit Municipal - institution liée très étroitement, elle aussi, à l'histoire de Lille et dont l'origine, sous son appellation de « Mont de Piété », remonte à la Fondation Bartholomé MASUREL en 1610 - Oscar HERMEZ, apporta renouveau et vitalité en prenant une part très active au transfert des locaux vétustes qu'occupait l'établissement depuis plus d'un siècle rue des Tours et les locaux de la rue Nicolas Leblanc sont le témoignage de l'esprit d'entreprise que cet administrateur faisait régner autour de lui. La succursale ouverte à DUNKERQUE en septembre 1979 en

même temps que le transfert des locaux lillois, nous font sentir qu'Oscar HERMEZ ne fixait jamais de limite à son action.

Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, cette évocation nous permet de mesurer à sa juste valeur l'immense tâche accomplie par un des nôtres et nous confère, la fierté d'être au service de Lille.

A Madame HERMEZ, à sa fille, à sa famille, nous renouvelons les vives condoléances de l'Assemblée Communale.

Notre Communauté n'a décidément pas été épargnée en cette année 1980, puisque le 30 décembre dernier nous apprenions la triste nouvelle du décès de Monsieur Félicien HAUTCŒUR, Secrétaire Général Honoraire de la Mairie de Lille.

Ce fonctionnaire exemplaire avait pris sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 1967 après une brillante carrière dans la fonction communale.

Monsieur Augustin LAURENT avait en effet remarqué les qualités de rigueur et de dévouement de Monsieur HAUTCŒUR, et l'avait appelé à succéder à Monsieur GRANGEON le 1<sup>er</sup> novembre 1964 au poste de Secrétaire Général.

De vieille souche lilloise, né à LILLE le 26 octobre 1901, il fit un court passage dans l'enseignement avant d'être appelé sous les drapeaux, ce qui ne l'empêcha pas d'être déporté par les occupants au cours de la guerre 1914-1918.

Après son service militaire, M. HAUTCŒUR, qui avait été reçu au concours d'entrée de l'Institut Industriel du Nord, est admis dans les services municipaux en 1924 en qualité de dessinateur-géomètre. Titularisé le 1<sup>er</sup> janvier 1928, il est nommé Chef de Bureau le 1<sup>er</sup> mai 1939 ; il était alors le plus jeune Chef de Bureau de la Mairie.

Monsieur HAUTCŒUR avait compris que les techniciens devaient aussi posséder des connaissances administratives et juridiques et c'est ainsi qu'il prépara et obtint la Capacité en Droit.

Appelé aux armes en 1939, il est démobilisé à MONTAUBAN en 1940 et regagne LILLE à bicyclette en franchissant clandestinement les deux lignes de démarcation.

Il reprend son poste en juillet 1940 et assure la direction du Service du Rationnement et de la Régie Municipale d'approvisionnement. Dans ces postes difficiles, il eut l'occasion de mettre en valeur ses qualités d'organisateur et témoigna de son patriotisme en remettant des cartes d'identité et des titres d'alimentation à de nombreuses personnes qui vivaient clandestinement ou étaient recherchées par les Allemands.

Nommé Chef de Division le 1<sup>er</sup> octobre 1945, il remet en place le Service des Elections à un moment où les femmes obtenaient le droit de vote. Faisant preuve d'une grande activité, il réorganise sur des bases nouvelles, le Service de l'Economat et le Service des Archives, puis Secrétaire Général Adjoint le 1<sup>er</sup> mai 1959, il a su, avec une bienveillante autorité, régler les nombreux problèmes que pose le personnel et entretenir de bonnes relations avec ses collaborateurs et l'ensemble du personnel. Ses qualités humaines eurent l'occasion de se manifester au Comité des Œuvres Sociales, à la Société de Secours Mutuels et à l'Harmonie Municipale.

Fonctionnaire souriant et d'une amabilité reconnue, Monsieur HAUTCŒUR possédait pleinement le sens du service public. Il s'est toujours appliqué dans ses différents postes à faciliter et à aider la population dans ses rapports avec l'Administration.

Je n'ai pas connu Monsieur HAUTCŒUR en fonction, mais j'ai pu l'apprécier lorsqu'en retraite, il accepta la charge de Président de l'Harmonie Municipale. Monsieur HAUTCŒUR n'avait pas confondu repos et oisiveté puisqu'il a participé à chacun des déplacements de l'Harmonie, durant quatorze ans, et se faisait un devoir d'assister à un minimum de répétitions.

Il ne fait aucun doute que les partitions devaient être classées, les instruments répertoriés... et que son successeur, Monsieur DEROEUX, a pu prendre la relève facilement.

Porter la rigueur en soit, l'exiger des autres et pourtant aimer et être aimé, voilà bien le secret si envié d'une très forte personnalité, car il suffisait de parler avec Monsieur HAUTCŒUR pour mesurer l'ampleur de ses connaissances et sa volonté permanente d'élargir leur champ. Par excellence, il fut un grand Commis du Service Public, apportant à chacun, avec un sourire du cœur l'inflexibilité du devoir.

Quelle leçon et quel exemple !

A Madame HAUTCŒUR, à ses enfants, à sa famille, nous présentons les sincères condoléances d'un Conseil Municipal, d'un personnel communal et d'un Maire qui gardent le souvenir.

Je vous demanderai mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, d'observer une minute de silence, à la mémoire de ces disparus.

Minute de silence.

Je vous remercie.

Je veux mentionner au Conseil Municipal la présence dans l'assistance - et je veux les saluer - de Monsieur le Maire Honoraire, Augustin LAURENT, de Monsieur Victor PROVO Maire Honoraire de la ville de Roubaix et de Monsieur AVINEE, Maire Honoraire de la ville voisine de Loos.

Ils sont venus s'associer à l'hommage que nous rendons à de grands serviteurs de la Ville.

Je les remercie de leur présence.

La séance du Conseil Municipal est suspendue pour quelques minutes.

---

La séance reprend à 19 H 10.

Monsieur LE MAIRE - Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

M. BERTRAND, Secrétaire du Conseil Municipal, voulez-vous procéder à l'appel ?

**Présents :** MM. BERTRAND, BOCHNER, BOCQUET, BODARD, Mlle BOUCHEZ, M. BOUTILLEUX, Mme BUFFIN, M. BURIE, Mme CACHEUX-HABIGAND, MM. CAILLIAU, CAMELOT, Mlle CARBONNEAUX, MM. CATESSON, CHOQUEL, COLIN, CORNETTE, COUCKE, DASSONVILLE, DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DEROSIER, DURIER, Mlle ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FRISON, IBLED, MARCAIS, MATRAU, MAUROY, MERRHEIM, MOLLET, Mme MOREL, MM. OLIVIER, ROMBAUT, SYLARD, THIBAUT, THIEFFRY, VAILLANT, WAVRANT, WINDELS.

**Excusés ayant donné pouvoir :** MM. BESNIER, BRIFFAUT, Mme DEBAENE-VANTORRE, MM. DELCOURT, GRARD, VIRON, WASSON.

**Assistait également à la séance :** Mme BRUNEL.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie.

Nous avons appris que notre collègue M. MARCAIS avait perdu sa mère. En ces cruelles circonstances, nous lui transmettons les condoléances de toute l'Assemblée Communale et nous lui témoignons de notre très cordiale sympathie.

Nous nous sommes associés à M. WINDELS qui a marié sa fille et nous avons eu l'occasion de nous réjouir avec les parents et notre collègue.

J'ai reçu une lettre de M. Didier THIBAUT, que je vais lire au Conseil Municipal.

« Monsieur le Maire,

L'enchaînement rapide des évènements me concernant et dont la presse a amplement rendu compte ne m'ont pas permis de solliciter votre accord avant de déclarer que je souhaitais continuer à siéger au Conseil Municipal de Lille en tant que communiste indépendant.

Le mandat que je détiens, s'il est issu du suffrage exprimé par les Lillois procède de même de l'ensemble d'une équipe municipale et d'un contrat dont vous êtes le dépositaire pour la population de notre ville.

Je vous prie donc de bien vouloir excuser cette déclaration faite sous la pression des circonstances et de croire à ma volonté de remettre ce mandat à votre disposition, et à vous seul, quand vous le jugerez nécessaire.

Si la dernière période ne m'a pas permis de jouer un rôle très actif et de manifester ainsi tout l'intérêt que j'éprouve pour la vie politique et municipale, pour la transformation de notre Ville, je tiens néanmoins à vous assurer de mon intention d'utiliser une liberté d'expression et d'action retrouvée au service de la collectivité, au service de l'union et d'un combat politique s'inscrivant dans la perspective d'un socialisme réellement démocratique.

En ce qui concerne la vie municipale, je me permets, Monsieur le Maire, de solliciter de votre bienveillance la possibilité d'être affecté dans des commissions cor-

respondant mieux à mes centres d'intérêt et, je crois, à mes compétences que celles où j'avais été désigné au début de mon mandat et dont je vous demande d'accepter ma démission.

J'abandonnerais ainsi les commissions sports et action sociale, je resterais à l'enseignement, jeunesse et souhaiterais entrer, sous réserve de l'accord des Adjointes concernés, à la commission « culture » et à la commission « urbanisme ».

Je vous remercie par avance, Monsieur le Maire, de toutes les dispositions que vous voudrez bien prendre, et vous prie de croire en l'assurance de ma respectueuse considération ».

Monsieur Didier THIBAUT, vous avez demandé la parole.

M. THIBAUT - Comme moi-même, mes collègues ont pu apprendre par la presse que, m'étant placé de fait en dehors du Parti Communiste Français suivant une formule vouée semble-t-il à une certaine postérité ces derniers temps, je ne pouvais plus me targuer d'une appartenance au groupe communiste du Conseil Municipal de Lille

J'ai depuis déclaré que je continuerai à exercer mon mandat municipal et voudrais, ce soir, apporter quelques précisions à ce propos, notamment sur le terme de non-inscrit que j'avais utilisé dans cette déclaration à la presse.

Les conceptions que je défends et qui me valent aujourd'hui cette mise à l'écart du groupe communiste, le combat que je veux continuer à mener au sein du Conseil Municipal et au-delà, des raisons profondes qui ont motivé, il y a dix ans, mon adhésion au P.C.F., loin de les renier, me poussent aujourd'hui à demander mon inscription comme communiste indépendant.

Ce titre de communiste, je le revendique, même s'il m'est refusé car en la matière, il ne me semble pas que ce soit moi qui ait changé. Je reste fidèle à une stratégie, à une voie définies par le Parti Communiste Français de 1969 à 1977 et auxquelles la Direction du P.C.F. tourne le dos aujourd'hui alors que cette voie originale reposant sur l'Union des partis de gauche me semble être le seul chemin pour sortir notre pays de la crise et ouvrir la perspective d'un socialisme réellement démocratique.

La ligne actuelle du P.C.F. a rompu de fait avec cette perspective et développe une stratégie de l'échec calculé pour retrouver une situation hégémonique à gauche.

La Droite est au Pouvoir depuis vingt trois ans, presque une génération ! Il est intolérable de penser sans réagir qu'une brèche aurait pu être ouverte en 1978 et que cette perspective s'en est éloignée d'autant.

Nombreux sont ceux qui, au sein du P.C.F., du parti socialiste, au sein d'organisations syndicales (tous ceux aussi qui ont quitté leur organisation depuis) restent profondément attachés à cette avancée extraordinaire du mouvement populaire que fut le programme commun.

Cette période nous a montré qu'il ne peut y avoir de changement réel, y compris de barrage à toute solution de 3<sup>e</sup> voie, sans une union programmatique des par-

tis de gauche, sans une dynamique populaire la soutenant et s'en nourrissant.

Ce titre de communiste, je le revendique aussi, quand après avoir avancé dans la critique des pays socialistes, la Direction du P.C.F. approuve aujourd'hui l'invasion et la normalisation brutale en AFGHANISTAN, quand elle remet en cause à petits pas une notion aussi essentielle que la liberté de création en matière culturelle, quand elle étouffe tout débat réel dans le Parti et condamne au silence ou au départ tous ceux qui bougent dans ses rangs.

En prenant ce titre de communiste indépendant je veux rester fidèle à des acquis que je crois irréversibles malgré la ligne actuelle qu'illustre la candidature de Georges MARCHAIS. C'est cette fidélité qui guidera mon combat politique.

Comme le montrent tant l'écho rencontré par la pétition pour l'union dans les luttes que le malaise de nombreux militants, je ne suis pas isolé dans ce combat, et je ne le serai pas. J'exprimerai cette sensibilité de plus en plus répandue.

C'est aussi en tant que communiste indépendant que je veux prendre part à la gestion commune municipale et prendre toute ma place dans la réalisation du contrat Lillois, dans toutes les transformations que connaît notre ville et c'est pour ce faire que j'ai souhaité changer de commission.

D'aucuns pourront me qualifier, comme l'a fait LIBERTE d'étoile filante de l'anti-communisme ; mais outre que cette affaire n'aurait pas lieu d'être sans la mesure administrative prise à mon égard, j'ai la légitime impression de m'opposer non au parti communiste mais bien à une certaine ligne que je trouve dangereuse pour l'avenir du changement dans ce pays et j'ai de même la conviction que du nombre de voix qui s'élèveront et agiront pour la modifier dépendra l'avenir de la Gauche toute entière.

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE - La parole à M. COLIN.

M. COLIN - Je voudrais simplement faire une petite mise au point.

Monsieur THIBAUT ne participe plus à l'activité des élus communistes depuis déjà de nombreux mois, il a exprimé des désaccords importants avec la politique des élus communistes. Il vient de montrer encore ce soir qu'il a décidé de lutter contre les communistes, contre le Parti Communiste

C'est son droit d'évoluer, le Parti Communiste est une association volontaire : on entre au Parti Communiste, on en sort. Mais, dès l'instant où M. THIBAUT combat les communistes il ne peut plus faire valoir une quelconque qualité de communiste, et en disant cela nous pensons que c'est un gage d'efficacité et de sérieux vis-à-vis des travailleurs, vis-à-vis des Lillois, parce que, comme nous le disons souvent : « Les communistes disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent » et il n'y a pas deux types de communistes.

A l'heure où nous avons dans notre pays un aiguïsement de la lutte politique, à l'heure où se déchaîne l'anti-communisme, la participation de M. THIBAUT à cette campagne, la petite pierre qu'il y apporte, n'iront pas bien loin.



D'ailleurs les mass-média en font complaisamment une vedette, c'est bien le signe qu'il a choisi son camp, le camp de ceux qui se réclament de l'Union, mais qui évincent les Présidents de Commissions au Conseil Régional, le camp de ceux qui refusent la participation des Ministres Communistes au Gouvernement. Il a choisi ce confort-là.

L'honnêteté aurait voulu que M. THIBAUT aille au bout de sa nouvelle orientation politique. En fait, il a décidé de garder son mandat d'élu, mandat qu'il détenait de la confiance que placent les travailleurs Lillois dans le parti communiste.

Nous en prenons acte. En tout cas, soyez convaincus de deux choses. Si M. THIBAUT a décidé d'utiliser son mandat d'élu non pour œuvrer au service des travailleurs Lillois - ce qu'il ne faisait guère - mais pour s'en prendre au Parti communiste, croyez bien que nous ne laisserons rien sans réponse.

De plus, cette petite opération politicienne ne détournera pas les élus communistes de leur engagement dans l'action pour la défense des intérêts des Lillois, pour le changement dans la ville, dans le pays.

Croyez bien qu'ils mettront dans la prochaine période tout en œuvre pour assurer le succès du candidat du Parti communiste, Georges MARCHAIS, le candidat du changement, le candidat de l'Union.

Monsieur LE MAIRE - En ce qui me concerne, j'ai eu l'honneur de conduire votre liste aux élections municipales.

La déclaration de M. THIBAUT, que j'ai lue tout à l'heure, est effectivement une déclaration personnelle et elle doit être traitée comme telle au niveau de notre conseil municipal. Je pense qu'il n'y a rien à ajouter, en particulier dans les rapports qui doivent exister entre les différents groupes qui forment notre conseil municipal. Chacun a sa liberté et ses responsabilités, je pense que nous devons prendre cette affaire ainsi.

Nous allons aborder maintenant les rapports. Cette réunion du Conseil Municipal est importante et nous allons nous attacher à expliquer les principaux dossiers.

#### SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

#### **81 / 1 - Conseil Municipal du 18 décembre 1980 - Compte rendu.**

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre, y a-t-il des observations ?

*Il est adopté.*

#### **81 / 2 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales et 78/753 du 17 juillet 1978 - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.**

*Adopté*

**81/3 - Terrain industriel « Chanzy », Hellemmes - Ancienne fonderie des établissements Fives-Cail-Babcock - Achat - Protocole d'accord.**

En ce qui concerne ces problèmes économiques, je voudrais vous donner une information.

Mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs, quelle est la situation économique à LILLE en ce début de l'année 1981 ?

Lors du précédent Conseil Municipal, le 18 décembre 1980, j'avais tenu en début de séance à attirer votre attention sur la situation économique en général et, à LILLE en particulier en vous livrant quelques chiffres :

En septembre 1980, pour la première fois le nombre de chômeurs au niveau national avait dépassé le cap de 1.500.000, pour la première fois le taux de chômage régional avait atteint 10% de la population active, pour la première fois le nombre de chômeurs au niveau local, LILLE et HELLEMMES, avait dépassé le cap des 10.000 chômeurs.

Cette situation déjà particulièrement alarmante vient encore de s'aggraver. En effet, en décembre 1980 (derniers chiffres connus) le nombre de chômeurs au niveau local, LILLE et HELLEMMES, a dépassé un nouveau cap, il est actuellement de 11.050 chômeurs. C'est-à-dire qu'en un an à LILLE et à HELLEMMES, le chômage a augmenté de 22%.

Cette situation est encore plus préoccupante pour l'agence d'HELLEMMES, puisqu'en un an le nombre de chômeurs est passé de 1 830 à 2 660, soit une augmentation de 45%.

Le nombre de faillites d'entreprises enregistré par les Tribunaux de commerce de LILLE - ROUBAIX - TOURCOING a augmenté de 50% en un an. Quant à l'activité du commerce métropolitain elle n'est guère plus brillante, le chiffre d'affaires étant de quatre points inférieur à l'augmentation du coût de la vie.

Si on regarde d'un peu plus près la situation des entreprises Lilloises, on ne peut que s'inquiéter de la dégradation progressive du tissu économique de la Ville et cette situation est d'autant plus préoccupante qu'en général on considère que LILLE souffre moins que d'autres villes de l'agglomération LILLE-ROUBAIX-TOURCOING.

Prenons quelques exemples significatifs sur l'année qui vient de s'écouler, je cite dans la branche textile, confection-habillement :

- Etablissements LEMAIRE, 55 licenciements en avril,
- Etablissements MAMET, 15 licenciements.

Dans la branche mécanique :

- Etablissements CREPEL, 85 licenciements
- Etablissements D.M.S., 300 salariés à LILLE, 500 à SECLIN, 25 licenciements en janvier qui sont venus s'ajouter aux nombreux licenciements déjà intervenus en 1979 (plus d'une centaine).

Je peux continuer ainsi la liste, mais parce que nous avons bien d'autres dossiers, je ne vous lis pas cette liste de deux pages d'établissements qui ont licencié, et licencié massivement.

A ces exemples particulièrement significatifs, il conviendrait d'ajouter les Nouvelles Galeries et les Etablissements HELIO-NEA.

Quel peut être le rôle de la ville de LILLE face à cette situation ?

Sans entrer dans le débat général des possibilités d'interventions des collectivités locales dans le domaine économique, il convient toutefois de se poser la question de savoir ce que la Ville de LILLE peut entreprendre, face à une situation de plus en plus dramatique.

En effet, la municipalité peut-elle rester indifférente et se limiter à un rôle de comptable du nombre des chômeurs et des entreprises en faillite ?

La Ville peut-elle se permettre le luxe de voir ses emplois partir, ses entreprises fermer et donc le produit de sa taxe professionnelle baisser progressivement (à côté de la misère qui règne chez les chômeurs et dans leurs familles) ?

La Ville de LILLE a-t-elle le droit de faire supporter par les autres contribuables le poids de la perte de sa substance économique ?

A toutes ces questions, on ne peut répondre que « non ».

Alors, dans ces conditions, que peut-on faire ? Jusqu'où peut-on aller, en évitant les pièges d'une intervention tous azimuts ?

L'action menée par la ville depuis deux ans répond à une double préoccupation :

- Premièrement, permettre de répondre le mieux possible aux problèmes fonciers des entreprises lilloises qui désirent s'étendre ou se transférer, ainsi qu'à ceux des entreprises nouvelles qui désirent s'installer sur le territoire de la Commune.

Voilà comment nous pourrions intervenir, et non pas directement dans la gestion des entreprises.

Cette action revêt deux formes complémentaires :

- une intervention directe de la ville par la cession ou la location de bâtiments ou de terrains à une entreprise (exemples : établissements C.I.M., établissements DESENFANS, établissements HELIO-NEA) ;
- ou une intervention indirecte de la ville : aide au choix d'une localisation par des contacts multiples avec des organismes spécialisés.

Ces deux actions conjuguées ont permis de maintenir 400 emplois depuis deux ans. Vous direz peut-être que 400 emplois ce n'est pas beaucoup, mais c'est loin d'être négligeable quand on est dans la situation que j'ai décrite tout à l'heure, non compris les 396 emplois de la néogravure.

D'autre part aider les organisations syndicales à trouver une solution qui soit la plus favorable possible aux problèmes posés par les fermetures d'entreprises :

- Rôle de médiation auprès des organismes publics, Inspection du Travail, Ministère de l'Industrie ;
- Contacts permanents avec les organismes spécialisés dans le sauvetage d'entreprises ;
- aides techniques aux redémarrages d'entreprises en difficultés ;
- Montage de dossiers d'aides publiques, primes régionales, primes aux travailleurs privés d'emploi qui créent des entreprises en relation avec l'Institut de Préparation aux Affaires et l'Association pour l'Expansion Industrielle.

L'impact de ces actions peut être apprécié à travers les deux cas présents que je vous soumetts :

- La néo gravure,
- GODDE-BEDIN

Avant d'aborder ces deux dossiers, je tiens à vous livrer une information (qui a pu être vérifiée) en ce qui concerne les établissements MANIGLIER. Nous venons en effet d'apprendre qu'une solution industrielle a pu être trouvée qui permettrait de sauver les 2/3 des effectifs des établissements MANIGLIER.

Pour illustrer ce que je viens de dire sur la situation économique et sur l'action de la Ville, vous avez le problème du transfert de la Néo gravure.

Je tiens à vous donner les détails de cette affaire.

Telles sont tout d'abord les raisons de ce transfert : la Société HELIO-NEA, rue de la Louvière à LILLE est un règlement judiciaire depuis le 26 juillet 1979. Cette société employait alors 630 personnes.

Jean DIDIER, Président Directeur Général de la société Jean DIDIER S.A. qui possède deux imprimeries offset en FRANCE, a proposé un plan de relance de l'usine de LILLE en septembre 1980.

Ce plan a reçu le soutien du Ministère de l'Industrie et l'accord du Comité d'Entreprise.

Il se décompose en deux parties :

- location - gérance de la société HELIO-NEA pendant trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1981 en maintenant 486 emplois ;
- pendant cette période une unité de production entièrement nouvelle sera construite sur un terrain de cinq hectares.

Cette usine sera opérationnelle en 1984 et réembauchera 396 personnes.

Nous avons aussi la solution de ne pas agir, ce qui revenait à voir partir des centaines d'emplois. La Ville de Lille, en liaison très étroite avec Monsieur le Maire délégué de la Ville d'Hellemmes, a décidé d'agir d'abord pour préserver l'emploi et un outil de production unique dans la région car il s'agit de reconstruire ce qui sera sans doute l'une des plus belles imprimeries de FRANCE, de maintenir sur son territoire cette entreprise industrielle. Il n'y a aucune raison pour que LILLE perde cette entreprise. C'est la logique même de la politique engagée depuis trois ans en faveur du maintien de l'emploi.

Voici comment nous sommes intervenus, nous agissons par l'intermédiaire du problème foncier.

L'intervention de la ville est foncière.

#### **Première étape :**

La ville achète le terrain « Chanzy » d'Hellemmes à la Société Fives-Cail-Babcock de Lille. Ce terrain fait 83.870 m<sup>2</sup>. Le prix (naturellement la ville ne peut acheter qu'avec l'accord des Domaines) est de 10.500.000 Francs soit 125 F le m<sup>2</sup>.

#### **Deuxième étape :**

Rétrocession d'une partie de ce terrain à la société Jean DIDIER afin qu'elle construise une imprimerie moderne l'héliogravure. Le terrain que nous allons céder à une superficie de 50.000 m<sup>2</sup>. Le prix de cession s'élève à 5.000.000 de Francs soit 100 le m<sup>2</sup>.

La différence entre le prix d'achat payé par la ville et le prix de vente sera financée à 70% par les subventions du Fonds d'Aménagement Urbain et de l'Etablissement Public Régional avec l'accord du Conseil Régional qui a inscrit cette politique depuis plusieurs années déjà à son actif.

La surface restante (soit environ 34.000 m<sup>2</sup>) actuellement inscrite en « réserves » au P.O.S. d'Hellemmes, restera propriété de la ville pour la réalisation d'équipements collectifs, et une attention toute particulière sera apportée à l'intégration de la nouvelle usine dans le site urbain, et constituera ainsi une opération pilote.

Un protocole d'accord sera signé entre la ville et la société Jean DIDIER qui portera sur les conditions d'implantation et notamment sur les conditions de réemploi du personnel.

J'ai reçu M. DIDIER et je pense - qu'avec votre accord bien entendu - nous pourrions conjurer le mauvais sort, garder cette entreprise, ainsi permettre également la construction d'une nouvelle beaucoup plus moderne et garder les emplois.

J'ajoute que dans ce quartier de Fives et à Hellemmes garder et avoir une des plus belles imprimeries européennes ne sera pas négligeable. En effet, vous savez que la Région NORD/PAS-DE-CALAIS possède les entreprises d'achats par correspondance les plus importantes (LA REDOUTE, LES TROIS SUISSES) qui proposent de beaux catalogues, bien imprimés, mais imprimés à l'étranger.

J'espère qu'avec un outil comme celui-là un certain nombre de travaux d'imprimerie pourront être effectués en FRANCE et en particulier à LILLE.

En ce qui concerne GODDE-BEDIN, rapidement, là encore, il n'est pas juste de dire que la ville est intervenue pour financer les établissements DESOMBRE.

L'entreprise GODDE-BEDIN a repris le bâtiment de l'entreprise DESOMBRE, et c'est la Ville qui a racheté le bâtiment à l'entreprise GODDE-BEDIN. Je pourrais vous donner les détails, mais je crois qu'il serait trop long de les donner oralement.

Je veux simplement dire que l'ensemble de l'opération DESOMBRE, GODDE-BEDIN menée par la ville donne les résultats suivants :

Avant l'intervention de la ville :

- Etablissements DESOMBRE : 200 emplois disparaissaient ;
- Etablissements GODDE-BEDIN : 75 emplois étaient menacés ;
- Etablissements CIM : 90 emplois étaient menacés.

Au total : 365 emplois. Si la Ville était restée muette et figée, nous perdions 365 emplois.

Après l'intervention de la Ville, ont été préservés :

- Etablissements GODDE-BEDIN : 100 emplois,
- Etablissements CIM : 90 emplois,
- Etablissements PIROTTE : 10 emplois.

Au total : 200 emplois.

C'était une illustration de notre action. Une action qui est extraordinairement difficile et qui nous permet de planter quelques malheureux petits drapeaux au milieu d'une situation dramatique sur le plan économique et sur le plan du chômage.

M. DEGREVE - Les étrennes pour le patronat anti-syndical et pour le patronat anti-syndical le plus dur de la profession, voilà en fait ce que nous propose ce dossier.

190 millions de centimes offerts par les contribuables que ce soit, comme vous venez de le rappeler par le biais du Conseil Régional ou par celui du budget municipal.

Etrennes destinées à qui ? A l'entreprise de M. DIDIER, nouveau P.D.G. de la NEA qui d'autre part vient de recevoir 16,7 milliards de centimes de l'Etat pour cette opération.

Vous comprendrez, chers collègues, qu'une telle proposition nous amène avec fermeté à formuler des remarques, tant sur la forme que sur le contenu de cette proposition, qui nous pensons s'oppose aux engagements profonds que nous avons pris devant les Lillois et les Lilloises en 1977.

Sur la forme : jamais dossier n'est parvenu à la connaissance des élus avec autant de discrétion. Le conseil de municipalité a été amené à en prendre connaissance le lundi 26 janvier à 18 heures sans qu'il soit inscrit à l'ordre du jour. Les élus réunis ce soir là devaient se prononcer après une lecture rapide.

La discrétion s'arrêtait pourtant aux élus puisque le « MATIN DE PARIS » du lendemain évoquait dans ses colonnes ce sujet en préjugant de l'accord des élus.

Ceci est d'autant plus insupportable que chacun sait que le mode d'impression des pages régionales de ce journal impose la composition de ses textes à 17 heures, c'est-à-dire avant que le conseil de municipalité en soit informé. Ce qui m'a amené à faire une mise au point le lendemain dans la presse régionale au nom des élus communistes de LILLE.

De plus, et c'est là le fait le plus grave, le conseil consultatif d'Hellemmes, qui aurait dû être le premier à l'examiner n'a été alerté qu'après le conseil de municipalité de Lille et ne s'est réuni de façon extraordinaire que ce lundi.

Il s'agit là d'une conception de la démocratie, mise en œuvre à l'occasion de ce dossier qui tourne le dos à l'exigence d'un conseil municipal majeur où chaque élu compte pour un et élabore la politique municipale.

C'est le renforcement d'une conception que je me permettrai d'appeler « présidentielle » des assemblées élus.

Conception qui n'est pas nouvelle puisqu'il y a plus d'un mois les citoyens ont pu prendre connaissance d'un journal qui sous le titre « Un homme, une équipe » leur apprenait qu'ils étaient gouvernés par un Maire et une équipe de techniciens et non par une Assemblée élue où chaque conseiller pouvait peser la destinée de leur ville.

Au fil des mois cette tendance s'aggrave, prend de plus en plus de terrain sur les prérogatives des élus. Ce dossier est là pour nous le confirmer.

Que chacun ici le sache, nous nous opposons et nous nous opposerons à de telles pratiques. Chaque fois que cela sera nécessaire nous nous élèverons et nous dénoncerons ces méthodes. Elles conduisent à une centralisation dangereuse du pouvoir communal, s'écartant ainsi des conceptions démocratiques de la gestion.

Deuxième remarque sur la forme, et non la moindre, les grands absents de la consultation sont les travailleurs.

Les travailleurs de la NEA d'une part, et les travailleurs de Fives-Cail-Babcock, d'autre part. Les uns et les autres avaient des choses à dire et à faire valoir sur ce projet.

Pour les travailleurs de la NEA la certitude de la conservation de leur emploi et le maintien des acquis syndicaux.

Pour les travailleurs de Fives-Cail-Babcock l'avenir de leur entreprise et le réaménagement de son activité.

Se priver de l'avis des travailleurs conduit toujours à privilégier le discours patronal, à prendre des décisions privilégiant son intérêt, ce qui est le cas pour ce dossier, comme je vais le démontrer maintenant, en examinant le contenu.

Vous l'avez rappelé, dans ce contenu : essentiellement le prétexte, la menace de la suppression de près de 600 emplois à LILLE.

Quant aux démarches effectuées, sur le texte qui nous a été remis n'apparaissent que la Direction de l'entreprise, le Préfet (dont je ne me rappelle plus le nom) qui est Commissaire à la reconversion (en omettant les luttes de plus d'une année des travailleurs de la NEA pour sauvegarder leur emploi). Le but recherché est de trouver, dit-on, des partenaires financiers pour reprendre et développer l'activité de la société HELIO-NEA. Enfin, dans ce texte, une réponse, un homme : M. DIDIER. « Jean DIDIER, Société Anonyme », implantée à LIZY-sur-OURCQ et CHATEAU-THIERRY.

En conclusion, « Deus ex machina », c'est-à-dire un dénouement plus heureux que vraisemblable. Un plan en deux étapes avec la contribution de la ville permettant de maintenir l'activité de cette unité de production sur le territoire de LILLE.

La première remarque que je tiens à formuler est sur le prétexte invoqué. Le maintien de l'emploi, voire comme l'indique le texte, son développement : l'effectif de la NEA, de 553 initialement, a déjà été ramené à 486. Aujourd'hui, on évoque le maintien de 392 postes, je pourrai d'ailleurs affirmer avec certitude qu'il s'agit de 392 aujourd'hui puisque l'annonce est faite de 52 emplois supprimés au 1<sup>er</sup> mars. Ce qui représente donc 161 suppressions d'emplois à ce jour. De plus, aucune garantie n'a été donnée sur les postes restant pour les trois années incriminées dans ce dossier.

C'est leurrer l'opinion publique que de s'appuyer sur un prétexte qui est déjà démenti dans les faits.

Sauvegarder l'emploi dans cette branche industrielle, c'est en premier lieu changer de politique nationalement en prenant des mesures législatives pour rapatrier les imprimés, rééquilibrer, comme on le dit, la balance commerciale dans le secteur imprimerie.

Et notre région, de plus, est en tête dans cet exode vers la BELGIQUE et l'ITALIE. Il y a assez de travail dans l'impression pour développer cette entreprise. Il est nécessaire seulement de casser la course aux profits afin de redonner du travail aux imprimeries françaises.

La modernisation des équipements, dont vous parlez, si elle doit contribuer - et c'est juste - à faire baisser les coûts d'exploitation, doit aussi avoir pour conséquence l'amélioration des conditions de travail. Ce n'est pas en l'occurrence ce que propose M. DIDIER, qui affirme au contraire vouloir maintenir, voire augmenter, la charge initiale de travail de 553 postes sur les 392 restants. Cela en brisant tous les acquis des travailleurs de la NEA et les garanties que délimite la Loi.

Il est vrai que ce P.D.G. n'en est pas à sa première incartade sociale puisqu'il s'est déjà exprimé dans ses deux autres entreprises sur ce terrain ce qui l'a amené à comparaître devant les Tribunaux plus de 150 fois.

Sa politique repose sur trois points :

- Interdire toute forme de syndicalisme dans ses entreprises ;
- Mettre des hommes bien-sous-tout-rapport comme conducteur de machines ;
- et utiliser un personnel immigré corvéable à merci pour tous les autres travaux.



Voilà l'homme-miracle que l'on nous demande de soutenir aujourd'hui !

Il faut que ce P.D.G. sache dès aujourd'hui que les élus communistes ne le laisseront pas devenir le Citroën de l'imprimerie dans le Nord.

Les élus communistes de LILLE sont aux côtés des travailleurs du livre pour imposer au patronat, fût-il M. DIDIER, le respect du droit syndical et du droit au travail.

Il est d'ailleurs faux d'affirmer que le comité d'entreprise a avalisé le plan de M. DIDIER, j'ai même entendu dans les dernières réunions à l'unanimité.

J'ai ici le compte-rendu du comité d'entreprise :

Il y a eu pour le projet DIDIER sans réserves (c'est-à-dire avec la présentation des éléments qui sont donnés aujourd'hui) : 25,7% des travailleurs ; pour le projet avec reprise de DIDIER, sous réserve du respect de la Loi et de la convention : 37,31% contre 25%.

Aussi, sachant que comme première mesure le P.D.G. veut commencer par licencier le secrétaire syndical de l'entreprise et remettre en cause le respect de la Loi et de la convention signée, il s'agit en fait d'une large majorité des travailleurs de la NEA qui refusent le diktat du nouvel homme providentiel.

Nous, élus communistes, avons choisi notre camp, nous ne serons pas du côté des briseurs d'emplois et des champions des interdits professionnels. Les élus communistes se prononcent pour un syndicat exerçant librement sa mission pour que M. DIDIER paye les terrains et ses travailleurs au prix réel, parce que ce sont les conditions d'un véritable redéploiement des activités de la néo gravure. Ce ne sont pas les travailleurs qui ont démantelé l'outil de production. C'est le patronat avec l'aval et le financement de l'Etat giscardien qui cassent l'imprimerie française pour augmenter leurs profits.

Faire des cadeaux au patronat, annoncer d'hypothétiques créations d'emplois chez PEUGEOT, à la S.N.C.F., chez TUDOR, semer des illusions sur le tout tertiaire, désamorcer les luttes par les promesses d'un plan social ou d'une reconversion comme aux Nouvelles Galeries ne peut que servir les intérêts du patronat.

Nous pensons que seule l'action peut permettre de faire reculer le patronat qui supprime des emplois pour faire toujours plus de profit.

Nous sommes aux côtés des travailleurs qui luttent, nous soutenons leurs actions et leurs revendications.

Le chantage à l'emploi : cela suffit !

Il faut interdire aux patrons le droit de vie et de mort sur les entreprises. Le patronat peut payer la modernisation des entreprises, l'augmentation des salaires et la création d'emplois, y compris M. DIDIER.

M. DIDIER, en plus des profits qu'il tire des deux entreprises qu'il possède déjà va percevoir comme je l'indiquais en début de cette intervention pour acheter la

NEA plus de 167 milliards de centimes ; le groupe PEUGEOT a fait 4,5 milliards de profit en 1979 et ses bénéficiaires sont en progression de 35% rien que pour le premier semestre 1980.

Les Nouvelles Galeries ont réalisé 12,7 millions de profit en 1979 et investissent au GABON. Le P.D.G. de l'entreprise LEBLANC a racheté le Furet du Nord pour 1.200.000.000 de centimes. C'est pourquoi nous proposons de donner des droits nouveaux aux travailleurs, aux syndicats, aux comités d'entreprise...

Monsieur LE MAIRE - Intervenez sur le sujet, je vous en prie...

M. BOCQUET - ...Laissez-le parler !

Monsieur LE MAIRE - Restez sur le sujet...

M. BOCQUET - C'est sur le sujet.

Monsieur LE MAIRE - Nous discutons du problème du terrain Chanzy. J'ai parlé uniquement de problèmes très précis. Nous n'allons pas écouter toute la soirée le programme du Parti Communiste.

M. BOCQUET - C'est le problème des travailleurs lillois, il y a 10.000 chômeurs à LILLE.

Monsieur LE MAIRE - Faites comme vous l'entendez, mais ne me faites l'écho des Lilloises et Lillois qui sont dans la salle et des membres du Conseil Municipal. Nous discutons d'une entreprise précise, vous n'êtes pas d'accord et vous l'expliquez, mais restez sur le sujet. Ce n'est pas la peine d'exposer à cette occasion tout le programme du parti communiste dont nous avons tout loisir de prendre connaissance à la télévision, à la radio par des orateurs qui le font sans doute un peu mieux que vous M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Je vous remercie de ce compliment, je crois qu'il confirme l'introduction que j'ai donnée à mon intervention quant au caractère « présidentieliste » de votre attitude.

De toute façon j'en arriverais à ma conclusion.

Pour nous il ne peut pas être question d'avaliser un tel projet parce qu'au lieu de permettre à LILLE de conserver ses emplois et de garder un secteur d'imprimerie dans sa cité il condamnera dès aujourd'hui les luttes que sont en train de mener ces travailleurs pour le maintien de leurs droits, les acquis syndicaux qu'ils ont obtenus...

Monsieur LE MAIRE - ... Et leur emploi ?

M. DEGREVE - Et leur emploi, Monsieur le Maire.

Monsieur LE MAIRE - Vous souhaitez qu'ils les perdent ?

M. DEGREVE - ... Pas du tout...

Monsieur LE MAIRE -... Vous condamnez toute action pour leur rendre leur emploi...

M. DEGREVE - ... En abandonnant la lutte, ils sont absolument sûrs de perdre leurs emplois. Je viens de faire une évocation que vous avez peut-être trouvée trop longue, de toutes les entreprises qui faisaient des bénéfices dont on avait dit qu'elles allaient réembaucher, ont continué à faire du profit, mais ont continué également à licencier.

Monsieur LE MAIRE - Qui demande la parole ?

La parole à M. CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, au début de ce mandat vous m'avez confié la délégation des Affaires économiques et je voudrais dire en préambule que si effectivement le dossier qui est ici nous est arrivé tardivement, je ne peux pas laisser dire que notre politique n'a pas été clairement définie dans une commission où sont représentés tous les groupes politiques de notre Assemblée.

Notre contrat lillois indiquait que toutes les actions en faveur de l'emploi auraient lieu chaque fois qu'elles seraient possibles et chaque fois que le Maire pourrait être un aménageur du territoire, vous l'avez souligné, c'est dans cette mesure que nous sommes intervenus.

Je suis frappé par la logique du Parti Communiste, ils sont tout à fait dans leur rôle. S'il y avait des Ministres Communistes au Pouvoir nous serions devant une société déjà nationalisée - puisque filiale d'HACHETTE-...

M. BOCQUET -... Vous ne voulez pas de Ministres communistes !

M. CATESSON -... et je me demande comment nous nous en sortirions dans une telle conjoncture ?

Vous nous le dites, vous êtes logiques : vous fermez les frontières, moyennant quoi on vit à l'intérieur de l'hexagone. C'est votre logique, ce n'est pas la nôtre et vous le savez ; mais le lieu du débat n'est pas ici.

Le débat concerne les emplois à LILLE. Les faits sont simples et ont la tête dure. Mettez-vous à la place d'un chef d'entreprise, vous lui dites qu'il peut payer, d'accord, mais si c'est moins cher à LESQUIN où le terrain vaut 100 F le m<sup>2</sup>, ou à SECLIN où il vaut 90 F le m<sup>2</sup>, ou à ROUBAIX où il vaut 75 F le m<sup>2</sup> : pourquoi voulez-vous que cet industriel vienne s'installer à LILLE ?

Le Maire de LILLE ou les élus lillois qui ne sont pas plus idiots que d'autres savent faire des calculs et se disent qu'ils n'ont pas à donner l'argent des contribuables pour sauver des canards boiteux, je suis bien d'accord avec vous Messieurs du groupe communiste. Mais si nous devons donner une aide de telle manière que le surcoût foncier soit payé par notre municipalité et qu'en retour nous touchions des taxes professionnelles dans les années qui viennent qui sont en elles-mêmes bien au-delà de ce que va nous coûter l'opération nous ne dilapidons pas l'argent des Lillois.

Des chiffres simples : cette opération va nous coûter 30% du surcoût foncier, c'est-à-dire environ 2 millions et la taxe professionnelle actuellement, part de la ville

est d'un million et demi : cette opération est amortie en un peu plus d'un an même sans tenir compte des aides régionales.

Je me permets de remercier M. DELEBARRE et le service de la délégation générale au développement qui ont pris tous les contacts nécessaires - Dieu sait si c'est difficile et si cela doit être discret - afin que l'on puisse trouver des solutions. Il fallait d'abord trouver un terrain dans la ville de LILLE (c'est de plus en plus difficile). J'attire d'ailleurs l'attention de mes collègues sur ce point : la difficulté de trouver des terrains chaque fois (c'est rare, hélas) que des industriels en cherchent un dans la ville de LILLE.

Il fallait également suivre les dossiers qui sont difficiles, voir le problème avec les autorités. En somme, jouer le rôle d'un serviteur, non pas serviteur d'un patronat, non pas serviteur qui donne des étrennes, mais serviteur de 485 personnes qui, aujourd'hui travaillent, et qui veulent travailler, comme vous le dites, au pays, et le pays pour nous c'est LILLE. Ils veulent travailler à LILLE, donc nous les avons aidés à rester à LILLE.

Pour toutes ces raisons, raisons humaines : quelques centaines d'emplois, raisons sociales : Monsieur Le Maire d'HELLEMMES sait à quel point ce quartier est sensible aujourd'hui à ces drames sociaux, et également raisons financières : c'est une bonne affaire pour la ville de LILLE ; Monsieur le Maire les radicaux de gauche sont particulièrement heureux de voir cette attitude de la majorité du Conseil Municipal.

Alors qu'ils ont vu (nous vous le dirons lors d'une prochaine intervention au niveau du budget) grimper subitement de plus d'un milliard la part d'emprunts qu'il faudra réaliser pour étancher cette échéance, nous le ferons volontiers car c'est ainsi concrètement que, dans la mesure de nos modestes moyens, nous arriverons à sauver des emplois et à adoucir les conditions d'une crise qui, hélas est à nos portes.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie.

La parole à M. BOCQUET.

M. BOCQUET - Je ne voudrais pas être trop long, mais je dois dire que si les élus lillois savent faire leurs comptes, les patrons aussi.

En ce qui concerne ce genre de marché de dupes, ce sont toujours les travailleurs qui payent les « pots cassés ». Je vois M. CATESSON s'attendrir sur le sort des travailleurs, il y a 550 employés des Nouvelles Galeries qui, aujourd'hui, sont sans travail, pour la simple et bonne raison que l'on a tout fait à partir de la Mairie de Lille pour freiner leur lutte.

Seuls les élus communistes ont encouragé les employés à agir et à lutter.

On leur a promis monts et merveilles, plan social, futurs acquéreurs, on a même vu un Secrétaire Général Adjoint de Mairie outrepasser ses droits et conseiller aux délégués du Comité d'Entreprise de ne pas lutter...

Monsieur LE MAIRE - M. BOQUET...

M. BOCQUET -... Vous ne m'interdirez pas de parler, Monsieur le Maire...

Monsieur LE MAIRE - Je m'excuse, M. BOCQUET, mais il y a un certain nombre d'accusations que vous ne porterez pas de cette façon...

M. BOCQUET - On a dit aux Elus du Comité d'Entreprise des Nouvelles Galeries qu'il valait mieux ne pas faire trop de bruit et attendre les acquéreurs. Or, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 550 employés sont jetés à la rue parce qu'un certain Monsieur LORENZ-DELPECH a décidé de fermer les Nouvelles Galeries dans la rue Nationale et préféré investir au GABON.

Personnellement, et avec mes amis du groupe communiste nous pensons que le meilleur chemin à suivre est celui de la lutte pour empêcher ce massacre effectué avec la complaisance du Pouvoir et malheureusement avec la complaisance de la majorité du Conseil Municipal. Nous le constatons aujourd'hui et ce qu'a dit tout à l'heure mon ami DEGREVE est tout à fait probant à cet égard.

Il faut que l'on sache à LILLE que c'est parce que les communistes refusent des cadeaux royaux au patronat qui licencie au gré de son coffre-fort que les présidents communistes de deux des commissions du Conseil Régional ont été évincés lundi dernier.

Nous ne laisserons pas faire une telle attitude et nous l'expliquerons aux travailleurs.

M. CATESSON - Vous confondez les responsabilités M. BOCQUET...

Monsieur LE MAIRE -... Je pense qu'il est inutile de répondre, les arguments sont tellement falsifiés, tellement étourdissants.

Nous sommes au Conseil Municipal, nous avons à régler le problème d'une imprimerie qui risque de quitter la Ville avec les 600 personnes qui y travaillent. Le parti communiste vient de nous démontrer à nouveau qu'il est le parti de la terre brûlée...

M. BOCQUET -... et vous de l'emploi brûlé !

Monsieur LE MAIRE -... Le parti communiste préfère appeler les ouvriers et les travailleurs à la lutte en encourageant la misère et en condamnant toute action de nature à trouver des emplois...

M. BOCQUET -... Allez le dire aux Nouvelles Galeries !

Monsieur LE MAIRE - Par conséquent, sur ce plan...

M. BOCQUET -... 550 employés des Nouvelles Galeries qui sont au chômage aujourd'hui, Monsieur le Maire et vous n'avez rien fait ; vous avez laissé faire ...

M. CATESSON - ...et vous, qu'avez-vous fait ?

M. BOCQUET - Si tout le monde était dans la lutte...

M. CATESSON - ... Expliquez-nous ce que vous avez fait...

M. BOCQUET -... Où étiez-vous ? Avec LORENZ-DELPECH pour discuter sans doute ?

M. CATESSON - Non, j'ai aussi reçu les syndicats des Nouvelles Galeries, Monsieur BOCQUET.

Monsieur LE MAIRE - Monsieur BOCQUET, vos arguments n'ont aucune valeur.

Vous étiez vous-même avec certains membres communistes du conseil municipal aux Nouvelles Galeries, quel en a été le résultat ?

M. BOCQUET - Et vous, y êtes-vous allé ?

Monsieur LE MAIRE - Vous avancez des arguments qui ne valent rien.

Nos méthodes sont manifestement différentes, en ce qui nous concerne tout emploi qui sera gagné, toute action qui permettra d'apporter un remède à la crise économique que nous connaissons et à la lutte contre le chômage, seront considérés comme positifs.

Vous avez décidé d'appeler à la lutte, en pratiquant la politique de la terre brûlée, c'est-à-dire d'être contre les propositions raisonnables pour créer des emplois dans la ville.

L'illustration du résultat de votre politique est qu'une imprimerie bien connue à LILLE, risque de disparaître.

Je prends toutes mes responsabilités. Le Maire de LILLE a mené les négociations aidé par les services de la ville, le Secrétaire Général et la délégation au développement, en particulier. Il vous présente ce soir un dossier qui est tout à fait en ordre et qui nous permettra d'avoir une très belle imprimerie à Fives, et de préserver ainsi des emplois.

Le problème ne se situe pas au niveau des patrons, de DIDIER etc... Qui il est, comment fonctionnent ses entreprises est un autre problème.

Je me fais le sauveteur d'emplois dans la ville et j'essaye de créer des emplois dans la ville : voilà ce qui est important.

Une entreprise allait disparaître, des travailleurs allaient se trouver sans emploi, nous vous expliquons qu'une solution a été trouvée et qu'une entreprise ultra moderne qui sera peut-être la plus belle imprimerie de France si ce n'est d'Europe pourra être construite, vous nous dites alors que l'on n'a pas le droit de faire cela au lieu de donner votre accord. Vous condamnez cette action.

Permettez-moi de vous dire - je m'adresse à M. DEGREVE - que dans ces conditions vous comprendrez pourquoi quand une telle opportunité se présente pour la ville, nous n'allons pas d'abord vous trouver pour vous l'annoncer parce que nous savons que le lendemain vous mettrez tout en œuvre pour que les affaires périclitent.

Ne vous inquiétez pas M. DEGREVE, tout le monde connaît la vie municipale, nous ne sommes pas ici un gouvernement. Le Conseil Municipal n'est pas le gouvernement de la ville ; le gouvernement de la ville est le Maire avec le Secrétariat Général et les 3.000 employés.

Le Conseil Municipal est une assemblée dans laquelle vous devez accepter ou refuser les rapports, voter les crédits et vous en avez la liberté la plus totale.

Vous donnez une image déformée de notre gestion municipale. La tradition de LILLE, maintenue et amplifiée est de faire du conseil de municipalité une véritable institution. Nous nous réunissons régulièrement, les rapports imprimés sont présentés au conseil de municipalité, après avoir été discutés au sein des commissions municipales, et notamment au sein de la commission des finances avant de venir au Conseil Municipal. Dans de nombreuses villes le Conseil des Adjointes n'existe pas institutionnellement, il ne se réunit absolument pas, les adjoints sont uniquement des délégués auprès du Maire.

Par conséquent, l'image que vous voulez donner ici d'un régime présidentiel ou d'un système qui se serait détraqué est totalement fausse.

Au contraire la gestion municipale telle qu'elle m'a été léguée par mes prédécesseurs, et telle que nous l'avons maintenue est originale. Elle fait du Conseil de Municipalité un outil indispensable.

Chacun comprend bien qu'avant de vous présenter le dossier, il fallait au moins que je puisse en discuter avec les parties. Au moment du vote vous êtes libres de décider ce que vous voulez.

J'ai présenté ce dossier en Conseil de Municipalité et le lendemain j'ai tout retrouvé dans LIBERTE qui, déjà, montait à l'assaut pour dire : « Nous condamnons une pareille entreprise ».

Vous avez fait ce que vous avez voulu, mais comprenez bien que dans ces conditions je ne commence pas par consulter les conseillers municipaux communistes pour mettre au point un dossier dont je sais par avance qu'ils vont le condamner et s'ingénier à le faire voler en éclats.

Rassurez-vous la ville est bien gérée. Vos droits en tant que membres du Conseil Municipal sont entiers, vous pourrez tout à l'heure voter contre comme vous l'entendez et je m'inclinerai devant toute décision du Conseil Municipal, mais vous laisserez au Maire le soin de faire son travail. Vous l'avez désigné pour cela, en liaison avec vous et en accord profond avec vous, c'est ce que je fais.

Je suis très heureux d'apporter à ma ville, au milieu d'un bilan très dur, la lueur de quelques centaines d'emplois.

M. CORNETTE - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais pour ma part demeurer dans le sujet.

La parole à M. CORNETTE.

J'apporte l'adhésion de la commission consultative de la ville associée d'Hellemmes au projet relatif au terrain de la rue Chanzy, présenté par Monsieur le Maire de Lille.

Lors de sa réunion, lundi dernier, ladite commission spécialement convoquée s'est en effet prononcée à l'unanimité moins quatre voix, celles des élus communistes présents, en faveur de l'opération, après un échange de vues, je dois le reconnaître, très courtois.

Je veux toutefois exprimer mon étonnement, si dans la conjoncture actuelle on peut encore s'étonner, de l'attitude de nos collègues communistes dans cette affaire.

Une attitude que je déplore quelles que soient l'estime, la sympathie que je puis éprouver pour l'un ou l'autre d'entre eux sur le plan personnel.

Camarades communistes, la formule clé de votre vocabulaire : la défense des travailleurs, que vous clamez à tous échos et à tous propos, ne vous rendez-vous pas compte qu'en la circonstance, vous la répudiez ?

Voici en effet une occasion de l'appliquer tous ensemble en œuvrant à la préservation de l'emploi dans notre agglomération et vous la laissez échapper en favorisant par votre refus l'implantation ailleurs que chez nous d'une de ces industries nouvelles que vous réclamez.

Je ne veux pas, quant à moi, analyser les raisons inavouées de votre position. Permettez-moi cependant de vous dire que j'espérais trouver plus d'objectivité, d'indépendance d'esprit de votre part et plus de suite dans les idées aussi.

Vous ignorez pas que nous avons réservé au Plan d'Occupation des Sols le terrain de la Fonderie de l'usine de Fives dont l'exploitation est définitivement arrêtée et transférée à DENAIN depuis 1972.

Nous avons envisagé d'acquérir ce terrain en vue de l'aménager selon les besoins, la compagnie ne refusait pas de nous le céder. Des pourparlers ont été engagés, la commune d'Hellemmes dont les ressources, vous le savez, sont faibles hésitait à effectuer l'opération. L'association avec LILLE nous en offre aujourd'hui la possibilité, et vous la refusez.

Il ne s'agit pas du tout, comme vous le prétendez, d'entériner la mort de la métallurgie lilloise et de voler au secours du patronat.

Le fait est là, voilà tout. Fives-Lille n'est plus depuis de nombreuses années le grand établissement d'autrefois qui occupait après la guerre encore 5.500 agents. Aujourd'hui on n'en recense plus que 1.638 dont 859 employés et ingénieurs et 779 ouvriers. Vous mesurez le recyclage de l'usine. Il faut être singulièrement naïf pour espérer un nouvel essor de l'usine de Fives et un important embauchage d'ouvriers. Cet argument d'ailleurs timidement produit, n'a pas de valeur. La société ne ressuscitera pas la fonderie. Soyons donc réalistes.

Devons-nous laisser éternellement en friche industrielle ce grand emplacement ?

Cet usine désaffectée avec son immense cour déserte devenue un terrain vague s'étend, comme on vous l'a dit, sur une superficie de 8,5 hectares clos sur trois murs d'une haute et affreuse muraille noire en plein milieu d'Hellemmes.



Elle sépare la ville en deux grands quartiers distincts, elle est préjudiciable à son unité, elle constitue un énorme chancre à l'intérieur de la cité. Tout le monde en souhaite la disparition et l'aménagement.

Le projet qui vous est présenté n'annule pas le programme Hellemmois envisagé - on n'en a pas parlé - au contraire il en permet la réalisation.

Nous avons en effet pensé, d'un commun accord, à l'installation d'industries modernes non polluantes (c'est le cas) à la création d'équipements collectifs (salle polyvalentes, etc...) qui pourront être effectués sur les 3,5 hectares restant, l'ensemble devant éviter la cession du terrain à un quelconque promoteur immobilier qui achèverait de transformer la ville d'Hellemmes en cité-dortoir.

C'est pourquoi, mes collègues communistes, je ne puis que regretter votre changement d'attitude. Vous en étiez partisans hier, vous ne l'êtes plus aujourd'hui après de multiples considérations d'ordre général sur l'économie française, sur le patronat et le Gouvernement. La question n'est pas là, vous n'en êtes plus aujourd'hui partisans. Comprenez qui pourra !

La commission consultative d'Hellemmes souhaite d'autant plus le succès de l'opération que la ville d'Hellemmes ne sera plus seule (j'insiste ne sera plus seule) à supporter la charge financière. Lille prendra sa large part.

Je comprends les hésitations, même les réserves, bien que le protocole d'accord nous donne des assurances très sérieuses, mais dans la situation économique actuelle, les mêmes craintes se posent pour toute implantation industrielle quelle qu'elle soit.

Il s'agit de savoir si nous allons nous résigner à garder à l'abandon ce terrain avec les ruines au centre de la ville en attendant d'hypothétiques changements par l'instauration d'un ordre futur, ou si dans le cadre de notre commune et des responsabilités qui nous sont confiées, nous allons contribuer à l'aménager.

En tout cas, les Hellemmois, travailleurs parmi lesquels vos amis, les commerçants atteints par la crise, les sociétés locales qui pourront développer davantage encore leur activité, la population toute entière se réjouiront de la prise en considération du projet présenté par le Maire de Lille malgré l'incidence financière.

A ce propos, il ne faut quand même pas exagérer ! La dépense est importante, c'est entendu, mais ne remplira pas le coffre du groupe DIDIER, soyons sérieux ; et nous ne venons pas au secours du patronat, comme je vous le disais tout à l'heure. On vous l'a dit la différence entre le prix d'achat des cinq hectares et le prix de revente à la société DIDIER sera compensée sinon comblée par la subvention du Conseil Régional déjà acquise, si j'ai bien compris, ces jours derniers, et celle du Fonds National d'Aménagement et d'Urbanisme à laquelle nous avons droit.

D'autre part, et M. CATESSON vient de le rappeler, le produit de la taxe professionnelle sera maintenu dans notre budget de recettes, et il est énorme, alors qu'il serait versé à la commune qui consentirait à recevoir l'Etablissement en question sur son territoire. Et la concurrence est sérieuse, même chez vos amis qui administrent les communes.

Enfin, compensation non négligeable, l'animation qui se créera dans le voisinage favorisera incontestablement le commerce local. Dans ces conditions, je m'étonne qu'on puisse se montrer hostile au projet. Il s'agit de revivifier tout un grand quartier, de reconquérir la ville marquée par l'industrialisation féroce du siècle dernier sans pour autant porter atteinte à la métallurgie et au sort des travailleurs, bien au contraire.

Enfin, alors qu'on parle tant d'environnement, d'aménagement des espaces libres, de l'amélioration du cadre de vie, comment, à moins de renier programmes et engagements, refuser d'effectuer l'opération en question ?

J'ai cru devoir, mes chers collègues, vous mettre en face de vos responsabilités. Laisserons-nous, par notre refus, réaliser cette opération ailleurs, car les amateurs ne manquent pas. Ou bien préservant dans toute la mesure du possible l'emploi local, et en favorisant le commerce, profiterons-nous de l'occasion pour rendre notre cité plus agréable ?

Toute la question est là.

Une longue expérience d'administrateur local m'interdit de croire en l'efficacité et en la pérennité de la politique du « Niet » systématique, si longtemps pratiquée, puis répudiée pour être reprise aujourd'hui et peut-être une nouvelle fois abandonnée demain.

En tout cas l'opposition à tout propos, comme la démagogie outrancière perdent chaque jour davantage leur audience dans l'opinion. Dans l'affaire qui intéresse spécialement l'agglomération LILLE-HELLEMMES, dont nous délibérons ce soir, le crédit dont bénéficient encore les opposants locaux ne pourra certainement que décroître si, comme ils l'annoncent, ils manifestent leur hostilité au projet.

Quoiqu'il en soit, dans l'intérêt de la ville de LILLE, de la commune associée d'HELLEMMES et de leurs populations, je souhaite vivement que le Conseil se prononce en faveur des propositions qui lui sont soumises par Monsieur le Maire de Lille que je remercie et félicite de ces heureuses initiatives.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie Monsieur le Maire Délégué.

C'est maintenant au Conseil Municipal de trancher.

La parole à Monsieur le Recteur DEBEYRE.

M. le Recteur DEBEYRE - Monsieur le Maire, je ne voudrais pas prolonger ces débats, mais le groupe des personnalités tient quand même dans une affaire aussi importante à exprimer son opinion, mais nous ne voulons donner notre avis que sur cette affaire, sans chercher à étendre la discussion à des problèmes plus généraux dont nous ne nions pas l'intérêt, mais qui ne sont pas à l'ordre du jour de notre séance.

Le groupe des personnalités est d'accord, Monsieur le Maire, avec vos propositions, parce que le groupe des personnalités vous apportera toujours son appui lorsqu'il s'agira d'empêcher des suppressions d'emplois et de conserver des emplois. Il sera toujours à vos côtés lorsqu'il s'agira des intérêts de la ville associée

d'Hellemmes et de l'intérêt de notre ville de Lille. Or nous considérons que ce projet doit servir à la fois les intérêts des habitants d'Hellemmes et les intérêts des Lillois.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie.

Le Conseil Municipal va prendre position.

Ceux qui sont d'accord pour approuver ce rapport n° 81/3 sur le terrain industriel de « Chanzy » autrement dit pour donner leur accord à la transaction visant à la construction de cette imprimerie et permettre par ailleurs, Monsieur le Maire Délégué, à la ville d'Hellemmes et sa commission de nous faire des propositions pour les trois hectares restant à aménager dans le but d'améliorer le cadre de vue des Hellemmoises et des Hellemmois, le manifestent en levant la main ?

Avis contraires ? MM. BOCQUET, COLIN, Mme DEFRANCE, M. DEGREVE,  
Mlle CARBONNEAUX, M. ETCHEBARNE, Mme MOREL,  
MM. OLIVIER, SYLARD.

Abstentions ?

La proposition est adoptée à la majorité.

---

#### **N° 81/4 : Commissions municipales - Composition - Remplacement de Mme Rosette DE MEY.**

Nous avons ensuite le rapport 81/4. Notre regrettée collègue Rosette DE MEY laisse de nombreuses vacances dans toutes les commissions où elle siégeait. Nous faisons la proposition de la remplacer.

Le rapport précise :

- Commission des Finances : M. Guy MERRHEIM ;
- Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente M. René BOUTILLEUX ;
- Commission de l'Action Sociale : Mme Jeannine ESCANDE ;
- Commission des Personnes Agées - Action en faveur des Handicapés : Mme Denise CACHEUX ;
- Commission de la Santé Publique - Protection Maternelle et Infantile : M. Marcel BODARD ;
- Commission des Espaces Verts et de l'Environnement : M. Daniel CHOQUEL.

Mme DE MEY siégeait sur délégation du Conseil Municipal à la Commission d'Orientation et d'Animation des Etablissements de Saint-Gervais. Je pense que la proposition est faite que M. BOUTILLEUX puisse la remplacer.

- Commission de Surveillance de l'Institut Médico-Educatif « La Roseraie » : M. Claude BESNIER ;

- Comité de la Caisse des Ecoles : M. Adolphe DELCOURT.

Tout le monde est d'accord.

Je vous en remercie.

De plus, vous savez que Mme Rosette DE MEY était conseiller municipal délégué des Bois-Blancs, c'est le Docteur CHOQUEL, qui depuis plusieurs mois, assure cet intérim. Je prendrai un arrêté pour le nommer de façon officielle conseiller municipal délégué des Bois-Blancs.

**81/5 : Mission accomplie par un membre du Conseil Municipal et deux agents municipaux à la Haye (Pays-Bas) le 21 décembre 1980 - Remboursement des frais.**

*Adopté*

---

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : M. CORNETTE  
Maire Délégué.

**81/9001 : Avenant n° 5 au contrat d'abonnement du réseau téléphonique en date du 29 décembre 1977.**

Pas de problème.

*Adopté.*

---

DELEGATION GENERALE  
AU DEVELOPPEMENT

Rapporteur : Mme BOUCHEZ  
Adjoint

**81/3501 : Service Général des Nouvelles de France - Agence France Presse - Avenant n° 4 à la convention.**

Pas de problème.

*Adopté.*

Monsieur LE MAIRE - Pour nos amis Lillois et Lilloises qui sont avec nous ce soir, je dois préciser que ce sont des dossiers administratifs, je ne les détaille pas. Nous prenons les dossiers les plus importants que nous détaillons et que nous vous présentons.

Le dossier que va maintenant nous présenter M. VAILLANT est important puisqu'il s'agit de la nouvelle organisation des services municipaux.

M. VAILLANT, vous avez la parole.

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. VAILLANT  
Conseiller Municipal Délégué.

**81 / 2001 : Services Municipaux - Nouvelle organisation - Application.**

Mes chers collègues, vous avez été appelés, précédemment à examiner les nouveaux effectifs des secteurs administratifs et sociaux, nous vous proposons aujourd'hui l'organisation des services techniques, des théâtres, du Conservatoire, de l'Institut médico-éducatif, de la pouponnière, éléments importants de l'Organigramme, avant l'examen global de l'ensemble de l'effectif qui sera effectué vraisemblablement lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Comme pour les précédents rapports qui vous ont été présentés notre réflexion a eu pour but de respecter les objectifs essentiels fixés par la Municipalité. La proposition d'Organisation des Services Techniques se réfère à quelques idées principales :

- 1) **Une meilleure hiérarchisation des fonctions** permettant de dégager à chaque niveau de décision un « responsable auprès de qui les interlocuteurs pourront trouver une réponse à un problème donné », c'est là notre souhait commun.

Ce souci nous a conduit à réunir en un certain nombre de services rattachés au Secrétaire Général Adjoint, M. CAILLAU, et au Directeur Général M. DUFLOT, les fonctions assurant la bonne activité de l'ensemble des services techniques ainsi que leur liaison avec les décisions administratives indispensables.

- 2) Ceci se traduit par une **séparation nette** des fonctions entre les **Services communs et les Services opérationnels**.

Les premiers, les services communs : Etudes Générales, Urbanisme, Cadastre, Permis de construire seront placés sous l'autorité de M. LACASCADE, Ingénieur en Chef et en liaison avec celui-ci M. ROSE, Ingénieur subdivisionnaire, assurera la responsabilité du Service de la vérification et des métrés.

Les services administratifs confiés à Mlle CATIEAU, Chef de Services Administratifs, seront regroupés en une seule unité. De la même façon, le garage municipal sera géré comme un service commun à l'ensemble des Services Techniques.

Les seconds, les services opérationnels : c'est-à-dire les Espaces Verts, la Voie Publique, et l'Eclairage Public, regroupés en un même ensemble, puis les bâtiments communaux animés par MM. BARBERY, COSSART, DESCHAMPS, et LHOTELIER, Ingénieurs en Chef constituent les services d'intervention en fonction des besoins exprimés par les élus et la population.

- 3) **Une volonté plus marquée encore de décentralisation :**  
- **par l'organisation interne de chaque service opérationnel par mairie de quartier.**

Les équipes de propreté, d'espaces verts ou d'entretien des bâtiments « colleront » ainsi de très près à la vie de chaque mairie de quartier grâce à l'instauration :

- d'un surveillant de propreté,
  - d'un chef d'équipe d'entretien des espaces verts,
  - d'un surveillant de travaux, par mairie de quartier.
- **par la mise à la disposition du service des mairies de quartier d'une équipe polyvalente d'intervention** composée de trois ouvriers, dotés d'un camion atelier et qui pourront intervenir immédiatement dans un quartier lorsqu'un problème urgent sera posé.
- **par la décentralisation de la propreté manuelle**, chaque mairie sera dotée d'un surveillant de propreté et d'une équipe d'ouvriers d'entretien de la voie publique, placés directement sous l'autorité du Secrétaire de Mairie.

D'autre part, un transfert important d'effectifs, 137 agents, dans les autres services, permettra une meilleure efficacité de ceux-ci afin de les rendre plus directement opérationnels dans le domaine qui les concerne.

C'est ainsi que :

- les services préposés aux travaux d'inhumation seront directement rattachés à l'Etat Civil ;
- les téléphonistes de l'Hôtel de Ville relèveront de l'Administration Générale, ainsi que l'équipe de nettoyage de l'Hôtel de ville ;
- les électriciens préposés à la surveillance et l'entretien des installations électriques des théâtres seront affectés au service de la culture ;
- enfin et c'est une nouveauté importante, le service d'entretien des terrains de sports, sera intégralement mûté au service des sports qui sera à même de gérer et d'entretenir son patrimoine dans les meilleures conditions.

L'examen du rapport qui vous est soumis vous donne l'image des différentes articulations que je viens de vous exposer.

Il est bien entendu pour chacun que le présent rapport qui expose les principales orientations ne pouvait préciser tout le détail de la nouvelle organisation des Services Techniques.

Toutefois, il convient de souligner le rôle particulier confié par Monsieur le Maire à M. Jacques MARQUIS, en tant qu'Inspecteur Général des Services de la Ville de Lille.

Dans le cadre de ses responsabilités, il a été clairement indiqué que M. MARQUIS serait appelé à conduire certains dossiers dont l'ampleur ou la spécificité exige une très grande expérience.

C'est doré et déjà le cas du Nouveau Siècle, ce sera le cas de l'aménagement de la Citadelle, ou de l'insertion dans l'environnement urbain de LILLE-HELLEM-

MES de l'implantation industrielle nouvelle dont le Conseil Municipal a débattu en début de séance.

Il serait également bon de vous souligner que des dispositions nouvelles intégreront plus étroitement le Centre Technique Municipal animé par M. WATTEAU, Ingénieur divisionnaire, à l'ensemble des services techniques s'occupant des bâtiments communaux. Pour une plus grande cohérence, l'atelier de décors sera rattaché au Centre Technique Municipal.

L'étude des propositions ainsi mentionnées qui se traduisent par une nouvelle répartition des compétences d'attribution, a été menée dans le souci d'une plus grande identification des responsabilités qui permet de les cerner le plus possible, tout en poursuivant la décentralisation avec pour objectif constant un fonctionnement des services toujours amélioré.

En conclusion, nous vous demandons de prendre acte, pour l'ensemble des services ci-dessus, que les effectifs théoriques seront fixés à 1 107, étant précisé toutefois que 38 postes ont été effectivement supprimés alors que 23 ont été créés.

Je me permets de vous rappeler, comme je vous l'indiquais lors de notre séance du 18 décembre que j'aurai un nouvel entretien avec les organisations syndicales, en compagnie de M. BERTRAND, Conseiller Municipal, de M. le Secrétaire Général et de M. le Directeur Général des Services du Personnel aux dates ci-après:

- F.O : le 6 février
- C.G.T. le 9 février
- C.F.D.T. et autonome le 13 février.

Dans le cadre de ces rencontres et des réunions de travail que nous aurons avec les élus et les responsables de services, seront abordés aussi les problèmes de la commune associée d'Hellemmes et de la Caisse des Ecoles sur lesquels nos réflexions et nos propositions ont déjà progressé de façon significative.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie très vivement M. VAILLANT.

Nous avons décidé de donner ces informations et il est entendu que c'est à la prochaine réunion du Conseil Municipal que nous adopterons l'ensemble de l'organigramme, et que par conséquent nous aurons une discussion sur l'ensemble de ces propositions. A chaque réunion de conseil vous nous avez donné les informations secteur par secteur, la prochaine fois nous verrons l'ensemble du nouvel organigramme et nous pourrons avoir une large discussion à partir de vos propositions.

La parole à M. CATESSON.

M. CATESSON - Je voudrais simplement demander que ce qui vient de nous être dit soit considéré comme des propositions, comme vous venez de le dire, et que cela soit bien écrit au procès verbal. Etant entendu que notre rôle de législatif, comme vous le disiez tout à l'heure, est de fixer l'enveloppe budgétaire.

C'est quand nous aurons fait toutes les additions des propositions qui nous ont déjà été faites et de celles qui viennent de nous être faites, quand elles seront traduites en chiffres au niveau d'un budget que nous pourrons nous décider d'une façon globale.

Monsieur LE MAIRE - La parole à M. VAILLANT.

M. VAILLANT - Très probablement, l'ensemble de l'organigramme sera proposé le jour où nous voterons le budget, les deux choses seront liées, ce sera très bien ainsi.

Monsieur LE MAIRE - Nous vous remercions très vivement pour ces propositions importantes.

La parole à M. le Recteur DEBEYRE.

M. le Recteur DEBEYRE - Je voudrais, Monsieur le Maire vous remercier de l'intérêt porté à l'heure actuelle aux mairies de quartier et surtout me féliciter de voir se poursuivre cette œuvre de décentralisation dans des domaines nouveaux mais qui s'avèrent indispensables.

Cette œuvre de décentralisation est loin d'être terminée et je souhaiterais notamment qu'en matière de Police, l'ilôtage dont nous avons déjà parlé, soit le plus rapidement possible réalisé. Il est urgent pour assurer la sécurité mais aussi pour assurer l'exécution des règlements de police.

Vous me permettez, Monsieur le Maire, de profiter de ce droit de parole que vous venez de m'accorder pour rendre hommage publiquement aux secrétaires des mairies de quartiers et à leurs collaborateurs qui viennent d'accomplir une tâche difficile, délicate, je dirai même dangereuse. L'accroissement de leur compétence en matière d'aide sociale n'a pas été sans soulever de multiples problèmes. Ils ont supporté le choc avec vaillance et je voulais aujourd'hui, avec votre permission Monsieur le Maire, leur dire la gratitude de l'Adjoint délégué aux quartiers.

Mais, je tiens à souligner que l'on peut leur faire confiance et qu'ils ont abordé ces difficultés avec beaucoup de compétence et beaucoup de dévouement.

Monsieur le Président - Je vous remercie.

M. VAILLANT, nous vous remercions également pour votre rapport.

La parole à M. ETCHEBARNE.

M. ETCHEBARNE - Nous avons demandé à plusieurs reprises que ce nouvel organigramme soit également discuté en commission paritaire plénière. Or, cette dernière ne s'est pas réunie depuis déjà très longtemps et nous souhaiterions que la discussion soit portée certes devant les organisations syndicales mais aussi devant la commission paritaire plénière.

Monsieur LE MAIRE - Bien entendu M. ETCHEBARNE, vous ne pouvez pas douter un instant que les propositions du nouvel organigramme ne soient pas discutées au sein de la commission paritaire plénière, réunie à cet effet mais auparavant nous verrons chacune des organisations syndicales.

Je pense que chacun réalise le travail extraordinaire fourni en cette matière par le Secrétaire Général de la Mairie, par M. VAILLANT, et M. BERTRAND au titre des élus et par tous les fonctionnaires concernés.



M. VAILLANT n'a présenté que l'essentiel, mais tous ceux qui sont bien avertis des problèmes de la mairie de Lille et en particulier des problèmes de personnel savent que presque toutes les deux ou trois lignes il y a une innovation.

Avoir une capacité d'innovation sur ce plan, le faire dans les meilleures conditions représente un travail considérable.

Naturellement M. VAILLANT l'a dit, il va rencontrer les organisations syndicales, ensuite il y aura la réunion de la commission paritaire plénière et la réunion du Conseil Municipal avec l'ensemble des propositions et le budget. Par conséquent, vous pourrez juger sur l'ensemble.

La parole à M. VAILLANT

M. VAILLANT - Cela me permet de dire qu'il existe des sous-commissions paritaires et je souhaite que les composants soient toujours présents.

Monsieur LE MAIRE - C'est-à-dire les élus qui réclament justement la réunion des commissions ?

Que ce soit clair !

M. ETCHEBARNE - Je me sens un peu mis en cause, mais les conseillers exercent une activité professionnelle et lorsque nous sommes convoqués le matin alors que nous avons travaillé toute la nuit, ce n'est pas simple. Il serait plus facile pour les conseillers de participer aux commissions paritaires s'ils étaient prévenus un peu plus tôt.

Monsieur LE MAIRE - Ceci, pour vous dire que nous avons le souci de réunir les commissions paritaires.

Je remercie M. VAILLANT et je suis persuadé qu'avec tous ces travaux, la fois prochaine nous allons arrêter un organigramme qui fera honneur à la Ville.

Je vois là les conseillers de quartier que je salue et que je remercie de leur présence, ainsi que les Lillois et les Lilloises que sont avec nous. Pour vous associer mieux à nos réunions du Conseil Municipal, nous souhaiterions remettre à chacun d'entre vous le dossier complet de la réunion.

C'est un travail considérable, et il faudrait que nous soyons davantage outillés en matériel d'imprimerie car en l'état actuel des choses, ce ne serait pas facile. Mais nous allons y travailler, pour qu'un certain nombre de dossiers soient mis à votre disposition de façon que tous ceux qui nous font le plaisir et l'honneur de participer aux réunions du Conseil Municipal puissent suivre les différents rapports.

Nous y pensons, et lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal nous vous ferons des propositions. Merci de celles que vous voudrez bien nous faire.

Nous abordons maintenant le dossier des investissements. C'est naturellement M. FRISON, Premier Adjoint, Grand Argentier de la Ville qui va vous présenter ce lourd dossier des investissements.

C'est le budget, mais seulement le budget d'investissements nous aurons le budget de fonctionnement la fois prochaine.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DES FINANCES, DE L'INFORMATIQUE  
ET DES ACHATS

Rapporteur : M. FRISON  
Adjoint

**Finances**

**81/3001 : Budget primitif de 1981 - Section d'investissement - Programmes particuliers.**

Je vais chercher à être bref et je me limiterai à l'essentiel.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je commencerai par féliciter et remercier MM. FLOTIN et MAZELIN, le personnel de la Direction Générale des Finances et surtout le personnel du premier bureau (c'est-à-dire le personnel du budget).

Que nous les avons malmenés, bousculés en cette période budgétaire ! Leurs huit heures de présence journalière à l'Hôtel de Ville ont été très bien remplies.

Cependant comme aucune demande de mutation pour un autre service ou une autre ville n'est venue à ma connaissance, c'est que tout va bien !

Je tenais à ce que ce personnel fût remercié et félicité publiquement à l'occasion de cette présentation d'une partie du budget de la Ville.

Mes chers collègues jusqu'à présent le budget de la Ville de Lille était présenté, discuté et voté en une seule séance du Conseil Municipal.

Cette année nous décomposons les opérations, nous vous présentons ce soir les programmes particuliers de la section d'investissement ce qui nous permettra d'évaluer le montant global des crédits que nous engagerons sur emprunts, emprunts publics pour la plus grande partie, et si nous ne trouvons pas suffisamment d'emprunts publics et qu'il y a obligation d'aller vite nous chercherons quelques emprunts privés, mais le moins possible.

En un deuxième temps, à la fin de ce mois nous vous présenterons la section de fonctionnement du budget en même temps que les moyens d'en assurer l'équilibre.

Nous pourrions nous demander pourquoi cette présentation fractionnée ?

Cette nouvelle présentation n'est pas due simplement à un désir de changement, encore que le changement soit réclamé partout ; elle résulte d'une part d'une contrainte et répond d'autre part à un objectif.

Vous savez sans doute que la Loi du 10 janvier 1980 nous obligera très prochainement à fixer nous-mêmes le taux de chacune des quatre taxes locales, ce qui signifie clairement qu'en dehors du problème d'équilibre, nous aurons à examiner la question de la répartition.

Le débat budgétaire devient donc plus long, plus difficile et la technicité des textes nous impose de procéder par étapes parce que notre réflexion politique doit être plus longue et plus approfondie.

On peut même se demander dans la question de la réforme des Finances locales si ces parcelles de décision arrachées patiemment à l'Etat ne sont pas leur extrême complexité, par leurs injustices perpétuelles, contraires à une règle très élémentaire de la démocratie, à savoir que la démocratie exige une législation accessible à tous les citoyens. Ce n'est pas encore le cas en ce qui concerne les nouvelles modifications de la législation locale.

Mais notre réplique sera simple. Devant cette complexité, en bons cartésiens, nous procéderons étape par étape, nous attaquerons les difficultés une à la fois en phases successives qui s'articuleront dans le temps.

Voilà pourquoi une simple disposition législative nous conduit à vous proposer aujourd'hui un seul volet du budget.

Je voudrais cependant souligner l'intérêt d'une telle présentation, la réalisation des équipements suppose la mise en œuvre de procédures administratives qui sont parfois longues.

Plus tôt nous fixerons la liste des opérations d'investissement, plus nous optimiserons l'exercice budgétaire et plus nous accentuerons la rigueur de gestion.

Nous avons à maintes reprises affirmé la volonté de n'inscrire au budget que des opérations réalisables au cours de l'année et finançables tranche par tranche, et cette volonté, mes chers collègues, nous la préserverons, même nous la conforterons.

Il n'est plus possible aujourd'hui de dissocier l'efficacité politique de la rigueur budgétaire, car la crise économique, l'inflation, la cherté de l'argent pèsent aussi lourdement sur le budget des collectivités locales que sur celui de l'Etat.

C'est dans ce contexte difficile que nous avons bâti et que nous vous présentons ce budget d'investissement, un programme de travaux qui se monte à 113.581.708 F et qui dégage, comme le rapport vous l'indique, cinq grandes priorités :

- **Le scolaire** d'abord. Vous connaissez l'attachement de la Ville de Lille à l'enfance, à ses 20 000 citoyens en herbe qui portent aujourd'hui le flambeau de l'espoir pour assurer demain les affaires de la cité.

Nous avons voulu, cette année, privilégier l'enfant, c'est la raison pour laquelle nous avons estimé que le secteur scolaire était une priorité des priorités, nous y consacrerons si vous adoptez le budget qui vous est présenté 16.819.648 F.

- **L'Eclairage public** : c'est un élément fondamental de sécurité pour nos concitoyens. C'est bien sûr la clarté, mais c'est aussi la vie, l'animation. Nous vous proposons pour cet éclairage public une somme de 12.800.000 Francs.

- **Les équipements de la commune associée d'Hellemmes** : Une expression chère à M. Arthur NOTEBART, c'est « qu'il n'y a pas de mariage sans cadeau de noces, pas de discours sans vin d'honneur et sans biscuits d'accompagnement ».

Nous avons réservé pour la continuation de ces noces avec Hellemmes, mon cher Arthur CORNETTE, un investissement se montant à 6.118.800 Francs.

- **Le grand programme de petits travaux** : Comme nous l'indiquions dans notre contrat lillois, au-delà des grands projets, des grands chantiers, le confort des habitants tient à une série d'aménagements de détail qui feront de Lille une ville plus belle, plus verte, plus humaine.

A réaliser ces aménagements, nous consacrerons 30.665.500 Francs.

- **Les opérations particulières** : Il s'agit des grands projets, Palais des Congrès, Echanges compensés, terrain Fives-Lille Cail dont on vous a parlé tout à l'heure, Bourse du Travail, Foire Commerciale, au total 49.532.760 Francs.

Voilà mes chers collègues comment autour de ces cinq grandes priorités nous avons décidé de réaliser un programme d'équipement de 113.581.708 Francs.

Je préciserai encore pour le grand programme de petits travaux que nous avons réparti les sommes de la façon suivante :

- Le sport et les loisirs .....	8.805.000 F
- L'aménagement urbain .....	7.450.000 F
- Le social et la culture .....	7.021.000 F
- L'entretien du patrimoine des Lillois .....	7.389.500 F

Voilà un programme, un volume de travaux qui est sensiblement supérieur à celui que nous avons arrêté en 1980, mais nous devons tenir compte d'une érosion monétaire de 14% pour maintenir en Francs constants notre capacité à investir.

Question financement, il faut souligner une progression très sensible du fonds de compensation de la T.V.A. et des subventions escomptées de l'Etat, je dis bien escomptées. Ces ressources ne suffiront pas pour couvrir tous nos programmes d'équipement et nous devons avoir recours à l'emprunt.

J'ai déjà eu l'occasion de faire valoir la position favorable de la Ville de Lille quant à l'endettement sur un tableau qui vous avait été communiqué. La Ville de Lille est en très bonne position quant à son endettement par rapport aux autres villes de France et peut se permettre d'engager encore des opérations en ayant recours à l'emprunt.

Le financement des 113.581.708 francs est indiqué à la page 2 de votre rapport :

- Emprunts à réaliser .....	87.533.187 F
- Subventions escomptées .....	9.902.500 F
- Fonds de compensation de la T.V.A. (Partie) .....	14.546.021 F
- Autres recettes .....	1.600.000 F

Voilà mes chers collègues les grandes lignes de ce projet d'équipement dont vous trouverez le détail, aux quatre dernières pages du rapport que vous avez sous les yeux.

C'est un plan ambitieux, j'en conviens, mais c'est la réalisation de notre contrat qui se poursuit et qui, avec cette série d'opération sera, non pas terminée, mais plus

que terminé, puisque nous avons engagé depuis le début de notre mandat des opérations d'investissement qui ne figuraient pas à notre contrat. Nous aurons donc non seulement rempli le contrat, mais nous aurons fait plus.

Evidemment ce plan impliquera le maintien de dépenses de fonctionnement au niveau strictement indispensable. Mais, je suis sûr que vous l'approuverez car une ville qui investit prépare l'avenir et s'enrichit. Une ville pourvue d'équipements est une ville animée, vivante, c'est une ville où il fait bon vivre.

Certes, on est heureux chez soi, mais que d'heures de détente heureuse trouvent ceux qui fréquentent ou utilisent les équipements urbains ?

C'est donc en somme du bonheur, des heures de détente heureuse que vous procurerez aux Lillois en adoptant ce projet.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie M. FRISON.

Je voudrais ajouter, en accord avec M. FRISON et avec vous-mêmes, puisqu'on l'avait décidé, en parlant de bonheur et de nécessité de s'adapter à des formes nouvelles d'activité, qu'à l'initiative du Conseil Régional, la Région du NORD/PAS-DE-CALAIS a entrepris une action décisive en faveur du tourisme social.

Cette action peut prendre deux formes :

- Soit une aide à la construction de villages de vacances dans la région ou plus généralement en France ;
- Soit l'acquisition par l'Etablissement Public Régional du droit d'usage pendant trente ans, sur des lits localisés dans des centres existant.

Cette initiative régionale a trouvé sa première concrétisation dans la participation prise par la Région NORD/PAS-DE-CALAIS dans la construction d'un village de vacances à RAMATUELLE dans l'un des sites les plus prestigieux de la côte méditerranéenne.

Vous avez été informés de cette expérience.

En contre partie de sa contribution à cet investissement la Région NORD/PAS-DE-CALAIS dispose d'un droit d'accès pendant trente ans sur 150 lits par an, ceci afin d'en faire bénéficier certaines catégories sociales ou les petites communes.

Prochainement, la mise en place d'une bourse régionale assurera une bonne occupation des lits acquis et cela en liaison avec plusieurs associations de tourisme social.

Parallèlement à l'effort de la Région, et dans le cadre d'une réflexion plus générale, il semble préférable pour la Ville de disposer d'un accès à des centres de vacances répartis sur l'ensemble du territoire plutôt que de se lancer dans une politique d'acquisition d'un patrimoine de vacances fixe (exception faite de Saint-Gervais). En ce sens la Ville de Lille prendrait l'initiative d'acquiescer des droits de lits répartis à notre choix et selon la période de l'année, dans une dizaine de centres de

vacances gérés par la Fédération Nationale Léo Lagrange et d'autres associations de Tourisme associatif qui ne sont d'ailleurs que quelques-unes à pouvoir répondre à des problèmes d'une telle ampleur.

Ces centres sont susceptibles d'accueillir aux choix :

- soit des classes vertes,
- soit des classes de neige,
- soit des séjours de montagne, à la campagne et à la mer.

Cela nous permettrait d'en faire bénéficier non seulement les enfants des écoles (actuellement nos installations sont insuffisantes pour assurer la rotation de tous les enfants des écoles de Lille à Saint-Gervais), mais aussi les personnes du troisième âge. En effet, une révolution tranquille est en train de marquer la ville ; elle se manifeste par un nombre important de voyages organisés pour les personnes du troisième âge mais qui, hélas, ont toujours les mêmes destinations. Il serait souhaitable qu'il puisse y avoir des voyages dans différentes directions.

Pour être significative, cette acquisition de droit de lits pour trente ans porterait sur 100 lits à 34.000 F. le lit, les crédits étant mobilisés de telle manière que leur répercussion se fasse sur trois ans à compter du budget supplémentaire de cette année 1981. Voilà comment nous l'avons vu lorsque nous en avons discuté.

La commission des Finances sera saisie dès lundi prochain d'un rapport en ce sens et le Conseil Municipal du 26 février pourra statuer définitivement.

L'idée est de ne pas pérenniser la politique d'achat de propriétés qui a pour effet de conduire les enfants et les personnes du troisième âge toujours au même endroit, mais de constituer un fonds commun de lits au niveau régional, au niveau de la ville et en liaison avec d'autres villes pour que l'on puisse, partant de LILLE, se rendre dans des centres de vacances très variés. Ainsi pourra-t-on alterner : la mer, la montagne, le Sud, l'Est, ou le Centre, ou tout simplement se contenter de rester dans le NORD/PAS-DE-CALAIS.

voilà ce que je voulais ajouter. Nous en avons discuté, et comme vous étiez d'accord pour le présenter c'est une pré-décision en liaison avec le Conseil Régional.

Y a-t-il des observations ?

La parole à Monsieur CATESSON

M. CATESSON - Monsieur le Maire, comme l'a dit Monsieur le Premier Adjoint, effectivement nous avons beaucoup de travail cette année, c'est en ce sens que nous avons quatre choses à faire pour voter le budget :

- terminer l'organigramme,
- calculer les frais de fonctionnement,
- envisager le problème de nos investissements,
- fixer les taux des quatre impôts locaux de façon à avoir un tout cohérent, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Il y a certes des avantages à agir de la sorte et à prendre d'abord les investissements, mais c'est certainement au détriment d'un esprit de synthèse qui nous serait nécessaire pour être sûrs de ce que nous faisons.

En tout cas il faut le dire d'emblée cela nous imposera au niveau des frais de fonctionnement - et Monsieur le Premier Adjoint l'a fort bien dit - une rigueur tout à fait inhabituelle car au niveau des investissements nous osons y aller très fort.

Je me permettrai donc Monsieur le Maire de regretter cette méthode tout en pensant qu'elle est peut-être indispensable, qu'elle a ses avantages : d'engager plus vite les opérations, mais de grâce Monsieur le Secrétaire Général, veillez-y, que notre argent d'investissement soit vite investi, que l'on n'ait plus de farces du style du téléphone qui devrait être modernisé chez nous et dont nous avons le budget depuis 1979, et qui est toujours pratiquement inutilisable dans cette mairie au moins quatre heures par jour !

C'est une parenthèse que je ferme, mais si nous, élus prenons le risque de prendre des décisions en début d'année c'est pour que l'exécution suive et je remercie d'avance le Secrétaire Général et toute l'Administration.

L'analyse de ceci : j'avais lu un rapport très intéressant sur l'évolution de la dette et sur le montant souhaitable des emprunts pour mener une politique très sage qui était souhaitée, il y a une quinzaine de jours, par la commission des Finances.

Ce niveau des emprunts était établi à environ sept milliards ce qui fait que lorsque nous avons trouvé ce rapport nous proposant d'emprunter pour l'exercice qui vient neuf milliards, nous avons eu un sursaut.

Puis, nous avons regardé les chiffres en détail, et enfin nous résumons les choses de la façon suivante.

D'abord, il y a un « faux milliard » qui est celui qui nous servira à acheter le terrain de Fives pour NEA ; ce terrain pour moitié sera remboursé en trois ans, pour l'autre moitié j'espère que nous ne le porterons pas plus longtemps qu'il est nécessaire et que nous saurons l'investir de telle manière qu'il ne soit pas dormant dans notre budget.

Cela fait donc un milliard de moins financièrement parlant puisque j'estime que l'opération NEA sera en capital une « opération blanche ».

Vient ensuite un amendement de crédits pour le Palais des Congrès de trois millions.

Il nous reste 1 milliard de plus que ce qui était prévu. En analysant les chiffres et en cherchant où est passé ce milliard, on s'aperçoit qu'il est consacré à l'amélioration de notre grande politique de petits travaux. Il n'y a aucune grosse somme investie à droite ou à gauche, mais là où étaient prévues 200.000 F il y en a 300.000 F, là où étaient prévus 300.000 F il y en a 500.000. Je dirai que nous allons faire une année d'investissement relativement « à l'aise ».

Mais, s'il est vrai que nous n'en sentirons pas l'incidence fiscale dès cet exercice, dès l'exercice prochain nous aurons probablement un point de fiscalité de plus

que prévu par le fait de ce que nous osons faire cette année.

Par conséquent Monsieur le Maire, les radicaux de gauche vous disent : « Tout à fait d'accord pour oser, mais il faut savoir que l'on ose beaucoup et que nous ne pourrions bien oser que dans la rigueur ».

quand nous en arriverons à voter sur l'organigramme, à voter ce que cela impliquera pour les frais de fonctionnement, il faudra que nous sachions serrer toutes les vis, tous les écrous de manière à pouvoir contenir la fiscalité Lilloise que nous aurons d'ailleurs à répartir dans les limites supportables pour des Lillois qui, aujourd'hui, sont victimes comme les autres - peut-être un peu moins, c'est vrai - d'une conjoncture économique que chacun connaît.

Voilà ce que nous voulions vous dire : « D'accord, mais rigueur future ».

Monsieur LE MAIRE - Merci M. CATESSON.

La parole à M. DEGREVE.

M. DEGREVE - Je voudrais d'abord m'associer aux félicitations, qu'à adressées Monsieur le Premier Adjoint, au personnel qui a travaillé sur ces dossiers, qui nous a permis d'obtenir dans ces délais de tels résultats.

Je suis persuadé que dans ses remerciements Monsieur le Premier Adjoint a intégré l'équipe Hellemmoise qui a aussi réalisé un record en la matière puisque pour la première fois Monsieur le Premier Adjoint, vous avez pu travailler à la constitution de ces dossiers avec les équipes sur place à LILLE et avec un budget qui avait été arrêté et présenté à HELLEMMES fin novembre 1980.

Cela nous a permis effectivement de mieux mesurer et mieux maîtriser la politique d'investissement que nous voulions avoir.

La première constatation que nous devons faire est que nous arrivons au tournant, à la concrétisation de la politique d'investissement que nous avons définie en commun le jour de l'association de LILLE et d'HELLEMMES.

Nos concitoyens n'ont pas pu mesurer pour de nombreuses raisons l'ensemble des bienfaits qu'a entraînés l'association dans ces trois premières années tout au moins de façon matérielle et spectaculaire parce qu'il y avait conjointement les travaux du métro, la voirie etc. Cette fois-ci l'ensemble de ces travaux et de ces réalisations ont fait sortir de terre les grands projets que nous avons en commun et nous nous en réjouissons.

La deuxième remarque concerne la partie Institut Pasteur ; dans cette contribution Lilloise, il y avait en contrepartie le transfert du Laboratoire municipal de LILLE dans ces locaux. Je souhaiterais simplement qu'on veuille bien à cet effet qu'au niveau de la convention qui sera passée avec l'Institut Pasteur les accords que nous avons eus à l'époque soient respectés. En particulier sur la conservation des appartements existant et des locaux qui devaient être réservés au Laboratoire Municipal.

Je sais qu'aujourd'hui nous ne décidons pas de cette question, mais c'est un vœu...



M. FRISON - ... M. DEGREVE, je peux tout de même vous donner immédiatement réponse sur ce point.

Par accord avec l'Institut Pasteur il y a dans les locaux en construction, une réservation faite pour le transfert du Laboratoire Municipal et une réservation faite sur tout l'ancien logement du Directeur de l'Institut Pasteur.

soyez rassuré : la ville défendra ce qu'elle a déjà décidé.

Je vous inviterai à faire voter le plus rapidement possible par le Conseil Municipal une décision de transfert.

Je vous inviterai à faire voter le plus rapidement possible par le Conseil Municipal une décision de transfert.

M. DEGREVE - Nous n'y manquerons pas, Monsieur le Premier Adjoint.

Troisième remarque sur le problème d'acquisition des terrains de la Société Fives-Lille Cail, il est bien entendu - puisque j'ai écouté attentivement l'intervention de Monsieur le Maire délégué d'HELLEMMES - que la contradiction qu'il évoquait tout à l'heure ne se situait pas dans les décisions que nous avons prises ensemble concernant l'affectation de cette zone : la partie « industrie » qui devait être conservée et la partie « logements » et autres établissements.

Il est vrai que nous sommes en désaccord avec le premier texte qui nous a été présenté pour des raisons de fond qu'il nous appartenait de juger, car cela représente pour nous un cadeau inadmissible fait au patronat. Mais il n'a jamais été question de remettre en cause ce que nous avons défini en 1973 puis en 1975 en ce qui concerne le rachat des terrains des fonderies. Nous sommes conséquents sur l'analyse que nous avons faite : le redéploiement d'une activité à Fives-Cail Babcock est possible. Mais il est vrai aussi que sur l'ensemble des territoires qu'elles possèdent à l'intérieur de la ville d'HELLEMMES, les fonderies ne sont pas un facteur déterminant pour ce redéploiement puisqu'elles possèdent presque les deux tiers de la surface de la ville d'HELLEMMES, maisons où logent les ouvriers comprises.

Il n'a jamais été question pour nous de remettre en cause ce type de décision. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour le rachat des terrains des fonderies. Nous ne sommes pas d'accord sur la façon dont on redistribuera, dont on revendra ces terrains à une entreprise.

Je tenais à donner cette explication pour que n'apparaisse pas une contradiction entre ce que nous avons dit au départ et ce que nous disons maintenant. Car nous sommes d'accord avec le rachat de ces terrains.

Sur le plan général, les inquiétudes que je voulais formuler l'ont été en partie par le Premier Adjoint : il nous faudra veiller à avoir un équilibre budgétaire entre « fonctionnement » et « investissement » dans les trois années qui vont suivre en veillant à ce qu'il n'y ait pas de débordement sur les prévisions qui ont été établies. Parce que les effets de cette politique d'investissement que nous mettons en place, s'il est vrai que nous commençons à en ressentir les à-coups, porteront beaucoup plus au bout de la troisième année où le capital remboursé sera plus important et qui pèsera sur la fiscalité locale avec plus de force.

Il est donc de notre devoir si nous sommes d'accord avec cette politique d'investissement de mettre les garde-fous nécessaires pour qu'il n'y ait pas de développement de la section fonctionnement (il faudra qu'on la maîtrise encore mieux) si on ne veut pas accroître la pression fiscale sur les Lillois, en particulier dans les années qui suivront 1983.

Voilà les remarques globales que je voulais faire sur cette présentation, pour vous dire que nous étions d'accord avec l'ensemble des projets d'investissement.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie M. DEGREVE.

La parole à M. le Recteur DEBEYRE.

M. le Recteur - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que conseiller municipal et en tant que Lillois je ne peux que me réjouir de voir des sommes très importantes consacrées aux grands travaux que l'on a appelés les « opérations particulières ».

Je me réjouis parce que d'une part, comme vous l'avez souvent dit, ces grands projets sont l'avenir de notre ville. Ils feront de notre ville, conformément à notre contrat, une grande métropole, une ville plus belle, une ville plus agréable à vivre. Mais, je me réjouis surtout sur le plan financier comme sur le plan économique de voir ces sommes importantes consacrées aux investissements. D'abord, parce que nous en avons un grand besoin sur le plan pratique, ensuite parce que si nous attendons, le coût de la construction ne peut qu'augmenter comme nous l'avons déjà constaté dans le passé. Et ceci est vrai autant pour le Palais des Congrès et de la Musique que pour les échanges compensés.

Voilà une première raison de ma satisfaction.

Comme Adjoint délégué à la gestion des immeubles communaux et comme Adjoint délégué aux quartiers, je me réjouis encore davantage que dans ce programme - et avec un bon équilibre d'ailleurs de l'ensemble des sommes - on ait pensé à ce « grand programme de petits travaux ». Car Monsieur le Maire si j'avais aujourd'hui à attirer l'attention de Notre Grand Argentier (ce n'est peut-être pas nécessaire) ce serait pour lui dire que nos immeubles ont besoin non seulement de rajeunissement mais bien souvent de grosses réparations et que plus nous attendons pour entretenir ces immeubles, plus les travaux nous coûteront chers. Il ne faut surtout pas laisser se déprécier notre patrimoine immobilier.

C'est d'ailleurs le vœu général (je peux le dire sans crainte d'être démenti) des conseils de quartiers qui demandent au Conseil Municipal de Lille de se pencher peut-être davantage sur ces multiples travaux qui sont si nécessaires à la vie de tous les jours, à la vie de nos quartiers. Je me réjouis donc de voir les sommes qui y ont été consacrées.

Si j'avais simplement une requête à formuler pour le futur ce serait de demander que l'on tienne, dans l'avenir, grand compte des propositions qui seront faites désormais par les conseils de quartiers et qu'on ne considère pas seulement ces conseils comme des chambres d'enregistrement réunies pour écouter « la bonne parole » et acquiescer aux décisions déjà prises.

Je demande que les services retiennent leurs suggestions : n'est-ce pas pour cela qu'ils ont été créés ? Ils sont les plus qualifiés pour indiquer les opérations qu'ils estiment indispensables, du moins au niveau des petits travaux.

Voilà Monsieur le Maire mes propositions.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie Monsieur le Recteur DEBEYRE.

Mes chers collègues, je pense que nous sommes tous d'accord sur ce budget d'investissement.

Ce que je voudrais ajouter, puisque j'ai plaidé devant vous pour qu'on augmente un peu le volume des dépenses d'investissement, c'est que si effectivement il s'agissait chaque année pendant les six ans de mandat de voter un budget d'investissement aussi fort que celui-ci, on détruirait un certain nombre d'équilibres. Il n'est pas question de cela ; première chose.

Deuxièmement, le budget d'investissement est tout à fait particulier par rapport au fonctionnement.

Nous verrons le « fonctionnement » la prochaine fois : il y a tant d'argent qui rentre, tant de dépenses, c'est clair.

En ce qui concerne l'investissement, le financement est surtout assuré par l'emprunt, cela a donc une incidence sur plusieurs années après, et je veux dire par là que cela se découpe beaucoup plus difficilement que le budget de fonctionnement par année. Pourquoi ?

Parce qu'il est très difficile de dire que l'on vote une tranche de travaux. Les travaux commencent, puis il n'y a plus d'argent donc il faut arrêter, il faut attendre le vote du budget l'année suivante, et on recommence...

Evidemment, c'est possible quand on a ses papiers sur la table, mais pour le Secrétariat Général, pour le Maire ou pour l'Adjoint aux travaux, c'est impossible. On nous demande pourquoi nous avons arrêté les travaux, pourquoi nous ne continuons pas ce qui a été commencé. Voilà ce que nous entendons.

Au point de vue des investissements, nous avons le souci de mener les opérations de telle sorte que lorsque nous commençons quelque chose nous allons jusqu'au bout, et immédiatement après le vote de ce budget nous allons mettre en ordre de marche l'ensemble de ces travaux.

Cela signifie-t-il que tous les travaux que vous avez votés vont être commencés immédiatement ?

Il faut que le dossier soit complètement au point, il faut trouver des emprunts, par conséquent certains travaux ne vont pas commencer le 1<sup>er</sup> mars, d'autres commenceront le 1<sup>er</sup> octobre, d'autres au 1<sup>er</sup> novembre en fonction de la réalisation des emprunts. Voilà la technique que nous introduisons et qui est nouvelle : lorsque nous commençons quelque chose, nous votons...

Je prends l'exemple du transfert du Conservatoire. Le Conservatoire sera localisé en deux endroits : là où il est et place Philippe Lebon. Nous votons par tranches

symboliques, il n'est pas possible de conduire des travaux sur sept ou huit ans ! On commence, on arrête, on recommence, on arrête, etc...

Il est indispensable d'avoir des devis réels et de ne pas s'arrêter quand les travaux sont commencés. Il faut que l'on puisse passer d'une année sur l'autre sans devoir « tronçonner ».

Il y a là un effet de simplification qui va nous faciliter la tâche.

Dernière raison, Lille a un rendez-vous avec son Histoire. Evidemment, chaque élection municipale est un rendez-vous et quand une équipe municipale a commencé des travaux, elle préfère qu'ils soient terminés plutôt que de les laisser inachevés. Il est évident que 1983 sera l'année de la construction pour Lille. Nous voulons présenter aux Lillois des travaux terminés. Si on ne met pas un coup d'accélérateur en 1981 et qu'on vous dit au budget 1982 ou 1983, « Nous allons faire de grands travaux ! » on pourra nous dire qu'il est un peu tard.

Le rendez-vous de 1983 n'est pas seulement celui des élections municipales, c'est le rendez-vous du Métro, c'est le grand rendez-vous de « Lille-Peau Neuve » et nous voulons à ce grand rendez-vous avoir terminé le programme des travaux que nous nous étions engagés à réaliser.

Vous votez un budget, rassurez-vous on ne votera pas chaque année un budget d'investissement aussi important, mais il est nécessaire de le faire cette année pour que tous les travaux commencent et s'achèvent dans les meilleures conditions possibles.

Je veux également m'associer aux remerciements que l'on a adressés à tous les Financiers : M. FLOTIN, les services de Lille, ceux d'Hellemmes puisque nous formons un ensemble. Grands remerciements à tous pour l'exécution de ces travaux. Merci aussi aux services techniques puisqu'il s'agit de travaux.

Ceux qui sont d'accord pour voter ce budget le manifestent en levant la main !

Avis contraire ? (0)

Abstention ? (0)

Le budget est voté à l'unanimité.

Je pense que la ville sera fière de voir se réaliser toutes ces constructions.

Il nous reste encore deux grands dossiers à voir, dont un concernant FIVES ; Je vois des Fivois qui ont raison de rester avec nous car nous allons vous faire part de nouveautés.

**81/3002 : Institut Pasteur - Immeuble boulevard Louis XIV - Travaux de rénovation - Participation de la Ville.**

**81/3003 : Erection d'un monument à la mémoire du Maréchal Jean De Lattre de Tassigny - Participation financière de la Ville.**

**81/3004 : Syndicat des Municipaux de Lille « C.F.D.T. » - Congrès national à Strasbourg du 27 au 31 mai 1980 - Subvention exceptionnelle.**

**81/3005 : Groupement Régional des Amputés de guerre du Nord/Pas-de-Calais Congrès régional à Lille le 19 avril 1981 - Subvention exceptionnelle.**

*Adoptés.*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DES FINANCES, DE L'INFORMATIQUE  
ET DES ACHATS

Rapporteur : M. CATESSON  
Conseiller Municipal Délégué

**Marchés couvert et de plein air**

**81/3006 : Création définitive du marché de Pellevoisin.**

Pas de remarque.

*Adopté.*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
CULTURELS ET SPORTIFS

Rapporteur : Mme BUFFIN  
Conseiller Municipal Délégué

**Musées - Ecole des Arts  
Plastiques**

**81/4001 : - Hospice Comtesse - Aménagement muséographique - Demande d'agrément.**

**81/4002 : - Ecole Régionale des Arts Plastiques - Demande d'exonération des droits d'inscription.**

Rien de spécial.

*Adoptés.*

DIRECTION DES SERVICES SCOLAIRES

Rapporteur : M. DEROSIER  
Adjoint

**81/4501 : - Institut Médico-Educatif - Intégration des biens d'équipement pour l'année 1980.**

**81/4502 :** - Institut Médico-Educatif « La Roseraie » - Heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires.

**81/4503 :** - Ecole de plein air « Désiré Verhaeghe » - Ecole de plein air « Les P'tits Quinquins » - Heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires.

**81/4504 :** - Etablissement Lydéric à Saint-Gervais - Centres de vacances - Barème des participations familiales - Rajustement.

Rien de spécial.

Adoptés.

---

DIRECTION DES SERVICES  
JURIDIQUE ET IMMOBILIER

Rapporteur : M. le Recteur DEBEYRE  
Adjoint

**Affaires juridiques  
Gestion des biens**

**81/6001 :** - Terrains sis à Lille, rue de Calais - Cession gratuite à l'Office Public d'Habitation à Loyer Modéré.

**81/6002 :** - Ilot Saint-Hubert - Prolongement de la rue des Canonniers - Cession gratuite à la Communauté Urbaine de Lille.

**81/6003 :** - Zone d'Aménagement Concerté « Gustave Delory » à Lille - Cession gratuite d'emprises de voirie à la Communauté Urbaine de Lille.

**81/6004 :** - Instance c/Monsieur TABARY - Autorisation de défendre en appel.

**81/6005 :** - Déviation du Mongy - Vente à la Communauté Urbaine de Lille d'emprises foncière et tréfoncières.

**81/6006 :** - Ensemble immobilier sis à Lille, rue de Bellevue, Cour Degrave - Vente à l'Office Public d'H.L.M.

**81/6007 :** - Terrain sis à Saint-André - Chemin Départemental n° 949 - Vente par la Ville de Lille au Département du Nord.

**81/6008 :** - Terrain sis à Lille, rue de Paris - Vente à la Société Ferber Immobilière et Compagnie, en vue de l'aménagement de « l'Ilot des Tanneurs ».

**81/6009 :** - Immeuble communal sis à Lille, 4, rue de la Bourse - Vente de gré à gré à l'occupant.

- 81/6010 : - Immeuble sis à Lille, 178, boulevard Victor-Hugo - Expropriation de Monsieur Charles Pollet et éviction de la Société Automobile Nord-Sud - Règlement des honoraires.
- 81/6011 : - Foyers d'Anciens - Locaux mis à la disposition de la Ville par l'Office Public d'H.L.M. de la Communauté Urbaine de Lille - Roubaix - Tourcoing - Convention.
- 81/6012 : - Stationnement payant - Gestion des parcmètres et répartition de leurs recettes - Convention du 24 novembre 1977 - Avenant n° 1.
- 81/6013 : - Instance c/Société BAUTERS, Société DEBLACQUER et Monsieur DELANNOY - Autorisation d'ester.
- 81/6014 : - Location d'immeubles communaux - Régularisation.
- 81/6015 : - Incendie de l'immeuble communal 68, avenue du Peuple Belge à Lille - Admission en recette de l'indemnité.
- 81/6016 : - Indemnisation pour accident matériel - Admission en recette.
- 81/6017 : - Legs de Madame Laigre - Réalisation d'une partie des titres légués.
- 81/6018 : - Don de la famille de Monsieur Léopold Simons - Acceptation.
- 81/6019 : - Dons au Palais des Beaux-Arts - Acceptation.

Pas d'observations particulières.

Adoptés.

DIRECTION DES SERVICES  
JURIDIQUE ET IMMOBILIER

Rapporteur : M. DASSONVILLE  
Adjoint

**Habitat - Rénovation et  
Restauration Urbaines -  
Réserves foncières**

- 81/6020 : - Terrain cadastré section Ax n° 440 et 441, sis à Lambersart (avenue Delecaux) - Acquisition par la Ville de Lille.
- 81/6021 : - Terrains sis à Lille, rue des Œillets - Cession gratuite par l'Association Diocésaine de Lille à la Ville de Lille.
- 81/6022 : - Quartier Caulier-Jacquet - Etude de réalisation - Proposition. Retiré de l'ordre du jour.

- 81/6023 : - Etude sur l'habitat dans le quartier de Wazemmes - (Secteur délimité par les rues des Sarrazins, Paul Lafargue, d'Iéna et du Marché) - Convention à intervenir entre l'Association C.A.E.D.E.C.S. et la Communauté Urbaine de Lille.
- 81/6024 : - Immeuble sis à Lille, 101, avenue Marx Dormoy - Achat par la Ville de Lille.
- 81/6025 : - Immeuble sis à Lille, 105, avenue Marx Dormoy - Achat par la Ville de Lille.
- 81/6026 : - Immeuble sis à Lille, 84, rue Racine - Acquisition par la Ville de Lille.
- 81/6027 : - Ensemble immobilier sis à Lille (Commune associée d'Hellemmes), 139 à 147, rue Roger Salengro - Cour Clerbaux - Achat par la Ville de Lille.
- 81/6028 : - Immeuble sis à Lille (Commune associée d'Hellemmes), 230-232, rue Roger Salengro - Achat par la ville de Lille.
- 81/6029 : - Terrain sis à Lille, rue Bernard Palissy - Achat par la ville de Lille.

Pas d'observations particulières.

Adoptés.

DIRECTION GENERALE  
DÉS SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. DASSONVILLE  
Adjoint

**Construction et Entretien  
des Bâtiments Communaux**

- 81/7001 : - Ecole maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée - Construction - Lot n° 4 : menuiseries aluminium - Marché négocié.
- 81/7002 : - Ecole maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée - Construction - Lot n° 7 bis : couverture tuiles - Marché négocié.
- 81/7003 : - Immeuble du Nouveau Siècle - Construction d'un Palais des Congrès et de la Musique - Crédit d'études complémentaires.
- 81/7004 : - Groupe scolaire Lamartine, rue des Célestines - Construction - Crédit complémentaire.
- 81/7005 : - Quartier des Bois-Blancs - Equipements sociaux et administratifs intégrés - Aménagements intérieurs - Crédit complémentaire.



- 81/7006 : - Halles de Wazemmes, place de la Nouvelle Aventure - Travaux de modernisation - Crédit complémentaire.
- 81/7007 : - Immeuble du Nouveau Siècle - Palais des Congrès et de la Musique - Travaux d'aménagements - Crédit.
- 81/7008 : - Théâtre de l'Opéra - Théâtre Sébastopol - Travaux de Sécurité - Crédit.
- 81/7009 : - Théâtre Sébastopol, place Sébastopol - Modernisation des sanitaires - Crédit.
- 81/7010 : - Théâtre Roger Salengro, place du Général de Gaulle - Travaux d'aménagement - Crédit.
- 81/7011 : - Hospice Comtesse - Travaux de restauration affectant la partie classée « Monuments historiques » - Programme de 1980.
- 81/7012 : - Palais des Beaux-Arts, place de la République - Aménagement du hall d'entrée - Crédit.
- 81/7013 : - Palais des Beaux-Arts, place de la République - Travaux de modernisation et de sécurité - Crédit.
- 81/7014 : - Bibliothèques - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7015 : - Statue de Napoléon - Implantation au Musée des Canonniers - Crédit.
- 81/7016 : - Bassins de natation - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité - Crédit.
- 81/7017 : - Piscine des bains lillois, boulevard de la Liberté - Travaux de grosses réparations - Crédit.
- 81/7018 : - Stade Roger Salengro, 60, rue d'Iéna - Travaux d'aménagement - 2<sup>e</sup> tranche - Crédit.
- 81/7019 : - Stade Léo Lagrange, rue de Londres - Construction de courts de tennis couverts - Crédit.
- 81/7020 : - Divers stades - Travaux de modernisation et de grosses réparations Travaux d'homologation - Crédit.
- 81/7021 : - Terrain de sports du « Grand Séminaire » - Aménagements divers - Crédit.
- 81/7022 : - Palais des Sports, avenue Kennedy - Acquisition d'un monte-charge mobile - Crédit.
- 81/7023 : - Ecole maternelle Philippe de Comines, 7, rue Victor Duruy - Construction d'une salle de jeux et travaux divers - Avant-projet sommaire - Crédit.

- 81/7024 : - Divers bâtiments scolaires - Travaux de sécurité - Crédit.
- 81/7025 : - Divers bâtiments scolaires - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7026 : - Diverses écoles maternelles - Travaux de modernisation et d'agrandissement. Crédit.
- 81/7027 : - Pouponnière - Crèches - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité - Crédit.
- 81/7028 : - Centre aéré Saint-Gabriel, 74, rue Saint-Gabriel - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7029 : - Ancienne faculté des Lettres, 9, rue Auguste Angellier - Travaux d'aménagement - Crédit.
- 81/7030 : - Construction d'un bâtiment préfabriqué pour club du 3<sup>e</sup> âge - Square des Mères - Crédit.
- 81/7031 : - Construction d'un bâtiment préfabriqué pour club du 3<sup>e</sup> âge à l'angle des rues Désiré Verhaeghe et Richard Wagner - Crédit.
- 81/7032 : - Maison de quartier, 4, rue Massenet - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7033 : - Immeuble rue de la Marbrerie - Travaux de grosses réparations - Crédit.
- 81/7034 : - Centre d'hébergement, 46, rue Paul Lafargue - Aménagement des Locaux du 2<sup>e</sup> étage - Crédit.
- 81/7035 : - Divers bâtiments polyvalents - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité - Crédit.
- 81/7036 : - Hôtel de Ville - Travaux d'aménagements divers, de sécurité et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7037 : - Hôtel de Ville - Rénovation de la salle des mariages - Crédit.
- 81/7038 : - Hôtel de Ville - Modernisation de la sonorisation de divers locaux - Crédit.
- 81/7039 : - Mairies de quartiers - Travaux de modernisation - Crédit.
- 81/7040 : - Centre technique municipal - Achèvement et aménagement des ateliers du service électrique - Crédit.
- 81/7041 : - Centre technique municipal - Aménagement de la voie intérieures - Crédit.

- 81/7042 : - Fourrière intercommunale rue de Bargues à Lille - Construction - Crédit.
- 81/7043 : - Station de désinfection, 12 à 16, rue Maracci - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7044 : - Divers squares et serres - Travaux de grosses réparations et de modernisation - Crédit.
- 81/7045 : - Aménagement de la placette située à l'angle des rues des Tanneurs et de Béthune - Présentation du projet - Crédit.
- 81/7046 : - Ensembles et groupes immobiliers - Domaine privé - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité - Crédit.
- 81/7047 : - Ex-logement de l'école Carnot, 2, rue du Réduit - Travaux de modernisation et de grosses réparations - Crédit.
- 81/7048 : - Démolition d'immeubles - Crédit
- 81/7049 : - Remise en état des pignons d'immeubles particuliers après démolition des murs mitoyens - Crédit.

Ce sont cinquante dossiers qui viennent en application du budget que vous venez de voter.

#### *Adoptés*

Il y a des choses extrêmement importantes, mais je ne vais pas les énumérer. Cela aurait été mon heure de gloire mais cela aurait vraiment été une heure bien remplie.

Monsieur LE MAIRE - M. DASSONVILLE, nous ne pouvons pas commencer à les énumérer maintenant, et je ne veux pas vous retirer une heure de gloire. Le Conseil Municipal les a étudiés et est d'accord. Je pense que, raisonnablement d'ici une semaine vous pourriez peut-être convier la presse et détailler l'ensemble de ces réalisations de façon à ce que les Lillois soient informés du détail de ces travaux.

M. DASSONVILLE - Je voudrais apporter une précision concernant le téléphone dont M. CATESSON vient de parler. On n'achète pas un auto-commutateur comme on achète une paire de chaussures, il faut une étude précise, longue, faire l'inventaire des besoins et de plus, la technique a beaucoup évolué ces dernières années.

La mairie de Lille a été prudente (et elle a eu raison) mais la Communauté Urbaine, la Cité Administrative et la Préfecture ont lancé les appels d'offres en même temps que nous et ils auront un nouveau téléphone en même temps que nous.

M. CATESSON - C'était au budget 1979 M. DASSONVILLE, et les organismes que vous citez, je les ai eu au téléphone, la mairie de Lille n'est pas libre.

Cela dit, ça fait deux ans que nous réfléchissons, continuons ...

Monsieur LE MAIRE - C'est un dossier qui n'est pas facile.

Je remercie M. CATESSON de sa brièveté et je remercie la presse si elle accepte de bien vouloir répondre à l'invitation de M. DASSONVILLE afin qu'il lui présente ce dossier de travaux qui est très important.

Il est utile que la ville en soit informée, mais ce soir il est trop tard pour le détailler.

Nous en arrivons au dossier de M. THIEFFRY. M. THIEFFRY va être le héros de cette fin du Conseil Municipal puisqu'il va aborder les problèmes de FIVES.

Mais, avant qu'il vous donne le détail de la Zone d'aménagement concerté de Fives et de ce qui va s'y faire, j'ai plusieurs informations à vous donner.

Tout d'abord, les problèmes de Fives sont traités en liaison étroite entre la ville et la Communauté Urbaine. Sur ce plan, nous ne cessons pas de faire la navette, d'avancer et d'établir les règles d'une coopération fructueuse.

J'ai une bonne nouvelle à vous apprendre. Vous comprendrez pourquoi je ne l'ai pas annoncée au début de cette séance du Conseil Municipal. M. Arthur NOTEBART, Président de la Communauté Urbaine a subi une opération sérieuse qui s'est très bien déroulée. Je suis allé le voir cet après-midi. J'ai pu discuter avec lui, il a parfaitement supporté le choc, tout s'est très bien passé, et dès maintenant il rêve de ses dossiers !

C'est une bonne nouvelle, nous avons tous été très surpris et interrogatifs quand lundi matin très tôt on m'a dit que le Président de la Communauté Urbaine avait été admis au C.H.R. et était déjà prêt à entrer dans la salle d'opération.

Je voudrais me faire votre interprète pour lui souhaiter rapidement une meilleure santé et un bon rétablissement - cela demandera quelque temps pour qu'il reprenne des forces et ses activités - et pour lui exprimer à cette occasion notre très amicale sympathie. Voilà la première information, réjouissante celle-là.

La seconde information concerne Fives, je la donne en tant que Président du Conseil Régional. Avec Arthur NOTEBART nous avons convenu que cela ne pouvait plus durer ainsi, que l'Équipement ne pouvait continuer à acheter des maisons et des maisons sans commencer les travaux. D'ailleurs ils ont pratiquement terminé cette année l'achat des maisons si bien que sur Lille, tout est en règle pour démarrer les travaux de la voie rapide, liaison indispensable entre Lille et Roubaix. Il est absolument indispensable de désenclaver Roubaix. Tourcoing l'est d'une certaine façon, pour Roubaix c'est une nécessité.

On trouve naturel de prendre le boulevard, mais il suffit de regarder une carte pour s'apercevoir que ce n'est pas la liaison la plus rapide. La liaison la plus commode sera la liaison rapide Fives-Roubaix.

Mais, on ne peut pas acheter des maisons comme nous l'avons fait, les détruire comme nous allons le faire pour installer cette voie rapide, commencer la Z.A.C. comme M. THIEFFRY va nous le souligner et attendre indéfiniment des crédits pour commencer des travaux qui ne sont pas encore inscrits au Plan.

Nous avons donc mené une action énergique. Le Directeur des routes est venu et nous lui avons dit qu'il n'y aurait pas d'argent de la Région, pas d'argent du Conseil Général, qu'il n'y aurait d'argent de qui que ce soit s'il ne nous donnait pas la date à laquelle il commencerait le boulevard de Fives. Ces travaux se feront (je dois le dire) avec une participation de la Communauté, du Conseil Général et de la Région. Il faut noter, pour cette dernière, qu'une intervention dans ce domaine est une nouveauté puisque jusqu'à maintenant elle ne participait pas à ce genre de travaux.

Tout sera mis en œuvre en cette année 1981 pour que fin 1981 ou début 1982 le chantier du boulevard de Fives puisse commencer.

Par conséquent : 1982, Gare de Lille - Fives et nous ne nous arrêterons plus.

Voilà la nouvelle que je voulais annoncer au Conseil Municipal, on commence le boulevard de Fives en 1982 et on ne s'arrête plus.

Fives en a terminé avec ses difficultés, le métro se termine, le boulevard de Fives commence, la Z.A.C. va commencer également dans les conditions que M. THIEFFRY va vous préciser maintenant. Ce grand quartier de Lille a souffert depuis des années et a subi ces difficultés fort crânement et sans beaucoup se plaindre (je tiens à le dire au Conseil Municipal). Peu de quartiers ont été éprouvés comme l'a été ce quartier et peu de quartiers supportent les difficultés comme Fives les a supportées. Il doit avoir encore un peu de patience car il est presque au bout de ses peines et connaîtra la renaissance et une nouvelle prospérité, ce que nous lui souhaitons.

Quand je parle de Fives, j'inclus aussi Hellemmes qui est à côté et qui a connu les mêmes difficultés en ce qui concerne le métro.

Voilà les informations que je voulais donner au Conseil Municipal.

M. THIEFFRY, voulez-vous maintenant présenter la Z.A.C. de Fives ?

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. THIEFFRY  
Adjoint

**Urbanisme - Voie publique :**  
**circulation et stationnement**  
**Eclairage public**

**81/8001 : - Plan d'occupation des Sols de Lille - Modification du règlement relatif à la construction de stations service.**

**81/8002 : - Plan d'occupation des Sols de Lille - Modification du règlement de la zone UA a.**

*Adoptés.*

**81/8003 : - ZAC du jardin de Fives - Dossier de réalisation - Approbation et saisine de la Communauté Urbaine.**

Très volontiers Monsieur le Maire. J'ai toujours dit que l'urbanisme se faisait dans la durée, et toute cette année nous avons énormément travaillé sur ce problème de Fives. Nous avons pu annoncer dans le quartier que nous présenterions enfin des éléments de redémarrage en février, car cette zone d'aménagement concerté (ZAC) que vous avez décidée l'an dernier, qui a été approuvée doit être terminée dans son plan, dans sa programmation au mois de juillet pour être opérationnelle à partir du mois de septembre 1981. Pour cela, il faut qu'elle passe au prochain Conseil de Communauté et donc que le Conseil Municipal de Lille présente ce projet ; c'est ce qu'il va faire aujourd'hui.

Cette Z.A.C. a été décidée. Il est maintenant question de savoir ce que l'on va y mettre et quel sera le règlement d'urbanisme puisque les Z.A.C. remplacent les Plans d'Occupation des Sols sur leur superficie. C'est donc le Plan d'Occupation de cette Z.A.C. que nous sommes en train de vous proposer et que vous allez décider de présenter à la Communauté, je l'espère tout à l'heure.

Je rappellerai tout de suite que la voie rapide, dont Monsieur le Maire nous a annoncé qu'elle allait enfin démarrer, prendra son origine à partir du boulevard Louis XIV, à travers la Foire Commerciale et ira (sur notre territoire) jusqu'après le pont qui coupe la rue du Faubourg de Roubaix.

Cette voie a posé des problèmes de démolition, des problèmes de blessures dans le tissu urbain à partir de Fives, à partir du pont de la rue Bernos et jusqu'à la rue du Faubourg de Roubaix.

Dès le début, lorsqu'il a été question de faire cette voie rapide nécessitée par une liaison entre Lille et Roubaix (la 350 et le Grand Boulevard étant saturés), il y avait différentes variantes, mais aussi bien Monsieur le Maire que le Président de la Communauté Urbaine ont exigé qu'elle soit faite à travers un quartier que l'on puisse rénover.

Il ne fallait pas que cette voie rapide casse un tissu urbain, mais puisqu'il avait nécessité de transformer le tissu urbain en y faisant passer cette voirie, qu'elle soit l'occasion d'une amélioration de ce quartier. Une bonne partie était dans un état très vétuste, et il était nécessaire de faire un travail continu et correct selon des programmes que je vais vous indiquer.

Suite aux plusieurs variantes qui avaient été envisagées, nous avons opté pour une variante au sol plutôt que pour une solution en viaduc sur les voies ferrées ce qui avait l'avantage de moins sectionner le quartier et d'être moins gênante sur le plan phonique, mais qui au contraire entraînait la démolition d'un plus grand nombre d'immeubles.

Cette décision a été prise, 650 immeubles ont été touchés, mais la Direction des routes et le Ministère de l'Équipement ont fait une économie et nous avons obtenu à l'époque que la somme correspondant à cette économie (42 millions de francs) soit reversée sur le budget de rénovation de ce quartier. C'était une innovation. Naturellement, il va falloir actualiser cet accord, mais en principe, il est toujours valable et va venir au crédit de cette opération.

Actuellement, on peut distinguer trois zones dans Fives :

- la Z.A.C. dont nous allons parler. Elle est délimitée, vous pouvez la voir (diapositive).
- Une partie qui longe la voie rapide en amont et en aval, qui n'est pas dans la Z.A.C. parce que la Z.A.C. ne va pas jusqu'à la rue du Faubourg de Roubaix, elle s'arrête à la rue de Flers. Au-delà nous allons aménager les abords et reconstruire les habitations, et en amont des quartiers ont été démolis et des reconstructions vont être réalisées.
- La troisième partie se situe au-delà de la place Madeleine-Caulier. Il s'agira plus particulièrement d'une réhabilitation. Cela fait également partie de notre dossier de Fives, mais ce n'est pas la Z.A.C. et nous n'en traitons pas aujourd'hui ; ce n'est pas le même problème de financement.

J'aimerais vous donner les grandes lignes de la Z.A.C. proprement dite et je demanderai à M. CAILLAU ensuite de commenter sur les diapositives les différents « morceaux » et les décisions qu'il faudra prendre.

Quelle est la philosophie de l'opération ? Quelles sont les contraintes que nous avons données à l'aménageur ?

La philosophie de l'opération était d'abord d'améliorer les liaisons entre le centre de la Z.A.C. de Fives (qui sort après la rue Pierre Legrand) et la partie de la place Madeleine Caulier où depuis des années on se plaint de la coupure (la fameuse coupure de Fives). L'articulation principale de cette liaison est la rue de Bouvines qui va de la Z.A.C. de Fives à la place Madeleine Caulier, passant sous le chemin de fer par le tunnel que vous connaissez. C'est donc l'articulation principale autour de laquelle doivent se faire les activités et à travers laquelle doit se faire la circulation.

Ensuite, il a été souhaité qu'une seconde circulation soit améliorée. Comme la voie de Fives va augmenter la circulation NORD-SUD (c'est-à-dire celle qui vient du Faubourg de Roubaix et qui va vers Lille) puisqu'elle aura non seulement une fonction de liaison entre Lille et Roubaix mais aussi d'alimentation du quartier (quatre sorties - deux ans chaque sens - alimenteront le quartier) il faut renforcer la circulation dans le sens Est-Ouest.

Donc, les voies principales sont la rue de Bouvines, d'une part et d'autre part la rue Flers venant de Mons-en-Barœul et allant vers la place Madeleine Caulier.

Nous vous montrerons tout à l'heure comment nous proposons de réaliser ces deux liaisons.

Dans les choix qui étaient à faire, il faut décider de ce que l'on veut programmer à cet emplacement. La place Madeleine Caulier doit retrouver la situation qu'elle avait autrefois avec le siège du marché d'autant qu'elle sera le support de la station de métro.

Il avait été souhaité que la voie rapide ne soit pas trop nuisante au point de vue visuel, mais surtout au point de vue phonique. Il a été demandé que la voie rapide depuis la rue du Faubourg de Roubaix jusqu'au moment où elle passe le chemin de fer soit construite en déblai et à ce passage dans la Z.A.C. on avait parlé d'une dalle. Cette dalle devait couvrir entre la rue de Flers et la rue de Bouvines.

En fait, cette dalle aurait dû s'étendre excessivement loin pour couvrir la voie rapide et cela aurait été très onéreux. Il nous a été proposé une modification du tracé de la voie rapide et une dalle qui ne couvrira pas entièrement la voie mais sera faite en encorbellement de chaque côté avec une mezzanine qui fait qu'au lieu d'avoir un tunnel nous aurons un passage avec un éclairage et une aération naturels, alors qu'un tunnel avec un éclairage artificiel et une aération aurait coûté plus cher. Car, pour que cette affaire soit crédible il faut que nous puissions équilibrer le coût de cette Z.A.C.

Je parlais tout à l'heure de l'équilibre des flux de la circulation : Est-Ouest, Nord-Sud, mais il faut également un équilibre des flux piétonniers qui viendront de la rue de Bouvines, s'orientant vers la place Madeleine Caulier (avec la station de métro et l'arrêt du bus) ; des parkings pourront être aménagés entre la mezzanine et la voie ferrée ce qui fera une zone d'échange entre les modes de transports.

Pour séparer les piétons de la circulation, nous avons pensé faire un second tunnel, c'est-à-dire faire utiliser par les piétons la dalle avec le tunnel actuel et faire passer dans le second tunnel les véhicules en direction de la rue Rabelais et de la rue Eugène Jacquet entourant la place Madeleine Caulier.

Dans cette Z.A.C., nous avons également demandé que tout ne soit pas systématiquement démolit. Il y a des terrains dans lesquels la réhabilitation est correcte et possible. M. CAILLIAU vous expliquera tout à l'heure la façon dont on compte les réhabiliter.

Des emplacements seront désignés pour l'habitat :

- de l'habitat neuf si on a fait table rase,
- de l'habitat rénové en réhabilitant ce qui existe déjà.

La caserne des pompiers : dans un premier temps elle peut très bien continuer à remplir son office. Par la suite elle sera diminuée et transférée, mais pour l'instant elle peut garder son emplacement.

Il fallait aussi savoir quels équipements publics nous pourrions apporter sur cette Z.A.C. Il a été retenu actuellement et donné en contrainte à l'aménageur de prévoir une crèche halte-garderie qui compléterait l'école Louis-Blanc et environ 2 000 m<sup>2</sup> de constructions tertiaires destinées au public.

Sur la Z.A.C. elle-même seront construits environ 340 logements dont 255 avec un prêt locatif aidé et 85 en prêt à l'accession à la propriété plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surface tertiaire (bureaux et quelques magasins en rez-de-chaussée) dont 2.000 m<sup>2</sup> en surface publique sur la dalle.

Nous allons maintenant regarder sur le terrain ces emplacements mais je vous dirai tout de suite le bilan financier de l'opération tel qu'il est conçu actuellement par l'aménageur.

Ce bilan se traduit par un déficit de 40.714.000 F à mettre en regard de la somme de 42 millions de francs qui est réservée par la Direction des Routes pour venir amortir les différences sur le coût de cette Z.A.C., ce qui, dans l'état actuel des choses, devrait nous permettre de dire que nous pourrions arriver à un équilibre de l'opération lorsque nous aurons complètement réalisée cette Z.A.C.



Voilà en quelque sorte les contraintes qui ont été données à l'aménageur, la conclusion avec les logements et la surface de construction. Nous arrivions à un équilibre si nous votons cela avec le dossier complet, cela devrait être accepté et passer à la Communauté Urbaine.

Nous allons maintenant vous montrer sur les diapositives le détail des îlots tels que nous allons en proposer la reconstruction.

#### EXPOSE DES DIAPOSITIVES DE LA Z.A.C. DE FIVES PAR M. CAILLIAU.

M. THIEFFRY - Il me reste une information intéressante à donner sur le relogement des personnes qui sont encore sur le secteur et dont les immeubles ne sont pas encore démolis.

Actuellement nous arrêtons les démolitions, les gens ne sortent plus de leur logement si ce n'est pour être relogés.

- rue Guillaume Werniers nous allons pouvoir faire 20 logements individuels sur deux terrains ceux-ci étant libres, l'architecte est M. MARTIN, démarrage théorique fin 1981, début 1982.
- rue Christophe Colomb : 15 logements sur deux terrains, les terrains sont libres et nous aurons les crédits en 1982.
- Entre la rue Claude Lorrain et la rue du Pont du Lion d'Or : 60 logements environ, des individuels de petits collectifs genre « maison de ville ». Nous réaliserons ces 60 logements au fur et à mesure que nous libérerons les sols puisque nous aurons pu proposer aux gens d'aller dans les maisons dont je viens de parler.
- Une vingtaine de logements anciens qui sont actuellement propriété de la Communauté Urbaine pourront être réhabilités et réaffectés aux personnes qui pourront payer les loyers les plus faibles.

Nous avons fait la simulation avec l'Aide personnalisée au Logement de tous les locataires actuels du secteur. Plus de 80% des ménages qui restent paieront avec l'Aide personnalisée au Logement moins de 200 F de loyer pour avoir un logement neuf et confortable.

On peut rassurer les habitants ils auront des offres de relogement dans des conditions de loyer plus qu'acceptables et excessivement intéressantes.

Monsieur LE MAIRE - M. THIEFFRY, je vous remercie.

Vous avez maintenant une information complète sur ce qui sera fait à Fives, c'est important. Le conseil de quartier sera informé, des réunions auront lieu. Je vous demande de prévoir un journal ou une information dans tout le quartier pour que tous les habitants soient au courant de ce que nous allons faire.

Je précise devant le Conseil Municipal en ce qui concerne les fameux 4 milliards de centimes dont il a été question et qui vont nous permettre de faire de cette opération, une opération à peu près « blanche » pour les finances communales, que lorsque le Conseil Municipal de Lille a pesté en disant : « Vous ne ferez pas votre

boulevard si vous n'acceptez pas de voter des crédits, de donner des subventions destinées à améliorer le cadre de vie » nous avons obtenu ces 4 milliards de centimes qui avaient été gelés à la Direction des Routes (il était anormal d'avoir du crédit « cadre de vie » à la Direction des Routes). Le Directeur des Routes les a toujours, mais il faut faire vite parce que l'inflation ronge tous les ans notre petit magot.

C'est ce petit magot qui permet de pouvoir lancer l'opération plus facilement notamment la dalle, mais aussi de s'occuper du cadre de vie.

M. THIEFFRY - Nous avons diminué le coût de la dalle, ce qui fait que nous sommes toujours dans les 4 milliards.

**81/8004 : Abords de la gare S.N.C.F. - Sortie rue de Tournai - Passage public piétonnier - Entretien - Passation de la convention nécessaire.**

*Adopté.*

**81/8005 : Fourrière municipale - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire (CARLIER).**

*Adopté.*

**81/8006 : Eclairage public - Modernisation du réseau moyenne tension - Bâtiments communaux - Fourniture d'énergie par ce canal.**

*Adopté.*

**81/8007 : Eclairage public - Modernisation du réseau basse tension - 7<sup>e</sup> tranche.**

*Adopté.*

**81/8008 : Eclairage public - Modernisation du réseau basse tension de la Commune Associée d'Hellemmes-Lille.**

*Adopté.*

**81/8009 : Voies privées - Programme 1981 - Crédit.**

*Adopté.*

**81/8010 : Parkings provisoires - Réalisations éventuelles - Crédit.**

*Adopté.*

SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

**81/6 : Stationnement des Nomades. Résolution.**

Monsieur LE MAIRE - Nous allons terminer cette réunion du Conseil Municipal qui a été longue car elle comportait de lourds dossiers en plus de l'évocation de la disparition de trois personnalités lilloises.

Je voulais aborder le problème des nomades qui valait une discussion. Nous n'aurons pas cette discussion ce soir, je propose que l'on reprenne cette affaire lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

C'est un problème urgent, il y a eu la mort de ces deux enfants, il y a ceux qui légitimement avec beaucoup de générosité, se préoccupent de ce problème mais il y a aussi beaucoup de pharisiens qui disent n'importe quoi et versent des « larmes de crocodile ». C'est un problème épouvantable dans la mesure où on ne peut pas faire appel à la Police et où la législation refuse d'être réaliste pour traiter ce problème.

A côté de ceux qui écrivent de tous les coins de France pour se lamenter sur les deux enfants qui sont morts comme s'il y avait une quelconque responsabilité sinon celle de la société dans son ensemble, il y a le Président de l'automobile club qui, lui, écrit en disant que le parking Javary devient impossible, avec les tessons de bouteilles etc... et les employés du centre administratif qui font une pétition disant qu'ils étaient tranquilles sur le parking Javary et que maintenant c'est terminé.

Une chose est vraie c'est que, pour régler ce problème il faut que chacun en prenne conscience. Les nomades ont été trop souvent dans les quartiers pauvres de la Ville, trop souvent dans les quartiers H.L.M. ; nous avons décidé qu'il n'en serait plus ainsi. Les habitants de ces quartiers ont déjà beaucoup de difficultés pour qu'on n'y ajoute pas un autre problème.

Il faut bien le dire il y a aussi des personnes nanties pour qui les nomades constituaient un problème pour les quartiers pauvres mais pas pour l'ensemble de la population de Lille. Les nomades sont à Javary : voilà le problème. Les Lillois doivent en prendre conscience et personne ne veut aider le Maire à régler véritablement ce problème. Cela veut dire que si on ne veut pas qu'ils soient sur le parking Javary, il faut les mettre sur la place de la République et alors, je vous l'assure tout le monde cherchera les solutions adéquates pour régler le problème.

Il y a deux endroits où installer les nomades :

- place de la République et place du Général de Gaulle, comme cela tout le monde comprendra et les pharisiens cesseront de faire des discours qui n'en sont pas. Pour faire des discours il suffit d'aller voir comment cela se passe exactement alors on saura qu'il faut qu'associations, bonnes volontés, les Lilloises et les Lillois se rassemblent pour trouver des solutions à ce problème qui est extraordinairement difficile.

J'ai conscience, avec vous, d'avoir alerté les pouvoirs publics, d'avoir tout mis en œuvre pour essayer de trouver des solutions et ce soir je propose le vœu suivant du Conseil Municipal :

« Le 19 janvier dernier un incendie éclatait dans une caravane située au voisinage de la Foire Commerciale, à l'entrée de Lille, et, en quelques instants, provoquait un drame dans une famille de nomades par la disparition de deux enfants ».

Je comprends le drame qu'a pu représenter la disparition de ces enfants. Je pense être votre interprète pour exprimer les condoléances et la sympathie du Conseil Municipal à l'égard des familles qui ont vécu ce drame.

Nous les avons vues, nous avons eu l'occasion de discuter avec elles, elles subissent un coup du destin, un coup du sort et, hélas, beaucoup de ces nomades subissent des coups du sort de ce genre et nous devons tous faire la chaîne pour trouver une solution.

« Légitimement ému par ce drame, le Conseil Municipal de Lille, rappelle que depuis des années il milite en faveur de solutions permettant aux gens du voyage de stationner sur le territoire de l'agglomération lilloise dans des conditions répondant à leurs besoins et aux préoccupations des populations des communes concernées.

Depuis des années, de nombreuses réunions ont été tenues et des propositions multiples ont été présentées dans le but de trouver une solution au niveau intercommunal ».

Vous savez que les solutions intercommunales sont parfois difficiles à mettre en œuvre. En ce sens, voyez le dernier exemple : la construction d'un refuge pour les animaux sur le territoire de La Madeleine. Le Maire de La Madeleine refuse le permis de construire alors que, de notre côté, en raison de l'exiguïté de notre territoire, nous n'avons plus de terrains.

« Devant l'urgence de mettre en œuvre cette solution, le Conseil Municipal de Lille :

- Décide de reprendre les travaux d'aménagement dans le terrain des nomades actuellement installé ».

La Ville de Lille a été obligée d'acheter toute la zone non aedificandi. Là, nous sommes sur Saint-André, je demande au Maire de Saint-André de faire un geste, de permettre à la Ville de Lille de terminer les équipements. Nous avons dépensé là plus de 100 millions de centimes, nous ne pouvons pas terminer la maison du gardien, nous ne pouvons pas terminer les maisons qui ont été détruites et que nous sommes prêts à reconstruire. Il ne faut pas que le Maire de Saint-André s'oppose au permis de construire, sinon on ne peut rien faire.

Au moins, Lille a créé un terrain qui répond aux différentes normes, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de caravanes, mais que Saint-André fasse un effort.

« - Demande à la Communauté Urbaine d'accélérer la réalisation d'une première série de terrains figurant parmi les treize retenus par la Communauté Urbaine de Lille ».

Je referai cette démarche auprès du Bureau de la Communauté Urbaine. Je demande au Président de la Communauté Urbaine ou au Bureau de la Communauté Urbaine de ne pas attendre que les treize terrains soient aménagés. Quand les formalités sont faites sur deux ou trois terrains, qu'au moins on commence à les équiper pour recevoir les vingt cinq ou trente caravanes qui seront utilisées.

En tout cas, pour montrer notre bonne volonté, en sachant que cela va nous poser beaucoup de problèmes (la Ville de Lille est une grande ville sur une petite

superficie) nous demandons au Maire de Saint-André de nous permettre de terminer le terrain de Saint-André, nous demandons aux treize maires qui se sont engagés de ne pas revenir sur leur décision. Nous sommes décidés à entreprendre la recherche d'un nouveau terrain sur le territoire de la Ville de Lille et à la prochaine réunion du Conseil Municipal je vous demanderais de statuer sur la création d'un deuxième terrain à Lille.

Il y en a un sur la zone non aedificandi à Saint-André, nous ferons une proposition (croyez bien que ce n'est pas facile) pour faire un terrain de trente caravanes au maximum sur le territoire de Lille.

Voilà mes chers Collègues le vœu que je soumetts à votre approbation.

Y a-t-il des avis contraires ?

Nous pourrions par conséquent transmettre ce vœu à la Communauté Urbaine de Lille, à la Préfecture et demander à tous ceux qui veulent se préoccuper de ce problème de bien vouloir le faire.

La parole à M. COLIN.

M. COLIN - Monsieur le Maire, je pense que vous avez omis de consulter le Conseil Municipal sur les problèmes de Fives dont nous avons discuté tout à l'heure...

Monsieur LE MAIRE -... C'était une information.

M. COLIN - Il y aura un vote la fois prochaine ?

Monsieur LE MAIRE - En ce qui concerne les problèmes de Fives, c'est une information, ce dossier est fait en coopération avec la Communauté Urbaine. Les décisions les plus importantes sont à prendre d'ailleurs en Conseil Communautaire. Nous ne pouvons pas prendre certaines résolutions ici au Conseil Municipal, d'autres par contre, nous reviendront.

Nous avons donné une large information qui montre l'orientation de ce que nous voulons faire. Mais, c'est à la Communauté que seront prises exactement les décisions, c'est naturellement de compétence communautaire.

Nous sommes d'accord pour le vœu qui concerne les nomades ?

*Adopté.*

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. WINDELS  
Adjoint

**81/8011 : Enlèvements des bacs multibennes - Opération de nettoyage - Marché négocié.**

**81/8012 : Centre technique municipal - Transfert et aménagement du garage.**

**81/8013 : Centre technique - Acquisition de trois véhicules-ateliers - Inscription d'un crédit.**

*Adoptés.*

DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. COLIN  
Adjoint

**Espaces Verts et Environnement**

**81/8014 : Aménagement de la promenade de l'Esplanade - Crédit.**

**81/8015 : Aménagement du Bois de Boulogne - Crédit.**

**81/8016 : Parc zoologique - Travaux de rénovation - Crédit.**

**81/8017 : Aménagement du jardin du Loisir du Sud - Poursuite de travaux - Crédit.**

**81/8018 : Aménagement de deux terrains de football dans le quartier de Lille-Sud - 1<sup>er</sup> tranche de travaux - Demande de crédit.**

**81/8019 : Terrain de hockey, avenue Delecaux à Lambersart - Pose d'une clôture - Crédit.**

**81/8020 : Aménagement de places et d'aires de verdure - Crédit.**

**81/8021 : Aménagement de rues piétonnes et points verts - Crédit.**

**81/8022 : Amélioration des espaces verts des résidences H.L.M. à Lille - Crédit.**

**81/8023 : Plantations d'arbres - Demande de crédit.**

**81/8024 : Aménagement de terrains de zone et de terrains communaux divers - Demande de crédit.**

**81/8025 : Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville - Demande de crédit.**

**81/8026 : Aménagement des allées au cimetière de l'Est - Poursuite des travaux - Crédit.**

Rien de spécial.

*Adoptés.*

Monsieur LE MAIRE - J'ai une question écrite de M. Claude BERET.

Je me fais un devoir à toutes les réunions du Conseil Municipal de répondre aux questions écrites de nos conseillers de quartier.

M. BERET, conseiller de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin pose les questions suivantes :

« Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises, notre attention a été attirée par le problème qui serait posé le 15 mars, par semble-t-il (nous n'avons aucune information) la rupture du bail emphytéotique intéressant un certain nombre d'immeubles se trouvant dans le périmètre, rue de la Louvière, rue du Chevalier Français, rue du Faubourg de Roubaix. Après avoir posé la question auprès de différents services, nous vous prions de bien vouloir nous répondre sur les points suivants...

Voilà d'abord un problème : un bail emphytéotique est un bail emphytéotique, chacun le connaît. Ce sont des relations privées entre un propriétaire et un occupant.

Il y a ceux qui sont propriétaires du terrain, ceux qui sont sous-locataires et les titulaires du bail emphytéotique. Ces derniers avaient tellement bénéficié des avantages de ce type de contrat qu'ils avaient pensé qu'il était éternel.

Evidemment, soixante ans ou quatre vingt dix ans, c'est long, et quand on est dans cette situation on pense que la fin n'arrivera jamais.

Je suis Président du C.H.R., les baux du C.H.R. arrivent à expiration et le service de la dotation ne souhaite pas les renouveler. C'est difficile pour ceux qui sont touchés par cette mesure, mais il faut dire très honnêtement que pendant des années ils ont bénéficié d'un avantage considérable qui ne peut pas pérenniser ni être éternel.

De plus cela ne concerne pas directement la Mairie. Je joue le rôle de l'interprète pour que les choses se passent au mieux, je reçois les uns et les autres et je comprends bien le désappointement de nos concitoyens qui avaient une maison, l'avaient arrangée, n'avaient pratiquement pas de loyer à payer ou très peu et qui se trouvent devant un propriétaire qui leur dit vouloir récupérer le terrain et leur demande de détruire la maison pour avoir un terrain nu, c'est la Loi. C'est excessif et je vais intervenir pour arriver à des choses plus convenables.

Les questions posées par M. BERET sont les suivantes :

- 1) - Quel est le périmètre exact intéressé par l'opération ?
- 2) - Quelle est la politique envisagée par le C.H.R. : Vente aux enchères, rachat général, possibilité de préemption par la ville, possibilité de rachat par les intéressés etc...
- 3) - Quelle information a été faite auprès des occupants actuels. Il semble en effet que dans de nombreux cas, les locataires officiels n'aient pas été tenus au courant, ainsi que les sous-locataires officiels, ou les commençants propriétaires de leur fonds de commerce. Il en résultera dans les mois suivants que viennent de grosses difficultés.

- 4) - Des informations non contrôlées indiquent la présence d'un promoteur sur l'ensemble du secteur, ce qui semble prouver que dans certains cas, l'information existe.

Dans l'espoir d'une réponse précise, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués ».

Voilà la réponse :

« Monsieur le Conseiller de Quartier,

J'ai bien reçu la lettre par laquelle vous me questionnez sur la situation des terrains faisant l'objet de baux emphytéotiques dans le quartier de Saint-Maurice et je vous adresse ci-dessous quelques premiers renseignements :

### **1 - Le périmètre exact de l'opération**

Il s'agit des terrains sis à Lille rue de la Louvière n° 2 à 8 et 14 à 26, rue du Chevalier Français n° 4 et 6 bis et 15 à 29, et rue du Faubourg de Roubaix n° 179 à 183.

### **2 - La politique envisagée par le C.H.R. de Lille**

Cette affaire sera soumise au prochain conseil d'administration de l'Etablissement public, c'est-à-dire le 16 février.

(J'invite nos concitoyens à se rassembler dans une association pour qu'il puissent faire des propositions de rachat et je suis prêt en tant que Président du C.H.R. à plaider leur cause et à mobiliser des crédits pour permettre à chacun de pouvoir racheter.

Ces problèmes sont tellement complexes qu'il ne faut pas rester seul, il faut créer une association).

### **3 - Information faite auprès des occupants actuels (sous-locataires)**

L'emphytéote est au courant de sa situation juridique de par l'acte qu'il a signé lors de la conclusion du bail emphytéotique.

Etant donné qu'il est propriétaire des constructions, il consent ses locations sans l'avis du C.H.R. de Lille et c'est à lui de prévenir ses locataires de la situation juridique exacte, c'est-à-dire, de l'existence d'un bail emphytéotique.

(Le C.H.R. ne peut pas connaître les sous-locataires ni les droits des commerçants qui seraient venus s'installer. Il ne connaît que l'emphytéote).

### **4 - Présence d'un promoteur immobilier.**

Le Centre Hospitalier Régional n'a été saisi d'aucune demande d'achat émanant d'un promoteur immobilier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la décision prise par le Conseil d'Administration du C.H.R. lors de sa prochaine réunion.



« Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller de Quartier, l'expression de mes sentiments les meilleurs ».

Le C.H.R. n'a pris aucune décision de ce genre, on se trouve devant un établissement public qui a besoin d'argent, croyez-le, qui a une dotation, qui a à Lille de nombreux baux emphytéotiques qui ont été pris il y a quatre vingt dix ans, et qui a décidé de faire valoir ses droits de propriétaire, de réaliser ce qui lui appartient pour moderniser l'hôpital régional et pour avoir des crédits qui lui permettront de participer à l'aménagement de l'hôpital.

C'est une affaire à suivre et que je suis tout à fait disposé à suivre avec nos concitoyens en difficulté. Je tiens cependant à leur dire que c'est un problème entre le C.H.R. et eux. Mais, la Mairie avec le service de médiation pourra les aider et en tout cas faire valoir et faire connaître leurs droits. Mais, nous ne pouvons pas faire reconnaître des privilèges qu'ils n'auraient pas, voilà la limite de notre action.

---

Mes Chers Collègues, vous avez derrière vous l'exposition Internationale Salvador Allende. C'est une exposition qui présente les œuvres de grands artistes du monde entier qui manifestent ainsi leur solidarité avec la lutte du peuple chilien. Je vous invite à la visiter quand vous le pourrez. L'exposition est également dédiée au peuple du Salvador, peuple martyr dont les journaux, la radio, la télévision présentent quotidiennement les crimes et les atrocités perpétrés contre lui.

Je salue la mémoire d'ALLENDE, combattant de la Liberté.

Nous terminons cette réunion du Conseil Municipal sur un acte de vie, un acte d'espérance, un acte de Liberté en saluant tous ces peuples martyrs d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud, en saluant la mémoire d'ALLENDE, en nous disant que le combat qu'ils mènent sera long mais en restant persuadé que ces peuples d'Amérique secoueront leurs chaînes et qu'un jour viendra où ils auront raison contre leurs tyrans et pourront installer des régimes démocratiques et des régimes de liberté.

En tout cas dans cet Hôtel de Ville nous sommes heureux et fiers de nous trouver à côté d'ALLENDE et en solidarité avec le peuple Chilien et tous les peuples en difficultés.

Bonsoir, la séance est levée à 22 H 30.

**N° 81 / 2 : Lois n° 70 / 1297 du 31 décembre 1970  
sur la gestion et les libertés communales  
et 78 / 753 du 17 juillet 1978  
Délégation au Maire - Compte rendu**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Au cours de vos séances des 25 avril 1977 et 28 mai 1979, par délibérations n° 77 / II / 5 et 79 / 6024 et conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 70 / 1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales et de l'article 63 de la loi n° 78 / 753 du 17 juillet 1978, repris par l'article L 122-20 du Code

des Communes, vous avez bien voulu nous accorder délégation pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget lorsqu'il s'agit d'emprunts contractés auprès des organismes visés à l'article L 121-38 du Code des Communes et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- passation des contrats d'assurances ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- exercice du droit de préemption à l'intérieur de la zone d'aménagement différé du Secteur Sauvegardé.

Comme vous le savez, les décisions prises en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes sont soumises aux mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation que celles qui sont applicables en vertu des dispositions en vigueur aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets à celles des articles L 121-30, L 121-38 et L 121-39 (alinéas 1 à 3 inclus) du Code des Communes.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ; en conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint, un tableau récapitulatif des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

*Adopté*

**Marchés, avenants, louages, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts passés et droits de préemption exercés par le Maire conformément aux dispositions de l'article L 122-20 du Code des Communes et des délibérations du Conseil Municipal N° 77 / 11 / 5 du 25 avril 1977 et 79 / 6024 du 28 mai 1979**

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
Tableau à jour le 22 janvier 1981					
80 / 139 D.M.	29 décembre 1980	Service des Achats	L'arrêté n° 80/38 D.M. du 14 mai 1980 approuvé le 4 juin 1980 est modifié ainsi qu'il suit : un marché à commandes pour la fourniture de papier est passé avec les Etablissements Lesieur, 14 place d'Armes à Valenciennes.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	
80 / 140 D.M.	29 décembre 1980	Services des Achats	Un marché à commandes est passé avec l'entreprise « Les Cuisiniers Réunis », Restaurant SGE-TPI - Centrale Nucléaire B.P. 108, 59820 Gravelines, pour la fourniture de collations servies à l'occasion de diverses réceptions.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	
80 / 141 D.M.	29 décembre 1980	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société « Flonic Schlumberger », 12 place des Etats-Unis, 92541 Montrouge, en vue de l'acquisition de six horodatrices.	117.600 F	

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
80/146 D.M.	29 décembre 1980	Services Juridique et Immobilier	Une convention est passée avec la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - Circonscription de Lille-Nord - dont le siège est à Lille, 106 rue Colbert, mettant à sa disposition les locaux du Centre Médical A situés au deuxième étage du Centre Médico-Scolaire, rue Georges Lefèvre à Lille.	183,20 F	14 janvier 1981
80/147 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un contrat est passé entre la Ville de Lille et Gaz de France - centre de distribution de Lille - 2, rue Saint-Martin à Lille, en vue de la fourniture de gaz moyenne pression pour l'alimentation des installations des bains-douches, 91 rue Paul Lafargue.		14 janvier 1981
80/148 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un contrat est passé entre la Ville de Lille et Gaz de France - centre de distribution de Lille - 2, rue Saint-Martin à Lille, en vue de la fourniture de gaz moyenne pression pour l'alimentation des installations du centre social, rue Armand Carrel à Lille.		14 janvier 1981

5 Février 1981

- 70 -

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
80/149 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un contrat est passé entre la Ville de Lille et Gaz de France - centre de distribution de Lille - 2, rue Saint-Martin à Lille, en vue de la fourniture de gaz moyenne pression pour l'alimentation des installations du jardin des plantes, rue de l'Orangerie.	125.585 F 204.518,16 F	14 janvier 1981
80/150 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et l'Association de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Electrique (A.P.A.V.E.), 8, rue de Valmy à Lille, en vue de procéder au contrôle technique des travaux d'aménagement de l'ancien institut de physique, 50, rue Gauthier de Châtillon.	23.420,28 F 228.298,35 F	20 janvier 1981
80/151 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la société SATRA T.P., 1, rue Poste aux Chevaux, 59270 Bailleul en vue de la réfection du revêtement du sol de quatre cours d'écoles.	102.388,00 F 54.138,90 F	20 janvier 1981

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
80/152 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et M. Philippe Capon, entrepreneur de démolitions, 10 rue de Seclin à Emmerin - 59320 Haubourdin, en vue d'exécuter des travaux de démolition des auvents en béton armé à l'école Rabelais-Curie, rue Paul Bardou à Lille.	105.369,60 F	
80/153 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et l'entreprise Barbieux, 78 rue Malsence à Lille, en vue d'exécuter des travaux de couverture aux deux versants entre les contreforts de l'église Saint-Etienne, rue de l'Hôpital Militaire.	57.450,56 F	14 janvier 1981
80/154 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché est passé entre la Ville de Lille et la société anonyme Chauffage et Climatisation Sulzer, succursale de Lille, 72 rue Gutenberg à Lille, en vue de la rénovation partielle de la chaufferie de l'établissement de bains-douches, rue Paul Lafargue, pour l'utilisation du gaz.	152.292 F	20 janvier 1981

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
80/155 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Menet, 7, rue de Bapaume à Lille, en vue de l'exécution des travaux de rénovation partielle de la chaufferie du jardin des plantes, rue de l'Orangerie.	204.518,16 F	MESDAMES, MESSIEURS - Achat - Protocole d'accord 5/07/1979, la Société HELIO
80/156 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la société anonyme Villeroy- D.A.L., 1 ter avenue Rochegude, 92000 Nanterre, en vue de l'exécution des travaux nécessaires aux rangements pour bateaux-chariots, au centre nautique avenue Marx Dormoy.	228.298.35 F	20 janvier 1981
80/157 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la S.A.R.L. Polet Frères, 145 rue du Faubourg de Roubaix, 3 et 5 impasse Delcroix à Lille, en vue d'exécuter des travaux de charpente au presbytère de l'église Saint-Etienne, rue de l'Hôpital Militaire.	54.138,90 F	

n° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
80/152 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction			
80/158 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et l'entreprise Barbieux, 78 , rue Malsence à Lille, en vue d'exécuter des travaux de couverture-zinguerie au presbytère de l'église Saint-Etienne, rue de l'Hôpital Militaire.	62.255,51 F	
80/159 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société des Grands Travaux du Nord, route de Vendeville à Templemars (59175), en vue de l'exécution des travaux d'agrandissement du terrain de football du stade Roger Salengro.	245.491,35 F	
80/154 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction			
80/155 D.M.	29 décembre 1980	Services de Construction	Travaux partiels de la chaufferie de l'établissement de bains-douches, rue Paul Lafargue, pour l'utilisation du gaz.		20 janvier 1981



**N° 81/3 : Terrain Industriel « Chanzy » - Hellemmes-  
Anciennes Fonderies des Etablissements Fives-Cail Babcock**  
- Achat  
- Protocole d'accord

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 26/07/1979, la Société HELIO-NEA, implantée à Lille au n° 128 de la rue de la Louvière et spécialisée dans l'impression en héliogravure de catalogues et périodiques divers, a été mise en règlement judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce, menaçant ainsi l'avenir des 630 salariés qui y travaillaient.

Depuis, de nombreuses démarches ont été effectuées tant par la Direction de l'entreprise que par Monsieur le Préfet DAVID, Commissaire à la Reconversion, afin de trouver des partenaires financiers susceptibles de reprendre et développer l'activité de la Société HELIO-NEA.

Le 2 Octobre 1980, le C.I.A.S.I., approuvait le plan de reprise de l'imprimerie lilloise par Monsieur DIDIER, Président Directeur Général de la Société « Jean DIDIER S.A. » déjà implantée à Lizy-sur-Ourcq et à Château-Thierry.

Ce plan de reprise prévoit, dans un premier temps, pendant une période de 3 ans, la location-gérance d'HELIO-NEA et le ré-emploi de 486 personnes et dans un deuxième temps, la construction d'une nouvelle unité de production entièrement modernisée, opérationnelle dès 1984 et employant 396 personnes.

Le 24 Novembre 1980, le Comité d'entreprise, consulté par Monsieur DIDIER, acceptait les orientations de cette reprise.

Toutefois, la réalisation de la deuxième étape du plan nécessite la recherche d'un terrain d'au moins 5 ha, bien desservi par des infrastructures de communication et à un prix qui respecte l'enveloppe financière prévue par l'entreprise, pour la réalisation de ses investissements.

La Ville de Lille particulièrement soucieuse de préserver ses emplois industriels et consciente des problèmes économiques et financiers que lui poseraient le départ de cette unité de production dans les zones périphériques, souhaite faciliter le transfert de cette entreprise sur son propre territoire.

Après une recherche foncière, il s'est avéré que la seule possibilité offerte à la Municipalité était l'implantation de cette usine sur un terrain industriel dit terrain « Chanzy », situé sur la commune associée d'Hellemmes et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- surface du terrain = 83 870 m<sup>2</sup>
- référence cadastrale : section A L  
parcelle n° 371
- constructions existantes : 4 hangars de béton, vestige de l'ancien parc de Fonderie des Etablissements Fives-Cail-Babcock
- actuel propriétaire : Etablissements Fives-Cail-Babcock à Lille.

La Société Fives-Cail-Babcock, consultée, s'est déclarée prête à céder à l'amiable ce terrain au prix de 10 500 000 F, soit 125 F/m<sup>2</sup>, prix qui a reçu l'avis favorable de l'Administration des Services Fiscaux (Domaines) qui en a été saisi par la Ville de Lille.

L'action de la Municipalité revêtirait alors les formes suivantes :

- 1) acquisition amiable du terrain « Chanzy » (83 870 m<sup>2</sup>) par la Ville de Lille au prix de 125 F/m<sup>2</sup>
- 2) rétrocession de 50 000m<sup>2</sup> de terrain à la Société « Héliogravure J. DIDIER » au prix de 100 F/m<sup>2</sup> (prix moyen des terrains équipés en zone industrielle) qui s'acquittera de sa dette en 3 paiements échelonnés tel qu'il est indiqué dans le protocole d'accord annexé.

La possibilité d'un tel rabais est ouverte par la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 10 Septembre 1976 n° 76-429.

- 3) une aide financière (subvention) du F.A.U. et de l'E.P.R. sera sollicitée par la Ville de Lille.
- 4) l'affectation des surfaces restantes se fera ultérieurement en fonction des orientations du P.O.S. (réserves d'infrastructures et de superstructures n° 39, 34 et 35).

En conséquence, nous vous demandons, dans un premier temps,

- 1) de décider l'achat du terrain en cause pour le prix de 10 500 000,00 F et de nous autoriser à intervenir à l'acte authentique. Cette acquisition s'opérera en vue, d'une part de l'implantation d'une nouvelle unité de production d'héliogravure, d'autre part en vue de l'aménagement des équipements d'intérêt collectif prévus par le P.O.S.
- 2) de solliciter la déclaration d'utilité prévue par l'Article 1042 du C.G.I.
- 3) de décider l'imputation de la dépense au chapitre 922 - article 2125 J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « acquisitions d'immeubles ».
- 4) de décider l'imputation d'une somme de 650 000 F en dépenses au chapitre 922 article 235 - K1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « démolitions d'immeubles ».
- 5) de nous autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres.
- 6) de nous autoriser à signer le protocole d'accord ci-annexé.

Protocole entre :

Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille, Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, agissant au nom et pour le compte de la ville de Lille, en vertu d'une Délibération du Conseil Municipal n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_

qui sera soumise en même temps que le présent protocole à l'approbation de Monsieur le Préfet du Nord,

d'une part,

et,

M. DIDIER, Fondateur de la société « Héliogravure Jean DIDIER », Société Anonyme en formation, dont le siège social est à Lille, 128 rue de la Louvière.

d'autre part,

## **PREAMBULE**

La Société HELIO-NEA, implantée à Lille au n° 128 de la rue de la Louvière, a été mise en règlement judiciaire le 26/07/1979, menaçant ainsi l'avenir des 630 salariés qui y travaillaient.

Le 01 mars 1981, la location-gérance de cette société sera accordée à Monsieur DIDIER, Président Directeur Général de la Société « Jean DIDIER S.A. » qui possède déjà 2 établissements d'imprimeries offset en France.

Cette location-gérance, qui permettra de maintenir 486 postes sur les 553 restants à la fin de l'année 1980, est prévue pour une période de 3 ans, à l'issue de laquelle une unité de production entièrement nouvelle pourra accueillir et développer les activités actuelles de la Société HELIO-NEA ainsi que le ré-emploi de 393 personnes.

Toutefois, la création de cette nouvelle unité de production ne peut être réalisée que sur un terrain d'une superficie minimale de 5 ha.

La Ville de Lille, soucieuse de préserver l'emploi local et consciente des problèmes sociaux et économiques que poseraient une implantation de cette nouvelle unité de production dans des zones industrielles périphériques, souhaite faciliter l'implantation de cet établissement sur son territoire. Les conditions de cette implantation font l'objet du présent protocole d'accord.

### **1 - Obligation de la Municipalité de Lille**

La Ville de Lille s'oblige à procéder à l'acquisition d'un terrain industriel dit terrain « chanzy », appartenant à la Société Fives-Cail-Babcock, dont la désignation est rappelée ci-après :

- surface du terrain : 83 870 m<sup>2</sup>
- références cadastrales : • section AL  
• parcelle n° 371

Pour ce faire, la ville de Lille a saisi l'Administration des Services Fiscaux (Domaines).

Par ailleurs, la Ville de Lille s'oblige à rétrocéder à la Société « Héliogravure Jean Didier » ou à tout autre personne morale qui aura reçu son agrément. (Société de développement Régional ou Bâtinorest) les 50 000 m<sup>2</sup> nécessaires à la création de la nouvelle unité de production au prix maximum de 100 F le m<sup>2</sup> de terrain nu. Pour faciliter le financement de cette opération, la ville sollicitera l'aide du F.A.U. et de l'E.P.R. L'intégration de cette unité de production dans le site urbain fera l'objet d'un traitement particulier d'aménagement paysager.

La surface du terrain restant, étant en majeure partie grevée de « réserves » inscrites au P.O.S. de la ville d'Hellemmes, demeurera propriété de la ville afin d'y réaliser les équipements collectifs prévus dans le règlement d'urbanisme.

## II - Obligation de la Société

En contrepartie, la Société « Héliogravure Jean Didier » s'engage :

- 1) à réaliser la construction d'une unité de production d'Héliogravure
- 2) à s'acquitter du règlement de l'acquisition du terrain de SHA par 3 versements échelonnés comme suit :
  - 1<sup>er</sup> versement : 31 décembre 1981
  - 2<sup>e</sup> versement : 31 décembre 1982
  - 3<sup>e</sup> versement : 31 décembre 1983
- 3) à maintenir 393 emplois.

Fait à Lille, le

Pierre MAUROY  
Député-Maire de Lille  
Président du Conseil Régional  
Nord / Pas-de-Calais

Jean DIDIER  
Président Directeur Général  
de la Société « Jean DIDIER S.A. »

*Adopté.  
Voir compte rendu p. 10.*

### N° 81 / 4 : Commissions Municipales Composition - Remplacement de Madame Rosette DE MEY

MESDAMES, MESSIEURS,

Depuis son élection au Conseil Municipal de Lille en 1973, notre regrettée collègue Rosette DE MEY participait activement aux travaux de l'Assemblée Communale, au sein de laquelle elle s'était particulièrement spécialisée dans les questions relatives à l'enfance, l'instruction publique et l'action sociale.

C'est ainsi que Madame DE MEY était membre des six commissions municipales suivantes :

- Commission des Finances
- Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente
- Commission de l'Action Sociale
- Commission des Personnes Agées - Action en faveur des Handicapés
- Commission de la Santé Publique - Protection Maternelle et Infantile
- Commission des Espaces Verts et de l'Environnement.

Il convient d'envisager le remplacement de Madame DE MEY dans ces commissions et nous vous proposons la désignation des Conseillers Municipaux suivants :

- Commission des Finances : Monsieur Guy MERRHEIM
- Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente : Monsieur René BOUTILLEUX
- Commission de l'Action Sociale : Madame Jeannine ESCANDE
- Commission des Personnes Agées - Action en faveur des Handicapés : Madame Denise CACHEUX
- Commission de la Santé Publique - Protection Maternelle et Infantile : Monsieur Marcel BODARD
- Commission des Espaces Verts et de l'Environnement : Monsieur Daniel CHOQUEL

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 27.*

**N° 81/5 : Mission accomplie par un membre  
du Conseil Municipal et  
deux agents municipaux à La Haye  
(Pays-Bas) le 21 décembre 1980  
Remboursement des frais**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le 21 décembre 1980, Monsieur CHOQUEL, Conseiller Municipal, Président de l'Office Municipale des Sports, et Monsieur COSSART, Ingénieur en chef, se sont rendus à La Haye (Pays-Bas) afin de visiter l'anneau de vitesse de la patinoire de cette ville.

Le déplacement Lille-La Haye et retour s'est effectué en véhicule municipal conduit par M. Maurice BEAUMAREZ, conducteur d'automobile au Service automobile de l'Administration.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le règlement de la somme due à M. BEAUMAREZ soit 75,00 F représentant le montant de deux vacations.

*Adopté*

**N° 81/6 : Stationnement des Nomades**  
**Résolution**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 19 janvier dernier, un incendie éclatait dans une caravane située au voisinage de la Foire Commerciale, à l'entrée de Lille, et, en quelques instants provoquait un drame dans une famille de nomades par la disparition de deux jeunes enfants.

Légitimement ému par ce drame, le Conseil Municipal de Lille, rappelle que, depuis des années, il milite en faveur de solutions permettant aux gens du voyage de stationner sur le territoire de l'agglomération lilloise dans des conditions répondant à leurs besoins et aux préoccupations des populations des communes concernées.

Depuis des années, de nombreuses réunions ont été tenues et des propositions multiples ont été présentées dans le but de trouver une solution au niveau intercommunal.

Devant l'urgence de mettre en œuvre cette solution, le Conseil Municipal de Lille :

- décide de reprendre les travaux d'aménagement dans le terrain des nomades actuellement installé ;
- demande à la Communauté Urbaine d'accélérer la réalisation d'une première série de terrains figurant parmi les 13 retenus par le Conseil Communautaire ;
- entreprend dès à présent la recherche d'un nouveau terrain sur le territoire de la Ville de Lille.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 58.*

**N° 81/2.001 : Services Municipaux**  
**Nouvelle organisation**  
**Application**

*NOTE D'INFORMATION,*

Lors de vos séances des 14 novembre et 18 décembre 1980, vous avez pris acte des premières dispositions envisagées en vue de la mise en place de la nouvelle organisation des services municipaux de la Ville de Lille.

Vous avez examiné successivement les services ci-après :

- le Cabinet du Maire
- le Secrétariat Général et les services rattachés
- les services rattachés au Maire et au Secrétariat Général

- la Direction générale des services du personnel et de l'Administration générale
  - la Direction générale des services des finances, de l'informatique et des achats ; juridique et immobilier
  - le Secrétariat Général adjoint et services rattachés
    - service de la Jeunesse, de l'Animation, des Fêtes et cérémonies
    - la Direction des affaires sanitaires et sociales
    - la Direction générale des services culturels, sportifs et de l'enseignement
- ainsi que certains des services qui leur sont rattachés, situés hors de l'Hôtel de Ville.

Nous vous proposons d'examiner aujourd'hui les effectifs des services techniques, et d'autres services extérieurs.

	Effectif théorique actuel	Effectif théorique nouveau
Secrétariat général adjoint	2	2
<b>Direction générale des services techniques</b>		
Direction-secrétariat et service administratif	13	58
Direction des Etudes Cadastre - permis de construction	30	23
Direction de la Voie Publique		
Direction-secrétariat	3	3
Sécurité	8	7
Circulation	13	11
Voie publique	9	17
Propreté publique		
Centre		20
Divers	137	11
Balayage mécanique		74
Direction de l'Eclairage public	22	21
Atelier électrique	30	17
Direction des espaces verts		
Direction-secrétariat	7	8
Jardins	321	50
Secteurs		142
Direction des Bâtiments communaux		
Direction secrétariat		7
Construction	30	6
Gestion		19
Service thermique	48	43
Centre technique municipal	211	170

	Effectif théorique actuel	Effectif théorique nouveau
Services extérieurs rattachés à		
<b>La direction des services culturels, sportifs et de l'enseignement</b>		
Théâtres	76	90
Conservatoire	73	78
Institut médico-éducatif	41	41
<b>Direction des Services sanitaires et sociaux</b>		
Pouponnière à caractère sanitaire	48	52
En outre, les effectifs ci-après se voient rattachés <b>au Secrétariat général - service des mairies de quartier</b>		
Pour la propreté		34
Pour les travaux d'entretien		3
<b>à la direction de l'Administration générale</b>		
Service de l'Etat civil le personnel chargé des travaux d'inhumation		15
bureau des affaires générales standard téléphonique		7
service d'entretien de l'Hôtel de ville		46
Concierges de bâtiments communaux		4
<b>à la direction générale des services culturels sportifs et de l'enseignement</b>		
Bureau des sports - terrains de sports		28

L'étude des propositions ci-dessus qui se traduisent par une nouvelle répartition des compétences d'attribution, a été menée dans le souci d'une plus grande identification des responsabilités qui permet de les cerner le plus possible, tout en poursuivant la décentralisation avec pour objectif constant un fonctionnement des services toujours amélioré.

En conclusion, nous vous demandons de prendre acte pour l'ensemble des services ci-dessus que les effectifs théoriques sont fixés à 1 107, étant précisé toutefois que 38 postes ont été effectivement supprimés alors que 23 ont été créés.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 29.*

**N° 81/3.001 : Budget primitif de 1981  
Section d'investissement  
Programmes particuliers**



MESDAMES, MESSIEURS,

La loi du 10 janvier 1980 a modifié sensiblement les conditions de vote du budget des communes puisque le Conseil Municipal est non seulement appelé à décider de l'équilibre général mais il doit également fixer le taux de chacune des quatre grandes taxes.

En alourdissant les procédures, ces nouvelles dispositions risquent de retarder le vote du budget puisque certaines données fiscales ne nous parviendront que dans le courant du mois de Février.

Toutefois, ces mesures ne concernent pas directement les programmes d'équipement financés par voie d'emprunt. Pour assurer une parfaite continuité de l'action municipale et permettre aux services de constituer les dossiers administratifs nécessaires à la réalisation des travaux, nous vous présentons, dans un premier temps, le programme des équipements à réaliser ou à poursuivre au cours de l'année 1981.

Au total, nous vous suggérons d'investir une somme de 113.581.708 F dont le détail est donné en annexe, le financement étant assuré comme suit comparative-ment à 1980 :

	1981	% par rapport au total	1980	% par rapport au total	% d'évolution
Emprunts à réaliser	87.533.187	77,06	63.524.323	79,88	37,79
Subventions escomptées	9.902.500	8,72	3.234.371	4,07	206,16
Fonds de compensation de la T.V.A. (partie)	14.546.021	12,81	2.592.572	3,26	461,07
Participation de tiers	-	-	7.000.000	8,80	-
Autres recettes	1.600.000	1,41	3.171.000	3,99	-
	<u>113.581.708</u>	<u>100,00</u>	<u>79.522.266</u>	<u>100,00</u>	<u>42,83</u>

Les propositions répondent aux priorités arrêtées dans le nouveau contrat lillois, elles s'articulent autour de 5 grands axes :

- le scolaire ..... 16.819.648
- l'éclairage public ..... 12.800.000
- les équipements de la commune associée d'Hellemmes ..... 6.118.800  
(dont 2.355.000 F pour mémoire)
- le grand programme de petits travaux qui met en valeur :
  - a) le sport et les loisirs ..... 8.805.000
  - b) l'aménagement urbain ..... 7.450.000
  - c) le social et la culture ..... 7.021.000
  - d) l'entretien du patrimoine des lillois ..... 7.389.500
- les opérations particulières ..... 49.532.760

Ces diverses réalisations peuvent, en outre, être classées dans les trois catégories suivantes :

#### - LES PROGRAMMES EN COURS D'EXECUTION

Ces opérations fixées à 46.464.368 F, soit 40,91 % de la section d'investissement, intéressent particulièrement la réfection, la transformation, l'aménagement d'équipements existants et des crédits complémentaires pour l'achèvement des programmes en cours.

#### - LES NOUVEAUX EQUIPEMENTS

Ils représentent 20,72 % du total des réalisations envisagées. Leur montant s'élève à 23.534.600 F.

#### - LES OPERATIONS PARTICULIERES

Elles sont fixées à 43.582.760 F et forment 38,37 % des dépenses d'investissement.

Elles concernent, notamment :

- le Palais des Congrès et de la Musique .....	20.230.600
- l'acquisition du terrain de la Sté Fives Lille Cail, rue Chanzy à Hellemmes .....	10.500.000
- les échanges compensés entre la Ville et l'Armée .....	8.100.000

etc...

En accord avec votre Conseil de la Municipalité, réuni le 19 janvier 1981, nous vous prions de bien vouloir adopter le programme d'équipement qui vient de vous être présenté, en décidant l'inscription des crédits nécessaires à son financement dans le cadre du Budget Primitif de 1981.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 34*

**N° 81 / 3.002 : Institut Pasteur  
Immeuble boulevard Louis XIV  
Travaux de rénovation  
Participation de la Ville**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

En vue de la création d'un Institut régional des Sciences, de la Santé et de l'Environnement, il est envisagé la transformation du bâtiment de l'Institut Pasteur situé en bordure du boulevard Louis XIV.

L'immeuble rénové permettra également :

- l'implantation des centres d'enseignement préparatoire à la recherche et à l'expertise toxicologique ;
- le regroupement des laboratoires des actions de Santé de la Région et de la Ville (laboratoire municipal) ;
- la mise en place d'activités nouvelles de recherche dans le domaine de la médecine préventive et de la santé publique.

Cette opération est évaluée à 24.000.000 de F.

Par correspondance du 5 novembre 1980, le Directeur de l'Institut Pasteur sollicite la participation financière de la Ville dans les travaux en cause à concurrence de 1.000.000 de F.

Considérant l'intérêt particulier que représente cette réalisation, nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances réunie le 11 décembre 1980 d'accueillir favorablement la requête présentée.

Compte tenu du délai d'exécution des travaux, la contribution communale serait répartie sur les exercices 1981 et 1982, soit 500.000 F par an.

La dépense correspondante, à financer par voie d'emprunt, serait prévue au chapitre 914.4 de la section d'investissement du budget primitif des années considérées.

*Adopté*

**N° 81 / 3.003 : Erection d'un monument  
à la mémoire du Maréchal  
Jean De Lattre De Tassigny  
Participation financière de la Ville**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Un Comité National, placé sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République, a été institué pour l'érection, à Paris, d'un monument à la mémoire du Maréchal Jean De Lattre De Tassigny.

Le coût de cet ouvrage qui a été récemment inauguré est évalué à 2.200.000 F environ.

Responsable de la réalisation de cette œuvre, l'Association « Rhin et Danube » sollicite la participation financière de la Ville dans cette entreprise.

En accord avec le Conseil de la Municipalité réuni le 19 janvier 1981, nous vous proposons de faire droit à la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 1.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit à inscrire au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1981 sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

*Adopté*

**N° 81 / 3.004 : Syndicat des Municipaux  
de Lille « C.F.D.T. »  
Congrès national à  
Strasbourg du 27 au 31 Mai 1980  
Subvention exceptionnelle.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Secrétaire du Syndicat des Municipaux de Lille « C.F.D.T. » sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais consécutifs à l'envoi d'un délégué au Congrès National de la Fédération Interco-C.F.D.T., qui s'est tenu du 27 au 31 mai 1980 à Strasbourg.

En accord avec votre Commission des Finances, réunie le 11 décembre 1980, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 125 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940-33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1980 sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements. ».

*Adopté.*

**N° 81 / 3005 : Groupement Régional des  
Amputés de guerre du  
Nord et du Pas-de-Calais  
Congrès régional à Lille  
le 19 avril 1981  
Subvention exceptionnelle**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Président du groupement Régional des Amputés de guerre du Nord et du Pas-de-Calais, siégeant au Centre de Gaulle, Résidence Boilly à Tourcoing, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais d'organisation du Congrès Régional de cet organisme qui se tiendra à Lille, le 19 avril 1981.

En accord avec votre Commission des Finances, réunie le 11 décembre 1980, nous vous proposons d'accueillir favorablement la requête présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 1.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit à prévoir au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1981 sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

*Adopté.*

**N° 81/3006 : Création définitive  
du marché de Pellevoisin**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79/3090 du 21 décembre 1979, approuvée par M. le Préfet du Nord le 5 janvier 1980, le Conseil Municipal a donné son accord de principe provisoire au projet de création d'un marché dans le quartier de Pellevoisin.

Ce marché, installé sur le parvis de l'Eglise Notre Dame de Pellevoisin s'est ouvert le 7 mai 1980 et depuis lors, fonctionne tous les mercredis matin à la satisfaction d'une clientèle régulière et relativement importante.

Il semble donc que le succès du marché soit assuré. En conséquence, votre Commission du Développement et des Affaires économiques réunie le 10 octobre 1980 a émis un avis favorable à la création définitive de ce marché.

Nous vous prions de bien vouloir ratifier cette proposition.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 45.*

**N° 81/3.501 : Service Général des Nouvelles  
de France  
Agence France Presse  
Avenant n° 4 à la convention**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 77/2/518 du 13 Décembre 1977, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat entre la Ville de Lille et l'Agence France Presse transmise de Paris à Lille par appareil téléscripteur et connu sous l'appellation « chaîne C du Service Grands Régionaux ».

Par délibérations n° 79/3 501 du 26 février 1979, 79/3 513 du 22 novembre 1979 et 80/3 502 du 24 avril 1980, vous nous avez autorisé à passer les avenants constatant les augmentations des redevances mensuelles techniques et d'abonnement.

Or, le Conseil d'Administration de l'A.F.P. a décidé l'augmentation de 16,50% de son tarif d'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981, afin de compenser l'accroissement de ses charges. Cette redevance fixée initialement à 1.480 F s'élèvera donc pour 1981 à 1.720 F, la redevance technique restant inchangée à ce jour.

L'article 5 du contrat passé le 30 Décembre 1977 entre la Ville et l'A.F.P. stipule que, « par accord entre les parties, le montant de chacune des redevances mentionnées à l'article 4 ci-avant pourra être modifié. Cet accord sera constaté par voie d'avenant au présent contrat ».

Conformément à cet article, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer l'avenant n° 4 au contrat du 30 décembre 1977.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-210 du Budget Primitif de 1981 sous l'intitulé « D.G.D. - Relations Publiques ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 28.*

P.J. : Avenant.

---

### APPAREIL TELESCRIPTEUR DE L'A.F.P.

#### AVENANT N° 4

#### CONTRAT

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille, agissant en cette dernière qualité au nom et pour le compte de la Ville de Lille (ci-après dénommée « l'Abonnée ») en vertu de la délibération du Conseil Municipal du  
qui sera soumise, en même temps que la présente convention, à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord,

d'une part,

et,

Monsieur Claude LELAURIN, agissant en qualité de Directeur Régional à Lille, pour le compte de l'Agence France Presse (ci-après dénommée « l'A.F.P. ») dont le siège est à Paris (2<sup>e</sup>), 12, 13, 15, Place de la Bourse,

d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

#### EXPOSE

Par contrat du 30 décembre 1977, approuvé par Monsieur le Préfet du Nord le 24 février 1978, sous les réserves contenues dans sa lettre du 27 février 1978, la Ville de Lille et l'A.F.P. ont fixé les modalités par lesquelles l'A.F.P. fournit son service général des Nouvelles de France transmis de Paris à Lille par appareil télescripteur et connu sous l'appellation « chaîne C du Service Grands Régionaux ».

L'article 5 du contrat sus-mentionné dispose que « par accord entre les parties, le montant de chacune des redevances mentionnées à l'article 4 ci-avant pourra être modifié. Cet accord sera constaté par voie d'avenant au présent contrat ».

L'avenant n° 1 à ce contrat approuvé le 2 Avril 1979 avec la délibération n° 79/3 501 du 26 Février 1979 avait modifié le montant de la redevance mensuelle technique à compter du 1<sup>er</sup> mai 1978 ainsi que le tarif d'abonnement de l'A.F.P. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1979.

L'avenant n° 2 approuvé le 26 décembre 1979 avec la délibération n° 79/3 513 du 22 novembre 1979 avait modifié le montant de la redevance technique mensuelle à compter du 8 Juin 1979.

L'avenant n° 3 approuvé le 21 mai 1980 avec la délibération n° 80/3 502 du 24 Avril 1980 avait modifié le montant du tarif d'abonnement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1980.

Or, afin de compenser l'accroissement de ses charges, l'A.F.P. augmente à nouveau son tarif d'abonnement de 16,50% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981. Cette modification fait donc l'objet du présent avenant n° 4.

#### AVENANT N° 4

##### Article 1 :

L'article 4 du contrat du 30 Décembre 1977 est modifié comme suit :

« Sans préjudice des dispositions des articles 6 et 7 ci-après, l'Abonné règle à l'A.F.P., pour prix du service, objet dudit contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981 :

- \* une redevance mensuelle d'abonnement fixée à 1 720 F (mille sept cent vingt francs).
- \* une redevance mensuelle technique correspondant à la location, à l'entretien et aux dépannages de l'appareil télexscripteur fixée à 687,00 F (six cent quatre vingt sept francs). »

##### Article 2 :

Toutes les autres dispositions du contrat du 30 décembre 1977 et, dans la mesure où celles du présent avenant ne les contre-disent pas, les dispositions de l'avenant n° 1 audit contrat sont et demeurent en vigueur.

##### Article 3 :

Les éventuels frais de timbres et d'enregistrement du présent avenant seraient supportés par l'A.F.P. qui s'y oblige.

Fait à Lille, le

Pour l'Abonné

Pour l'A.F.P.

**N° 81 / 4.001 : Hospice Comtesse - Aménagement  
muséographique - Demande d'agrément**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le programme général du musée de l'Hospice Comtesse, l'aménagement muséographique représente une étape intermédiaire. En effet pour que le programme et l'installation définitifs soient réalisés il faut encore :

- achever la restauration des bâtiments de la cour d'honneur destinés à la présentation permanente (communauté et bâtiment 1724) ;
- affecter un autre bâtiment au musée pour lui permettre d'installer une section contemporaine associant histoire, ethnographie, technique, industrie et sciences, en intégrant les collections du Musée Industriel.

Afin de procéder à l'agencement muséographique de la salle Desmet et du 20-22 rue de la Monnaie, nous nous sommes adjoints la collaboration d'un décorateur ; par délibération n° 79 / 4050 du 22 novembre 1979, M. VALLOIS a reçu mission de présenter un avant-projet sommaire qui réponde à deux exigences :

- assurer une conservation et une protection correctes des collections présentées pour une longue durée ;
- permettre de modifier l'installation à moindres frais, en fonction des travaux qui seront réalisés ultérieurement.

Pour cela le matériel doit-être modulaire et réutilisable dans une présentation différente par simple démontage et assemblage. La conception moderne des musées implique que l'on puisse modifier plus rapidement qu'on ne le faisait jusqu'à présent, l'agencement des salles pour d'une part répondre à l'évolution des connaissances et du goût, et d'autre part renouveler l'intérêt du public.

Cet homme de l'Art a donc établi un avant projet sommaire comportant :

**Salle Desmet :**

- un ensemble charpente d'accrochage constitué par un plafond-grille de trame 1,80 m ;
- une ossature métallique structurant les différents modules de présentation en volume et en plan et permettant une composition évolutive des objets ;
- des vitrines constituées par des panneaux opaques ou transparents avec possibilité de division interne ; accès par portes à 2 vantaux étanches aux poussières ;
- les socles de présentation ;
- l'équipement électrique ;
- la peinture de l'ensemble ;
- la détection vol et incendie ;
- l'équipement audio-visuel et le mobilier pour les salles d'information, d'accueil et d'activités ;



**20-22 rue de la Monnaie :**

- l'aménagement de la brasserie comprenant le mobilier, les vitrines d'exposition et divers travaux.

Par lettre du 24 décembre 1980, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles a fait connaître que le projet ci-avant énoncé, approuvé par la Direction des Musées de France, a été retenu au titre des opérations subventionnées par l'Etat au taux de 40% des dépenses subventionnables.

En accord avec le Conseil de Municipalité, les Commissions des Bâtiments et de l'Action Culturelle entendues, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) décider l'aménagement muséographique de l'Hospice Comtesse et l'inscription au budget primitif 1981 du crédit nécessaire au démarrage de l'opération dans la limite des dépenses subventionnables acceptées par l'Etat.
- 2) solliciter de l'Etat et du Département l'octroi des subventions escomptées, lesquelles seront comptabilisées en temps opportun à nos documents budgétaires.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 45.*

**N° 81 / 4.002 : Ecole Régionale des Arts Plastiques  
Demande d'exonération  
des droits d'inscription**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Monsieur Wilhelm SOMMER, élève de 2<sup>e</sup> année du 1<sup>r</sup> cycle de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques de Lille éprouve d'importantes difficultés financières pour acquitter les droits d'inscription pour l'année scolaire 1980/1981. Cet élève, très sérieux, travailleur et discipliné, obtenant de bons résultats, est obligé de travailler pour suivre ses études.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle du 16 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir accepter l'exonération des droits d'inscription de cet élève.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 45.*

**N° 81 / 4.501 : Institut Médico Educatif -  
Intégration des biens d'équipement  
pour l'année 1980**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80 / 4.508 du 24 avril 1980, visée pour exécution par l'Autorté de Tutelle le 7 mai 1980, vous avez décidé d'affecter à l'Institut Médico Educatif des matériels audio-visuels, éducatifs et de manière générale, tout équipement nécessaire à son fonctionnement pour une valeur budgétaire correspondant à l'acquisition de matériel réalisée par la Ville de LILLE pour le compte de cet Institut, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1979, pour une somme de 54.741,00 Francs.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 21 novembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'intégration à l'actif du bilan de l'Institut Médico Educatif des biens acquis pour l'année 1980, pour une somme de 3.282,68 Francs.

Adopté.  
Voir compte rendu.p. 45.

— assurer une conservation et une protection correctes des collections présentées pour une longue durée ;

— permettre de modifier l'installation à moindres frais en fonction des travaux qui seront réalisés ultérieurement.

Pour cela le matériel doit être installé et maintenu dans une présentation différente par simple démontage des Arts Plastiques

Cet homme de l'Art a donc établi un libellé précis de son comportement : Monsieur Wilhelm SOMMER, élève de 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques de Lille éprouve de L'importance de l'inscription pour l'année scolaire 1980/1981. Cet élève, très sérieux, travailleur et discipliné, obtient de bons résultats, est obligé de travailler

— les socles de présentation ;

— l'équipement électrique ;

— la peinture de l'ensemble ;

— la détection vol incendie ;

— l'équipement des biens d'équipement

pour l'année 1980

**214-2 MATERIEL DE RESTAURATION**

Désignation N° mandat	Date réception	Valeur	Durée amortissement	%	Taux annuel	Amortissement 81	Valeur nette
Hachoir Mandat 22298	23.05.80	1217,51	10 ans	10%	121,75	121,75	1095,76
Presse purée Mandat 22298	23.05.80	2429,91	10 ans	10%	242,99	242,99	2186,92
<b>TOTAL</b>		<b>3647,42</b>			<b>364,74</b>	<b>364,74</b>	<b>3282,68</b>

**N° 81 / 4.502 : Institut Médico Educatif « LA ROSERAIE »  
Heures supplémentaires effectuées par le  
personnel enseignant - Application des  
nouveaux taux horaires**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80 / 4.524 du 14 novembre 1980, vous avez décidé de rémunérer, sur la base des taux maxima fixés par la circulaire du 29 juillet 1980, les heures supplémentaires d'enseignement et de surveillance effectuées par les membres du personnel enseignant de l'Institut Médico Educatif de la Ville de LILLE.

Par suite de la remise en ordre des rémunérations des personnels de l'Etat prévue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1980, ces taux maxima sont, ainsi que le précise la circulaire préfectorale du 28 octobre 1980, portés à :

	<u>Au 1<sup>er</sup> octobre 1980</u>
<b>Heures d'enseignement</b>	
Professeurs et Directeurs de Collèges d'enseignement général	50,18 F
<b>Heures de surveillance</b>	
Professeurs et Directeurs de Collèges d'enseignement général	30,11 F

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 21 novembre 1980 et votre Commission des Finances réunie le 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider de l'application, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1980, des nouveaux taux maxima autorisés.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 4.503 : Ecole de plein air « Désiré VERHAEGHE »  
Ecole de plein air « LES P'TITS QUINQUINS »  
Heures supplémentaires effectuées par le  
personnel enseignant - Application des  
nouveaux taux horaires**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80 / 4.523 du 14 novembre 1980, vous avez décidé de rémunérer sur la base des taux maxima fixés par la circulaire préfectorale du 29 juillet, les heures supplémentaires de surveillance effectuées par les Membres du personnel enseignant de l'école de plein air « Désiré VERHAEGHE » et de l'école maternelle de plein air « LES P'TITS QUINQUINS ».

Par suite de la remise en ordre des rémunérations des personnels de l'Etat prévue à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1980, ces taux maxima sont, ainsi que le précise la circulaire préfectorale du 28 octobre 1980, portés à :

Au 1<sup>er</sup> octobre 1980

• Instituteurs et Directeurs d'écoles élémentaires	27,37 F
• Professeurs et Directeurs de Collèges d'enseignement général	30,11 F

En raison des difficultés particulières inhérentes aux fonctions de surveillance dans les écoles de plein air, lesquelles accueillent des enfants de santé plus délicate, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 21 novembre 1980 et votre Commission des Finances réunie le 11 décembre 1980, de bien vouloir décider de l'application, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 1980, des nouveaux taux maxima autorisés.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81/4.504 : Etablissement LYDERIC à SAINT-GERVAIS -  
Centres de vacances - Barème des participations  
familiales - Rajustement**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 80/4.502 du 28 février 1980, approuvée le 15 avril 1980, le Conseil Municipal a déterminé le barème des participations familiales dues pour les séjours de vacances dans la propriété LYDERIC à SAINT-GERVAIS-LES-BAINS (Haute-Savoie).

Ce barème, fixant les participations familiales pour un séjour d'une durée de 30 jours, a été établi en tenant compte des différents éléments entrant dans le prix de revient prévisionnel d'une journée/enfant :

- Alimentation
- Transport
- Frais de personnel ponctuel
- frais de personnel permanent non compris les charges sociales

Toutefois, compte-tenu de l'élévation du coût de la vie intervenue depuis l'an dernier, il apparaît nécessaire de procéder à un rajustement des taux correspondant à une augmentation quelque peu inférieure à 10%.

La grille financière annexée à la présente délibération détermine sur la base du S.M.I.C. et des allocations familiales, en fonction de la composition de la famille et des ressources, le montant de la participation familiale qui serait réclamée pour une durée de 30 jours.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 21 novembre 1980 et votre Commission des Finances réunie le 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir adopter le barème de participation ci-joint et de décider que ces dispositions prendront effet dès leur approbation par l'Autorité Supérieure.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**Résidence LYDERIC SAINT-GERVAIS**  
**Centres de vacances Juillet Août 1981**  
**Participations familiales**

Composi- tion de la famille	Tarif réduit	Tranche 600 F		Tranche 600 F		Tranche 600 F		Tranche 800 F		Tranche 1 300 F		Tranche supérieure à	
		Alimenta- tion	570	Alimenta- tion	570	Alimenta- tion	570	Alimenta- tion	570	Alimenta- tion	570		Alimenta- tion
		Transport	120	Transport	270	Transport	270	Transport	270	Transport	270	Transport	270
		Frais de personnel encadre		Frais de personnel encadre	255	Frais de personnel encadre	537	Frais de personnel encadre	834	Frais de personnel encadre	834	Frais de personnel encadre	834
		Frais de personnel permanent		Frais de personnel permanent	438							Frais de personnel permanent	438
			<u>570</u>		<u>690</u>		<u>840</u>		<u>1.095</u>		<u>1.377</u>		<u>1.674</u>
													<u>2.112</u>
3	2250		2251 à 2850		2851 à 3450		3451 à 4050		4051 à 4850		4851 à 6150		6151
4	2500		2501 à 3100		3101 à 3700		3701 à 4300		4301 à 5100		5101 à 6400		6401
5	2950		2951 à 3550		3551 à 4150		4151 à 4750		4751 à 5500		5501 à 6800		6801
6	3400		3401 à 4000		4001 à 4600		4601 à 5200		5201 à 6000		6001 à 7300		7301
7	3800		3801 à 4400		4401 à 5000		5001 à 5600		5601 à 6400		6401 à 7700		7701
8	4200		4201 à 4800		4801 à 5400		5401 à 6000		6001 à 6800		6801 à 8100		8101
9	4600		4601 à 5200		5201 à 5800		5801 à 6400		6401 à 7200		7201 à 8500		8501
10	5000		5001 à 5600		5601 à 6200		6201 à 6800		6801 à 7600		7601 à 8900		8901
11	5400		5401 à 6000		6001 à 6600		6601 à 7200		7201 à 8000		8001 à 9300		9301
12	5800		5801 à 6400		6401 à 7000		7001 à 7600		7601 à 8400		8401 à 9700		9701

**N° 81/6.001 : Terrain sis à Lille, rue de Calais  
Cession gratuite à l'Office Public  
d'Habitations à Loyer Modéré**

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue de Calais, cadastrée section KO, n° 264 p, pour une superficie de 58 m<sup>2</sup> (document d'arpentage établi par M. Marché, en cours d'officialisation).

L'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré a déjà acquis des terrains contigus à cette propriété communale, afin d'y construire un ensemble immobilier de 58 logements.

Compte tenu de la configuration des lieux (il s'agit d'une parcelle de forme triangulaire pratiquement enclavée), la cession de ce bien peut être réalisée à titre gratuit.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1) de décider la cession à l'Office Public d'H.L.M. de la parcelle en cause, à titre gratuit,
- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir en vue de régulariser cette cession, dont les frais seront à la charge de l'Office acquéreur.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81/6.002 : Ilot Saint-Hubert  
Prolongement de la rue des Canoniers  
Cession gratuite à la Communauté Urbaine de Lille**

MESDAMES, MESSIEURS

Dans le cadre de l'aménagement du quartier des gares, la Communauté Urbaine de Lille prolongera la rue des Canoniers entre la rue de Roubaix et la rue du Vieux Faubourg.

Il est envisagé à cet égard de céder à titre gratuit à la Communauté Urbaine de Lille les emprises concernées par la voie et dont la Ville de Lille est propriétaire soit :

- |                  |  |
|------------------|--|
| Section HR n° 24 | pour 112 m <sup>2</sup> - 46, rue de Roubaix           |
| n° 35 p          | pour 161 m <sup>2</sup> - 47-49, rue du Vieux Faubourg |
| n° 182           | pour 40 m <sup>2</sup> - 51, rue du vieux Faubourg     |
| n° 183           | pour 4 m <sup>2</sup> - (sans numéro de voirie)        |

le tout atteignant une superficie de 317 m<sup>2</sup>.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- de décider la cession gratuite à la Communauté Urbaine de Lille des propriétés communales sus-énoncées et nécessaires au percement de la voie nouvelle,
- de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 6.003 : Zone d'aménagement concerté  
« Gustave Delory » à Lille  
Cession gratuite d'emprises de voirie  
à la Communauté Urbaine de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier « Saint-Sauveur », diverses voies communales ont fait l'objet d'un déclassement du réseau des voies publiques, et notamment, par arrêté de Monsieur le Préfet du Nord en date du 17 mars 1965, l'ancien tronçon de la rue Gustave Delory compris entre les rues Saint-Sauveur et de Tournai.

Ce tronçon s'est trouvé exclu ultérieurement, du périmètre définitif de l'opération « Saint-Sauveur », et se trouve à présent repris dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté « Gustave Delory » créée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1979 ; figurant sous les n° 25 et 41 de l'état parcellaire de cette zone, il doit être cédé à la Communauté Urbaine de Lille, ainsi que nous y étions engagés par délibération n° 79-6068 du 22 novembre 1979, relative à l'apurement foncier de l'opération « Saint-Sauveur », et rendue exécutoire le 31 janvier 1980.

L'emprise en question correspond aux nouvelles parcelles n° 387 et 388 de la section HT, pour des contenances cadastrales respectivement de 4.764 m<sup>2</sup> et 66 m<sup>2</sup>, suivant document d'arpentage n° 845 de Messieurs MISSON et MOREL, géomètres-experts à Lille.

Les Services fiscaux ont estimé la valeur vénale de ces deux parcelles à 1 F symbolique, eu égard à leur usage de voirie.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à la Communauté Urbaine de Lille pour le franc symbolique des parcelles sus-désignées,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir pour régulariser ce transfert de propriété, dont tous les frais seront à la charge de la Communauté Urbaine de Lille, acquéreuse.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*



**N° 81/6.004 : Instance c/M. TABARY**  
**Autorisation de défendre en appel**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par la délibération n° 80/6019 du 24 avril 1980, le Conseil Municipal nous avait autorisé à défendre à l'action introduite devant le Tribunal Administratif de Lille par M. Gervais TABARY, chauffeur de taxi, en vue d'obtenir, à la fois,

- l'annulation de notre arrêté du 27 juillet 1979 par lequel, à la suite d'infractions à la réglementation, nous avons prononcé le retrait définitif d'un de ses permis de stationnement,
- et le sursis à l'exécution de cette sanction.

Par son jugement du 2 avril 1980, le Tribunal Administratif a rejeté la première de ces requêtes et estimé qu'il n'y avait pas lieu de statuer sur la seconde.

L'intéressé ayant interjeté appel du jugement devant le Conseil d'Etat, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires Juridiques, réunie le 7 janvier 1981,

- 1°) de nous autoriser à défendre à cet appel ;
- 2°) de décider le paiement, en temps opportun, des frais et honoraires, notamment d'avocat, relatifs à cette instance en appel, ainsi que l'imputation de leur montant sur les crédits inscrits au chapitre 934-24, article 665-1, du budget, sous l'intitulé : « Frais d'actes et de contentieux ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 46.*

**N° 81/6.005 : Déviation du Mongy**  
**Vente à la Communauté Urbaine**  
**de Lille d'emprises foncière**  
**et tréfoncières**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de la construction d'une première ligne de métro, la Communauté Urbaine de Lille sollicite de la Ville de Lille la cession au prix de 1.000 F, accepté par les Services Fiscaux, de diverses emprises foncière et tréfoncières afin d'opérer une déviation du Mongy.

Les propriétés communales concernées sont reprises au cadastre comme suit :

- Section AE n° 3 Bd Louis Pasteur pour 39.601 m<sup>2</sup>
- Section AE n° 49 Bd Louis Pasteur pour 75.486 m<sup>2</sup>

Les emprises à céder sont respectivement de :

- AE n° 3 - 1.624 m<sup>2</sup> en tréfonds ) soit un total de 3.380 m<sup>2</sup>
- AE n° 49 - 1.756 m<sup>2</sup> en tréfonds ) en tréfonds
- AE n° 49 - 2.778 m<sup>2</sup> d'emprise totale

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981 nous vous demandons :

- de décider la vente à la Communauté Urbaine de Lille des emprises foncière et tréfoncières indiquées ci-dessus au prix de 1.000 F, estimé par les Services Fiscaux,
- de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir ;
- de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109-J2 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : « Vente de terrains - Produit ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 46.*

**N° 81 / 6.006 : Ensemble immobilier sis à Lille  
Rue de Bellevue, Cour Degrave  
Vente à l'Office Public d'H.L.M.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille a acquis, par acte notarié en date du 26 mars 1957, l'ensemble immobilier sis à Lille, rue de Bellevue, dénommé « Cour Degrave », repris au cadastre sous les numéros 92 à 97 de la section RX, pour une superficie de 452 m<sup>2</sup>.

Cette cour est composée de 5 maisons, dont 2 seulement restent encore occupées ; elle est située en zone UBb, zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances, où le C.O.S. est fixé à 1,80.

La vente de cette propriété communale permettra à l'Office Public d'H.L.M. la réalisation de logements sociaux ; la valeur vénale de cet ensemble a été évaluée à 80.000 F par les Services Fiscaux, compte tenu de son état d'occupation.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques, qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à l'Office Public d'H.L.M. de la parcelle sus-indiquée, au prix de 80.000 F,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif qui sera rédigé par l'Office Public d'H.L.M., cessionnaire, tous frais étant à sa charge,

- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Vente d'immeubles - Produit ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 6.007 : Terrains sis à Saint-André  
Chemin départemental n° 949  
Vente par la Ville de Lille  
au Département du Nord**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire, sur la Commune de Saint-André, de cinq parcelles de terrain cadastrées section A, n° 2118, 4258, 4268, 4274 et 4275 d'une surface totale de 779 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'aménagement du chemin départemental n° 949 ayant été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 22 janvier 1980, le Département du Nord a demandé à la Ville de Lille la vente de ces propriétés.

Cette cession s'effectuera au prix total de 22.100 F toutes indemnités comprises, d'après estimation des Services fiscaux en date du 24 décembre 1979.

En accord avec votre commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente des parcelles susvisées au Département du Nord pour le prix de 22.100 F ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif ;
- 3°) de décider que le produit de la vente sera comptabilisé au chapitre 922, article 2109-J2 sous l'intitulé : « Vente de terrains - Produit » ;
- 4°) d'autoriser la prise de possession anticipée.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 6.008 : Terrain sis à Lille, rue de Paris  
Vente à la Société Ferber Immobilière  
et Compagnie en vue de l'aménagement  
de l'« îlot des Tanneurs »**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot des Tanneurs, la société « Ferber Immobilière et Compagnie », dont le siège social est à Villeurbanne, 15, rue Yvonne

(69100), a acquis un ensemble d'immeubles sis à Lille, entre les rues de Paris, des Tanneurs et du Sec-Arembault.

D'après un rapport d'expertise de Monsieur MARCHE, géomètre-expert, la Ville de Lille est propriétaire d'une parcelle de terrain enclavée, et cadastrée section LS n° 80 d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> environ. Ce terrain constitue une becque qui transite, encore actuellement, une quantité d'eau assez importante.

La société sus-désignée a demandé à la Ville de Lille la cession de cette parcelle afin de pouvoir terminer la réalisation de son opération immobilière.

Cette cession pourrait se réaliser, selon le rapport susvisé de Monsieur MARCHE, au franc symbolique, à charge par l'acquéreur de procéder à la couverture du courant d'eau.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1980, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente, à la société Ferber Immobilière et Compagnie, de la parcelle de terrain sus-désignée au franc symbolique,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié à intervenir et qui sera dressé par Maître SENLIS, notaire à Lille,
- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2109-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Ventes de terrains - Produits ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 6.009 : Immeuble communal sis à Lille  
4, rue de la Bourse  
Vente de gré à gré à l'occupant**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille a acquis après déclaration d'utilité publique, suivant acte notarié du 6 avril 1965, en vue de la réalisation d'un alignement, l'immeuble sis à Lille, 4, rue de la Bourse, repris au cadastre sous le n° 297 de la section LR pour une superficie de 117 m<sup>2</sup>.

Ce projet d'alignement a été abandonné ; il apparaît donc opportun de réaliser la vente de cet immeuble, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, qui présente des signes de vieillissement et dont la façade nécessite des travaux de ravalement.

Les anciens propriétaires ont renoncé à exercer leur droit à rétrocession.

Monsieur CHUFFART, occupant commerçant des lieux, consent à l'acquérir au prix de 460.000 F accepté par les Services fiscaux ; il accepte de réaliser les travaux

de restauration, conformément au cahier des charges qui sera annexé à l'acte de vente et dont la réalisation sera subordonnée, en tout état de cause, à l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est souhaitable pour la Ville que les travaux, notamment de ravalement, soient entrepris sans délai sur cet immeuble qui fait partie de l'îlot du Beauregard.

Monsieur le Préfet du Nord, par lettre du 14 mars 1980, a autorisé, sous cette condition, la cession de gré à gré de cet immeuble au locataire.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- de décider la vente à Monsieur CHUFFART de l'immeuble sis à Lille, 4, rue de la Bourse, au prix de 460.000 F, et aux conditions fixées par le cahier des charges ci-annexé,
- de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié à intervenir.
- de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Ventes d'immeubles - Produit ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 46.*

**N° 81 / 6.010 : Immeuble sis à Lille, 178, bd Victor Hugo  
Expropriation de Monsieur Charles POLLET  
et éviction de la Société Automobile  
Nord-Sud  
Règlement des honoraires**

Entre les **MESDAMES, MESSIEURS,**

Maître Jacques BRISSART, Avocat à la Cour de Reims a assuré la défense des intérêts de la Ville à l'occasion d'un renvoi en cour d'appel de Reims décidé par la Cour de Cassation quant à l'instance relative à la fixation des indemnités d'expropriation et d'éviction à allouer à Monsieur Charles POLLET et à la Société Automobile Nord-Sud pour l'expropriation de l'immeuble 178, boulevard Victor Hugo.

Les frais et honoraires qui lui sont dus à ce titre s'élèvent à la somme de 8.900 F, calculée conformément à la circulaire ministérielle du 4 juillet 1972 selon le détail ci-après :

Base de calcul : 870.000 F  
(offres de l'expropriant)

**Taux applicables :**

5%	sur	6.000 F soit :	.....	300,00 F
4%	sur	14.000 F soit :	.....	560,00 F

3%	sur 40.000 F soit :	.....	1 200,00 F
2%	sur 240.000 F soit :	.....	4 800,00 F
1%	sur 300.000 F soit :	.....	3 000,00 F
0,75%	sur 270.000 F soit :	.....	<u>2 025,00 F</u>
	870.000 F		11 885,00 F
			+ <u>60,00 F</u> (droit fixe)
			11 945,00 F
(abattement de 25% :	.....	-	<u>2 986,25 F</u>
arrondis à 8.900 F			8 958,75 F

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- de nous autoriser à régler les honoraires s'élevant à 8.900 F, dus à Maître BRIS-SART,
- de décider l'imputation de cette dépense sur les crédits ouverts au chapitre 922, article 2125-J1, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.011 : Foyers d'anciens  
Locaux mis à la disposition  
de la Ville par l'Office public  
d'H.L.M. de la Communauté urbaine  
de Lille-Roubaix-Tourcoing  
Convention**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre 1980, les Foyers d'anciens étaient gérés par le Bureau d'Aide sociale et fonctionnaient dans certains immeubles lui appartenant, dans de nombreux locaux communaux que la Ville mettait à sa disposition ainsi que dans plusieurs locaux collectifs résidentiels de groupes H.L.M.

Dans le cadre des nouvelles orientations à donner à l'action sociale, telles que nous les avons définies lors de notre réunion du 28 février 1980, la gestion des foyers d'anciens a été transférée à la Ville.

Une convention a été passée avec le Bureau d'Aide sociale qui met à présent ses locaux à la disposition de la Ville. Il convient de régulariser par un contrat semblable l'occupation par la Ville des locaux appartenant à l'Office d'H.L.M. de la Communauté urbaine.

Il s'agit des locaux collectifs résidentiels aménagés au rez-de-chaussée des bâtiments situés rue Georges Clémenceau, rue Jean Jaurès et rue Sylvère Verhulst ; la liste pourrait être modifiée d'un commun accord par simple échange de lettre.

La Ville aura la disposition de ces locaux chaque année du 15 septembre au 15 juin de l'année suivante, elle en assurera l'entretien et supportera les charges locatives.

La Ville versera à l'Office d'H.L.M. une redevance symbolique de 5 F par an.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- de nous autoriser à signer la convention ci-annexée ;
- d'imputer la dépense au chapitre 955-9, article 630 de la section de fonctionnement du budget.

**Adopté.**

*Voir compte rendu.p. 47.*

P.J. : Convention

\_\_\_\_\_  
**VILLE DE LILLE**  
**OFFICE PUBLIC D'H.L.M.**  
**DE LA COMMUNE URBAINE**  
**DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING**

**FOYERS D'ANCIENS**

**CONVENTION**

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille, agissant au nom et pour le compte de la Ville de Lille en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° en date du qui sera soumise en même temps que la présente à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Région du Nord, Préfet du Nord.

d'une part,

et,

Monsieur Emile DECHIROT, Vice-Président de l'Office public d'H.L.M. de la Communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing, agissant au nom et pour le compte dudit Office en vertu d'une délibération de son Conseil d'Administration en date du

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 :**

Monsieur Emile DECHIROT, ès-qualités, accorde par la présente à Monsieur Pierre MAUROY, ès-qualités, qui accepte, la mise à la disposition des locaux ci-après pour la période qui s'étend chaque année du 15 septembre au 15 juin de l'année suivante.

Locaux collectifs résidentiels situés au rez-de-chaussée des groupes d'immeubles :

- rue Georges Clémenceau
- rue Jean-Jaurès
- rue Sylvère Verhust

Cette liste pourra être modifiée d'un commun accord par simple échange de lettres.

**Article 2 :**

Les dates visées à l'article 1<sup>er</sup> pourront être respectivement avancées ou retardées en cas de circonstances exceptionnelles ou sur demande de la Ville de Lille, dans l'intérêt des usagers des Foyers d'Anciens.

**Article 3 :**

Dans le cas où, pour une raison quelconque, l'Office d'H.L.M. se verrait contraint de reprendre la disposition permanente d'un des locaux, il devrait en aviser la Ville de Lille trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Il ne sera alors pas tenu de fournir à la Ville de Lille la jouissance d'un local équivalent.

**Article 4 :**

La Ville de Lille fera son affaire personnelle du recrutement et de la rémunération du personnel d'entretien et du personnel de surveillance des Foyers.

**Article 5 :**

La présente convention est passée sous les charges, clauses et conditions suivantes que Monsieur MAUROY, ès-qualités, qui déclare connaître parfaitement les lieux pour les avoir vus et visités, s'oblige d'exécuter et d'accomplir dans toute leur étendue, à savoir :

- 1°) d'utiliser lui-même ces lieux pour le seul fonctionnement des Foyers d'Anciens, tout changement à cette destination, qui ne serait pas autorisé par l'Office d'H.L.M. entraînant la résiliation automatique et immédiate de la présente convention ;
- 2°) de prendre les locaux dont il s'agit, dans l'état où ils se trouvent sans pouvoir exiger de l'Office d'H.L.M. pendant toute la durée de la convention, ni changements, ni embellissements, ni extension ; de laisser à la fin de la convention, sans indemnité, toutes nouvelles installations, embellissements et améliorations,



canalisations d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage ; toutes transformations, percements de gros murs, comme tous nouveaux aménagements et installations, devant être expressément autorisés par l'Office d'H.L.M. et exécutés sous le contrôle de ses services ;

3°) d'entretenir ces locaux de toutes réparations locatives quelconques et réputées telles par la loi ou l'usage, d'en effectuer régulièrement le nettoyage, de manière à les maintenir pendant la durée de la convention et à son expiration en parfait état d'entretien ;

4°) de renoncer à tous recours contre l'Office public d'H.L.M. en cas d'incendie, accident ou pour tout autre motif ; de régler à l'Office d'H.L.M. pour la période d'occupation annuelle et pour chacun des Foyers repris dans la convention, le prorata des primes de toutes assurances nécessaires, contractées par celui-ci au titre des polices collectives ;

5°) de supporter les taxes locatives et prestations énumérées par l'Article 38 de la loi du 1<sup>er</sup> septembre 1948, éventuellement en proportion de la durée annuelle d'occupation des lieux ;

En ce qui concerne les fournitures d'eau, de gaz et d'électricité, il sera procédé au relevé des compteurs dans le but de déterminer le montant des redevances, sauf dans le cas où les installations sont communes avec d'autres locaux de l'Office d'H.L.M., ce dernier prenant dans ce cas à sa charge les fournitures indivisibles ;

6°) de satisfaire à toutes mesures de police et de voirie ;

7°) de prendre pendant l'hiver, lors des gelées, toutes les précautions pour éviter les dégradations tant aux tuyaux d'eau qu'aux immeubles ;

8°) de souffrir les servitudes tant actives que passives qui pourraient grever les locaux concernés.

**Article 6 :**

La présente convention est passée pour une durée de dix années à compter du 15 septembre 1980.

Elle sera renouvelable par tacite reconduction, sauf possibilité de résiliation pour chacune des parties moyennant préavis donné par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant le début de chaque période annuelle de fonctionnement des Foyers.

**Article 7 :**

La présente mise à la disposition de la Ville de Lille de locaux appartenant à l'Office d'H.L.M. est consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 5,00 F (CINQ FRANCS), destinée à marquer la précarité de l'occupation.

**Article 8 :**

Les frais de timbre et d'enregistrement de la présente convention seront supportés par la Ville de Lille.

Fait à Lille, le

Le Vice-Président de l'Office  
public d'H.L.M. de la C.U.D.L.

Le Député-Maire de Lille,

E. DECHIROT

Pierre MAUROY

**N° 81 / 6.012 : Stationnement payant  
Gestion des parcmètres et  
répartition de leurs recettes  
Convention du 24 novembre 1977  
Avenant n° 1**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Une convention du 24 novembre 1977, passée en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° 77 / 6014 du 11 février 1977, a réglé les rapports entre la Ville et la Communauté Urbaine de Lille pour ce qui concerne la gestion des parcmètres et la répartition de leurs recettes.

Depuis lors, un nouveau type d'appareil, l'horodateur, a été mis en exploitation.

Il apparaît donc opportun de faire en sorte que ladite convention en tienne compte, ainsi que de tout autre appareil ou système de stationnement payant mis ultérieurement en service.

Dans ces conditions, en accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques, réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons de nous autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention du 24 novembre 1977, établi en ce sens.

*Adopté  
Voir compte rendu p. 47*

COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

VILLE DE LILLE

AVENANT N° 1  
A LA CONVENTION DU 24 NOVEMBRE 1977  
CONCERNANT LE STATIONNEMENT PAYANT,  
GESTION ET REPARTITION DES BENEFICES  
ENTRE LA VILLE DE LILLE ET LA COMMUNAUTE  
URBAINE DE LILLE

Entre les soussignés :

Monsieur Arthur NOTEBART, Président de la Communauté Urbaine de Lille, agissant en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine de Lille n° 42, du 26 septembre 1980,

d'une part,

et,

Monsieur Pierre MAUROY, Député, Maire de Lille, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal de Lille n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_

d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

### EXPOSE

S'agissant de la gestion des parcmètres et de la répartition de leurs recettes entre la Communauté Urbaine de Lille et la Ville de Lille, les rapports liant ces deux parties sont fixés par la convention passée, le 24 novembre 1977, en vertu de la délibération du Conseil de Communauté n° 105 du 23 septembre 1977 et de la délibération du Conseil Municipal n° 77/6014 du 11 février 1977.

Cette convention a pour objet la répartition des recettes de la gestion des seuls parcmètres. Or, depuis la signature du contrat, un nouveau type d'appareil a été mis en exploitation par la Ville de Lille, l'horodateur.

#### Article 1 - Objet de l'avenant.

D'une manière générale, afin que le domaine d'application de la convention du 24 novembre 1977 ne soit pas remis en cause en raison des types d'appareils utilisés, le terme « parcmètres » est, dans ladite convention, remplacé par « parcmètres, horodateurs, ou tout autre appareil ou système de stationnement payant mis en place sur la voie publique ».

#### Article 2 :

Les autres dispositions de la convention du 24 novembre 1977 demeurent inchangées.

#### Article 3 :

Les frais de timbre et d'enregistrement auxquels le présent avenant pourrait donner lieu, seraient réglés par celle des parties qui demanderait l'accomplissement de ces formalités.

Le Député-Maire de la  
Ville de LILLE

Le Président du Conseil de la  
Communauté Urbaine de LILLE,

P. MAUROY

\_\_\_\_\_

**N° 81/6.013 : Instance c/Sté BAUTERS,  
Sté DEBLACQUER et M. DELANNOY  
Autorisation d'ester**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Des malfaçons ont été constatées après l'exécution des travaux des mosaïques de façade du groupe scolaire Léon Jouhaux, avenue de l'Architecte Cordonnier, la responsabilité de la Sté « Etablissements BAUTERS », de la Sté G. DEBLACQUER et de M. DELANNOY, architecte, étant susceptible d'être engagée.

Aucun règlement amiable de l'affaire n'ayant pu intervenir, il convient que la Ville engage une action contentieuse contre ces sociétés et cet architecte.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques, réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de nous autoriser à ester en ce sens ;
- 2°) de décider que les dépenses qui résulteront de cette procédure, notamment les frais et honoraires d'avocat, seront imputés sur les crédits inscrits au chapitre 934-24, article 665-1, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Frais d'actes et de contentieux ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.014 : Location d'immeubles communaux  
Régularisation**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville est devenue propriétaire du lot n° 3 de la copropriété 98-100, rue Esquermoise, et en a obtenu la jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1980.

Il s'agit d'un appartement situé au 1<sup>er</sup> étage, occupé par Mme Colin moyennant un loyer mensuel de 320 F.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le maintien de l'occupant, dans les conditions sus-indiquées.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.015 : Incendie de l'immeuble communal  
68, avenue du Peuple Belge à Lille  
Admission en recette de l'indemnité**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 5 août 1980, un incendie d'origine criminelle a détruit la plus grande partie de l'immeuble communal 68, avenue du Peuple Belge.

L'évaluation de l'indemnité a fait l'objet d'une expertise contradictoire entre la Société GALTIER défendant les intérêts de la Ville et M. PEQUEUX, expert désigné par les compagnies d'assurances, représentées par M. DUBOIS-PROUVOST, qui garantissent contre l'incendie l'ensemble du patrimoine communal.

Le montant de l'indemnité revenant à la Ville a été fixée à 1.270.820 F T.T.C.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 1.270.820 F qui sera comptabilisée au chapitre 965-2, article 733-9 de la section de fonctionnement du budget.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.016 : Indemnisation pour accident matériel  
Admission en recette**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 13 décembre 1979, un candélabre d'éclairage public situé en face de la tour Marcel Bertrand, bd de Strasbourg, a été endommagé du fait d'un véhicule appartenant à l'Armée.

Le montant du préjudice s'élève à 2.010,92 F.

L'autorité militaire accepte d'indemniser la Ville sur cette base.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons d'admettre en recette la somme précitée qui sera comptabilisée au chapitre 936/5 - 733/9 de la section de fonctionnement du budget.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.017 : Legs de Madame Laigre  
Réalisation d'une partie des  
titres légués**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 79/6044 du 28 mai 1979, nous avons accepté définitivement le legs consenti par Madame Laigre, composé d'un immeuble à usage d'habi-

tation situé 176, rue du Général de Gaulle à Wattignies, de mobilier garnissant ledit immeuble, dont la vente a été réalisée, et des soldes de comptes courants postaux et bancaires ainsi que des valeurs de bourse.

Parmi les actions léguées certaines peuvent être réalisées tant pour des raisons de commodité de gestion, qu'eu égard à la faible potentialité de gain justifiée à terme par la conservation de ces valeurs dans le patrimoine communal, soit :

- 4 actions Céninve de 100 F émises en 1965 .....	400 F
- 6 actions Banque industrielle de Chine de 5 F émises en 1913 .....	30 F
- 10 bons P.T.T. 11% 1977 .....	10.000 F
	<hr/>
	10.430 F

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques réunie le 7 janvier 1981, nous vous demandons de nous autoriser à vendre ces actions, et d'admettre en recettes la somme correspondante au chapitre 925-5 du budget.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6018 : Don de la famille  
de M. Léopold Simons  
Acceptation**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La famille de M. Léopold Simons a fait don à la bibliothèque municipale de Lille, d'un ensemble d'œuvres de cet artiste lillois, récemment décédé.

Il s'agit d'ouvrages d'histoire locale et de folklore provenant de sa bibliothèque, de quelques œuvres graphiques de M. Simons (gravures et dessins) et de textes de sketches de la radio et de la télévision.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle, et celle des Affaires juridiques et de l'Administration Générale, respectivement réunies les 16 décembre 1980 et 7 janvier 1981, nous vous demandons de bien vouloir accepter ce don manuel.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6019 : Dons au Palais des Beaux-Arts  
Acceptation**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Les collections du Palais des Beaux-Arts viennent de s'enrichir de plusieurs dons, de valeur appréciable :

- 21 dessins de M. Gaston-Louis MARCHAL ont été acquis par le Service de la Création Artistique au bénéfice du Musée des Beaux-Arts,
- la galerie Jacqueline STORME a fait don d'un pastel de Mariano HERNANDEZ, artiste sud-américain contemporain,
- une urne funéraire carthaginoise du IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. d'un grand intérêt archéologique, donnée par le Professeur MARCHAND,
- M. Alfred LEROY a fait don, d'un tableau intitulé « Un soir à Nazareth », d'une esquisse et de trois dessins de son père Paul LEROY et de quatre aquarelles de sa sœur Sacha LEROY.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle et celle de l'Administration Générale et des Affaires juridiques, respectivement réunies les 18 septembre 1980 et 7 janvier 1981, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces libéralités.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81 / 6.020 : Terrain cadastré section AX n° 440 et 441  
sis à Lambersart (avenue Delescaux)  
Acquisition par la Ville de Lille.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille a la possibilité d'acquérir une propriété sise à Lambersart en zone non aedificandi reprise au cadastre sous les n° 440 et 441 de la section AX pour une superficie de 12.237 m<sup>2</sup>.

Les Services fiscaux ont évalué ce bien au prix de 20 F le m<sup>2</sup> soit un total de 244.740 F, accepté par les propriétaires.

Cette acquisition permettra, outre l'extension de la propriété communale contiguë, la création d'un terrain municipal de hockey.

Eu égard à l'intérêt que présente cette opération et en accord avec votre commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- de décider l'acquisition du bien ci-dessus désigné au prix de 244.740 F, valeur « libre d'occupation ».
- de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié à intervenir.
- de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 270.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 908-09 article 2101-J de nos documents budgétaires sous l'intitulé : « Zone non aedificandi - acquisition de terrains ».

- de solliciter de l'Autorité de tutelle, la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts).

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.021 : Terrains sis à Lille, rue des Œillets  
Cession gratuite par  
l'Association diocésaine de Lille  
à la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

L'Association diocésaine de Lille, propriétaire de la place et des trottoirs entourant l'Eglise du Cœur Immaculé de Marie sise à Lille, rue des Œillets, offre de les céder gratuitement à la Ville de Lille, moyennant leur aménagement en espaces verts et trottoirs.

D'après le document d'arpentage n° 912 de Monsieur MARCHE, géomètre-expert, ces terrains sont cadastrés section DT n° 198, 199 et 200 pour une superficie totale de 627 m<sup>2</sup>, et situés en zone UBc du plan d'occupation des sols de Lille (zone urbaine à densité assez élevée, affectée à l'habitat, aux services et activités sans nuisances).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) d'accepter la cession gratuite des terrains sus-désignés,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié à intervenir, et qui sera dressé par Maître DUCROCQ, notaire à Lille, à la demande de l'Association diocésaine,
- 3°) de solliciter de l'Autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article 794 du Code Générale des Impôts.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 47.*

**N° 81/6.022 : Quartier Caulier-Jacquet  
Etude de réalisation  
Proposition.**

Rapport retiré de l'ordre du jour

*Adopté*

*Voir compte rendu.*



**N° 81 / 6.023 : Etude sur l'habitat dans le quartier de Wazemmes  
(secteur délimité par les rues des Sarrazins,  
Paul Lafargue, d'Iéna et du Marché)  
Convention à intervenir entre l'Association CAEDECS  
et la Communauté Urbaine de Lille.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La persistance d'un habitat dégradé ou vétuste dans certains îlots du quartier de Wazemmes et l'inquiétude à cet égard de la population, mettent en évidence la nécessité de mener une action en vue de recenser et de résorber ce type d'habitat et de dégager les mesures à mettre en œuvre à cet effet.

L'Association « CONSEIL, ACTIONS et ETUDES pour le DEVELOPPEMENT des COMMUNICATIONS SOCIALES (CAEDECS), récemment créée et qui exerce désormais les actions à caractère social autrefois prises en charge par l'ORSU-COMN, pourrait être désignée pour parvenir à ces objectifs.

En conséquence, eu égard à la nécessité de dégager rapidement les perspectives d'un assainissement effectif du quartier en question et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 17 septembre 1980, nous vous demandons de solliciter de la Communauté Urbaine de Lille, la passation d'une convention avec l'Association CAEDECS en vue de :

- recenser les immeubles vétustes et particulièrement dangereux du secteur délimité par les rues de Sarrazins, Paul Lafargue, d'Iéna et du Marché ;
- définir les mesures à mettre en œuvre cas par cas, ainsi que le choix des intervenants, susceptibles de résorber durablement ce type d'habitat.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6.024 : Immeuble sis à Lille,  
101, avenue Marx Dormoy  
Achat par la Ville de Lille.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Madame LEFEBVRE-LIBEER est propriétaire d'un immeuble sis à Lille, 101, avenue Marx Dormoy, repris au cadastre sous le n° 271 de la section ET, pour une superficie de 240 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation dont une fraction est située en zone non aedificandi, faisant partie antérieurement de l'enceinte fortifiée de la Place de Lille, déclassée par la loi du 19 octobre 1919.

L'achat de cet immeuble facilitera l'aménagement d'espaces verts en bordure du nouveau canal de la Deûle et peut s'effectuer au prix de 78.650 F, valeur « immeuble occupé », estimée par les Services fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat de l'immeuble susvisé pour le prix de 78.650 F, valeur « occupé » ;
- 2°) de solliciter de l'autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique de cet achat, conformément à l'article L. 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts) ;
- 3°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié ;
- 4°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 86.500 F, frais compris, sur le crédit ouvert au chapitre 908-09, article 2101-J, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Terrains situés en zone non aedificandi - Achat ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6025 : Immeuble sis à Lille,  
105, avenue Marx Dormoy  
Achat par la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Les consorts DELANNOY sont propriétaires d'un immeuble à usage de commerce et d'habitation, sis à Lille, 105, avenue Marx Dormoy, repris au cadastre sous le n° 273 de la section ET pour une contenance de 103 m<sup>2</sup>.

L'achat de cet immeuble, dont l'extrémité de la partie arrière est située en zone aedificandi, permettra l'aménagement d'espaces verts en bordure du nouveau canal de la Deûle.

Les vendeurs acceptent de céder leur propriété pour le prix de quatre vingt mille francs (80.000 F), valeur tenant compte de l'occupation commerciale, selon l'estimation des Services fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat de cet immeuble pour le prix de 80.000 F, valeur « occupé » ;
- 2°) de solliciter de l'Autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts) ;
- 3°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié ;

4°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 88.000 F, frais compris, sur le crédit ouvert au chapitre 922, article 2125-J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6026 : Immeuble sis à Lille, 84, rue Racine  
Acquisition par la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille a la possibilité d'acquérir de la Communauté Urbaine de Lille, un immeuble sis à Lille, 84, rue Racine, repris au cadastre sous le n° 188 de la section SV pour une superficie de 47 m<sup>2</sup>.

Cette propriété est contiguë à l'immeuble qui abrite la mairie annexe de Wazemmes.

L'achat de ce bien peut s'effectuer au prix de 34.780,55 F (trente quatre mille sept cent quatre vingt francs et cinquante cinq centimes) correspondant aux débours supportés par la Communauté Urbaine de Lille pour son acquisition.

Eu égard à l'intérêt que représente cette opération pour l'aménagement de la Mairie-annexe du quartier de Wazemmes, et en accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- de décider l'achat à la Communauté Urbaine de Lille de l'immeuble sis à Lille 84, rue Racine au prix de 34.780,55 F ;
- d'imputer la dépense évaluée approximativement à 35.000 F sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125-J1 de nos documents budgétaires sous l'intitulé : « Acquisitions d'immeubles ».
- de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir.
- de solliciter à l'Autorité de tutelle, la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L. 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts).

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6027 : Ensemble immobilier sis à Lille  
(Commune associée d'Hellemmes)  
139 à 147, rue Roger Salengro - cour Clerbaux  
Achat par la Ville de Lille**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Monsieur Isidore LABIS, demeurant 85, rue Gaston Baratte à Villeneuve d'Ascq est propriétaire d'un groupe de 10 maisons, dénommé « Cour Clerbaux », sis à Hellemmes 139 à 147, rue Roger Salengro, et cadastré section AD n° 318 à 327, pour une superficie totale de 333 m<sup>2</sup>, situé en zone UCb (zone urbaine à densité moyenne, affectée essentiellement à l'habitat, dont le COS est de 0,80).

L'achat de cette cour permettra à la commune associée d'Hellemmes de mener à bien le projet d'aménagement de la salle Léo Lagrange, contiguë.

Les Services fiscaux, par évaluation n° 80 EV 2172 L en date du 26 novembre 1980, ont estimé la valeur vénale de cet ensemble de 10 logements (dont 5 sont actuellement occupés) à 150.000 F, prix proposé par le propriétaire vendeur.

En accord avec la Commission consultative de la Commune Associée d'Hellemmes qui s'est réunie le 26 juin 1980, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat de la cour sus-désignée au prix de 150.000 F,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié qui sera rédigé par Maître PIAT, notaire à Lille, à la demande de Monsieur LABIS,
- 3°) de solliciter de l'Autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Générale des Impôts),
- 4°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 165.000 F, frais compris, sur le crédit ouvert au chapitre 922, article 2125-J1 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Acquisitions d'immeubles ».

**Adopté.**

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6028 : Immeuble sis à Lille  
(Commune associée d'Hellemmes)  
230-232, rue Roger Salengro  
Achat par la Ville de Lille**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

M. Vanvyve Roland, demeurant à Chéreng, 81, rue Nationale, est vendeur d'un immeuble sis à Lille-Hellemmes, 230-232, rue Roger Salengro, cadastré section AM, n° 442 et 443 pour 214 m<sup>2</sup>, et situé en zone UBb (zone urbaine à densité assez élevée, affectée essentiellement à l'habitat, aux services et aux activités sans nuisances) avec un coefficient d'occupation des sols de 1,00.

Cet immeuble pourrait accueillir un Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.).

Les Services Fiscaux ont estimé à 540.000 F, par rapport en date du 13 novembre 1980, la valeur vénale de cet immeuble « libre d'occupation », prix accepté par le propriétaire.

Nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 540.000 F,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié, qui sera dressé par Maître Delommez, notaire à Villeneuve d'Ascq, à la demande de M. Vanvyve.
- 3°) de solliciter de l'Autorité de Tutelle la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts),
- 4°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 595.000 F, frais compris, sur le crédit ouvert au chapitre 922, article 2125-J 1, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Acquisitions d'immeubles ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 6.029 : Terrain sis à Lille - Rue Bernard Palissy  
Achat par la Ville de Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Madame DUPONT-DELOBEL est propriétaire d'un terrain sis à Lille rue Bernard Palissy, repris au cadastre sous le n° 220 de la section CP, pour une superficie de 390 m<sup>2</sup>.

Ce terrain est situé en zone non aedificandi et faisant partie antérieurement de l'enceinte fortifiée de la place de Lille, déclassée par la loi du 19 octobre 1919.

L'achat de ce terrain, qui permettra l'aménagement d'un espace vert, peut se réaliser au prix de dix mille sept cent cinquante francs (10.750 F) d'après estimation des Services fiscaux ; lequel prix est accepté par le propriétaire.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 6 janvier 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider l'achat du terrain susvisé pour le prix de 10.750 F,
- 2°) de solliciter de l'Autorité de tutelle la déclaration d'utilité publique de cette acquisition conformément à l'article L 311-4 du Code des Communes (application de l'article 1042 du Code Général des Impôts),
- 3°) de nous autoriser à comparaître à l'acte notarié,

- 4°) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 11.800 F (frais compris) sur le crédit ouvert au chapitre 908-09, article 2101-J, de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Terrains situés en zone non aedificandi - Achat ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 7.001 : Ecole maternelle de la Briqueterie  
rue Lazare Garreau prolongée  
Construction  
Lot n° 4 : menuiseries aluminium  
Marché négocié**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

L'appel d'offres ouvert organisé les 11 juin et 2 juillet 1980, dont le procès-verbal a été approuvé le 7 août suivant, en vue d'attribuer les principaux lots de travaux pour la construction de l'école maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée, a été déclaré infructueux en ce qui concerne le lot n° 4 : menuiseries aluminium.

Par lettre du 28 juillet 1980 - DACO 5 - JV/AS, M. le Préfet du Nord nous a autorisé à organiser une consultation auprès d'entreprises spécialisées afin de traiter ces travaux sur marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 312.2° du Code des marchés publics.

Trois des six entreprises consultées ont remis des offres qui ont fait l'objet d'un examen technique comparatif par M. Claude Lesur, architecte D.P.L.G., chargé de la conception du projet ainsi que par la Direction des études.

La proposition la plus avantageuse pour la Ville émane de la société Livera Frères à Armentières et s'élève à 102.923,52 Francs, toutes taxes comprises.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) retenir cette offre ;
- 2°) autoriser la passation du marché négocié nécessaire, d'un montant de 102.923,52 Francs, avec la société Livera Frères, 93, quai de Beauvois à 59280 Armentières ;
- 3°) décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 903.1 - article 232.213 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Ecole maternelle de la Briqueterie - Construction ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 7.002 : Ecole maternelle de la Briqueterie  
rue Lazare Garreau prolongée  
Construction  
Lot n° 7 bis : couverture tuiles  
Marché négocié**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

L'appel d'offres ouvert organisé les 11 juin et 2 juillet 1980, dont le procès-verbal a été approuvé le 7 août suivant, en vue d'attribuer les principaux lots de travaux pour la construction de l'école maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée, a été déclaré infructueux en ce qui concerne le lot n° 7 bis : couverture tuiles.

Par lettre du 28 juillet 1980 - DACO 5 - JV/AS, M. le Préfet du Nord nous a autorisés à organiser une consultation auprès d'entreprises spécialisées afin de traiter ces travaux sur marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 312.2° du Code des marchés publics.

Quatre des cinq entreprises consultées ont remis des offres qui ont fait l'objet d'un examen approfondi par M. Claude Lesur, architecte D.P.L.G., chargé de la conception du projet ainsi que par la Direction des études.

La proposition la plus avantageuse pour la Ville émane de la société Debuissou à Lille et s'élève à 54.279,64 Francs, toutes taxes comprises.

Nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) retenir cette offre ;
- 2°) autoriser la passation du marché négocié nécessaire, d'un montant de 54.279,64 Francs, avec la Société Debuissou, 2, rue de la Louvière à Lille ;
- 3°) décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 903-1 - article 232-213 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Ecole maternelle de la Briqueterie - Construction ».

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81 / 7.003 : Immeuble du Nouveau Siècle  
Construction d'un Palais des Congrès  
et de la Musique  
Crédit d'études complémentaires**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79/7033 du 26 février 1979, le Conseil Municipal a décidé l'inscription d'un crédit total de 2.785.000 Francs, afin de régler le montant des honoraires des techniciens participant à la réalisation de la salle polyvalente - auditorium de l'immeuble du Nouveau Siècle, suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1979 :	1.500.000 Francs
- budget primitif de 1980 :	785.000 Francs
- budget primitif de 1981 :	500.000 Francs.

Depuis lors, la Municipalité a décidé de changer la conception de cet équipement et de réaliser un Palais des Congrès et de la Musique au lieu d'une salle polyvalente - auditorium initialement prévue.

Cette modification a nécessité la passation d'un avenant au marché d'ingénierie dont est titulaire M. Jacques Tourane, ingénieur scénographe ; elle entraîne des prestations supplémentaires de l'ordre de 2.730.600 francs ainsi que l'inscription budgétaire correspondante à laquelle il convient d'ajouter la somme de 500.000 francs prévue à l'échéancier de 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 2.730.600 francs, qui complètera la somme de 500.000 francs figurant à l'échéancier, au chapitre 903.9 - article 132.446 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Immeuble du Nouveau Siècle - Palais des Congrès et de la Musique - Crédit d'études » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu, p. 48.*

**N° 81 / 7.004 : Groupe scolaire Lamartine,  
rue des Célestines  
Construction  
Crédit complémentaire**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibérations n° 76 / 7018 du 27 février 1976 et n° 78 / 7077 du 29 juin 1978, le Conseil Municipal a décidé l'inscription, à la section d'investissement du budget, des crédits nécessaires à la construction du groupe scolaire Lamartine, rue des Célestines, pour un montant total de 9.983.392,40 Francs, dont l'échéancier rectifié s'échelonne comme suit :

• budget primitif de 1976 :	500.000,00 Francs
• budget primitif de 1978 :	3.137.244,35 Francs
• budget primitif de 1979 :	1.000.000,00 de Francs
• budget primitif de 1980 :	3.338.000,00 Francs
• budget primitif de 1981 :	2.008.148,05 Francs

Ce bâtiment scolaire est en voie de réalisation et la Direction des travaux a établi un bilan financier qui se résume de la façon suivante :



- montant total des travaux, y compris les honoraires de l'architecte :	12.637.006,98 Francs
- crédit total inscrit de 1976 à 1980 :	7.975.244,35 Francs
reste à financer :	4.661.762,63 Francs
- déduire crédit prévu à l'échéancier de 1981 :	2.008.148,05 Francs
crédit complémentaire à prévoir :	2.653.614,58 Francs
arrondi à :	<u>2.670.000,00 Francs.</u>

L'augmentation est justifiée par :

- la révision des prix des marchés,
- des travaux supplémentaires qui ont fait l'objet d'avenants autorisés par le Conseil Municipal.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 2.670.000 Francs qui complètera le crédit de 2.008.148,05 Francs figurant sur l'échéancier, au chapitre 903.1 - article 232.425 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Groupe Scolaire Lamartine, rue des Célestines - Construction » ;
- 2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81/7.005 : Quartier des Bois Blancs  
Equipements sociaux et administratifs intégrés  
Aménagements intérieurs  
Crédit complémentaire**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79/7035 en date du 26 février 1979, le Conseil Municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 2.100.000 Francs à la section d'investissement du budget, pour les travaux d'aménagements intérieurs, et l'achat de mobilier en vue de la réalisation des équipements collectifs communaux.

Ces aménagements sont en cours de réalisation et la Direction des travaux a établi un bilan financier provisoire qui se résume de la façon suivante :

- montant total des travaux, y compris les honoraires de l'architecte :	3.060.000 Francs
- crédit total inscrit :	2.100.000 Francs
- crédit complémentaire à prévoir :	<u>960.000 Francs.</u>

L'augmentation du coût des travaux est justifiée par :

- une révision complémentaire des prix résultant d'un arrêt de chantier de 6 mois,
- quelques travaux supplémentaires nécessaires pour permettre une meilleure distribution des locaux.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit complémentaire de 960.000 Francs au chapitre 904.92 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Quartier des Bois Blancs - Equipements divers intégrés », soit :
  - 880.000 Francs à l'article 232.467
  - 80.000 Francs à l'article 2147.467
- 2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 48.*

**N° 81/7006 : Halles de Wazemmes  
place de la Nouvelle Aventure  
Travaux de modernisation  
Crédit complémentaire.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79/7036 du 26 février 1979, le Conseil Municipal a décidé l'inscription, à la section d'investissement du budget primitif de 1979, d'un crédit de 1.200.000 Francs, en vue de la réalisation d'importants travaux de rénovation aux Halles de Wazemmes.

Les halles fonctionnant en permanence, les travaux ont été exécutés par petites parties. Les interventions se sont faites en dehors des heures d'ouverture et se sont poursuivies le soir, afin de respecter les activités des commerçants. Par conséquent, la durée du chantier a été augmentée, ce qui a entraîné une hausse du coût des travaux.

Le bilan financier définitif de l'opération, établi par la Direction des travaux, s'élève à 1.372.000 Francs, faisant apparaître une insuffisance de 172.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit complémentaire de 172.000 Francs au chapitre 906.0 - article 232.399 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Halles de Wazemmes - Travaux de modernisation » ;

2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.007 : Immeuble du Nouveau Siècle  
Palais des Congrès et de la Musique  
Travaux d'aménagements  
Crédit.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Les travaux de construction de l'immeuble du Nouveau Siècle sont en voie d'achèvement et l'aménagement du Palais des Congrès et de la Musique pourra débiter en 1981.

En effet, pour des raisons économiques, il n'est plus possible de réaliser la salle polyvalente - auditorium, prévue initialement, qui comprenait des aménagements scénographiques importants.

Cependant, après étude de marché, il s'avère indispensable de doter la Ville de Lille, métropole régionale, d'un Palais des Congrès susceptible de recevoir également les orchestres les plus prestigieux et, notamment, l'Orchestre Philharmonique de Lille.

Dans cette perspective, l'avant-projet sommaire présenté par M. Jacques Tourane, ingénieur scénographe, a reçu l'agrément de la Municipalité lors de sa séance du 9 juin 1980.

Rappelons que l'élément essentiel du projet est une salle de 2.000 places, équipée pour les congrès, mais dont l'acoustique et les éléments scéniques permettront l'organisation de concerts et de spectacles de variétés.

Aux différents niveaux, de - 6,05 à 3,30, sera construit un ensemble de locaux qui permettront d'assurer, dans les meilleures conditions, le fonctionnement de cet équipement comportant :

- un hall d'entrée avec plateau élévateur pour handicapés physiques,
- des zones d'accueil, de repos et d'attente,
- un foyer avec régie centrale vidéo,
- des salles de commissions,
- des salons de réception,
- des loges,
- des bureaux pour l'administration du Palais,
- une cafétéria,
- des locaux techniques,
- des surfaces d'exposition.

Ces travaux sont évalués à 55.000.000 de Francs, toutes taxes comprises, valeur exécution 1981 à 1983.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit total de 55.000.000 de Francs au chapitre 903.9 - article 232.446 de la section d'investissement du budget sous l'intitulé : « Nouveau Siècle - Palais des Congrès - Travaux d'aménagements », suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 17.000.000 de Francs (dont 4.000.000 de francs au titre de subventions de la Région)
- budget primitif de 1982 : 23.000.000 de francs
- budget primitif de 1983 : 15.000.000 de francs

2°) fixer le financement de la dépense restant à la charge de la Ville par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81/7008 : Théâtre de l'Opéra  
Théâtre Sébastopol  
Travaux de sécurité  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

En vue de mettre en conformité les salles de spectacles classées en première catégorie, avec les règlements de sécurité contre l'incendie, et afin de respecter les prescriptions de la Commission Départementale de sécurité, il est indispensable de réaliser des travaux importants aux théâtres de l'Opéra et Sébastopol.

Ces travaux concernent notamment

**- Théâtre de l'Opéra :**

- |   |                      |
|---|----------------------|
| • remise en état des portes extérieures :         | 50.000 Francs        |
| • remise en état du parquet du foyer public :     | 25.000 Francs        |
| • pose d'un revêtement de sol dans les galeries : | 55.000 Francs        |
| • travaux de menuiseries :                        | 35.000 Francs        |
| • révision des descentes d'eaux pluviales :       | 25.000 Francs        |
| • réparation des toitures en zinc :               | <u>80.000 Francs</u> |

A reporter : 270.000 Francs

**- Théâtre Sébastopol :**

• mise en conformité des installations électriques :	250.000 Francs
• pose de revêtements de sol dans les voies de circulation :	40.000 Francs
• amélioration du système d'ouverture des issues de secours :	10.000 Francs
• réparation d'enduits intérieurs et de la couverture :	45.000 Francs
• pose d'un chemin de câble pour sono et orgue :	7.500 Francs
• travaux divers (serrurerie, menuiserie portes coupe-feu, etc...)	60.000 Francs
• réfection des perrons :	6.000 Francs
	<hr/>
	418.500 Francs
	<hr/>
Total toutes taxes comprises (valeur octobre 1980) :	<b>TOTAL : 688.500 Francs</b>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 688.500 Francs au chapitre 903.64 article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Salles de spectacles - Théâtres de l'Opéra et Sébastopol - Travaux de sécurité »,
- 2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7009 : Théâtre Sébastopol  
place Sébastopol  
Modernisation des sanitaires  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, il s'avère nécessaire de procéder à la modernisation des sanitaires du théâtre Sébastopol.

Lors de sa réunion du 19 septembre 1979, la Commission de l'Action Culturelle a demandé qu'une priorité soit accordée à l'exécution de ces travaux.

La Direction des études a donc établi un projet comprenant notamment :

- la transformation des sanitaires « dames » au rez-de-chaussée et à l'étage,

- la transformation des sanitaires « hommes » au rez-de-chaussée et à l'étage.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 238.000 Francs, valeur exécution de 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 238.000 Francs au chapitre 903.64 - article 232.340 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Théâtre Sébastopol - Modernisation des sanitaires » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81/7010 : Théâtre Roger Salengro  
Place du Général de Gaulle  
Travaux d'aménagement  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 80/7039 du 24 avril 1980, le Conseil Municipal a adopté le projet présenté par M. Gérard Frisque, scénographe à Lille, assisté de M. Jacques Bosson, architecte D.P.L.G. à Paris, chargés de procéder aux études des aménagements scénographiques du théâtre de comédie à réaliser dans la salle Roger Salengro, place du Général de Gaulle, et a confirmé la demande de subventions formulée auprès du Ministère de la Culture et de la Communication et auprès de l'Etablissement public Régional.

Le projet établi par ces hommes de l'art comprend notamment :

- 1 - la construction d'un grill avec ses éléments techniques : décors, projecteurs, sonorisation.
- 2 - la redistribution complète de l'espace disponible aux différents niveaux
  - circulations : équipe technique, comédiens, public, avec accès possible côté place Saint-Nicolas,
  - foyer,
  - loge pour 20 à 30 personnes,
  - stockage matériel.

La galerie périphérique à 5,70 m, la régie, la chaufferie sont considérées comme éléments fixes.

- 3 - l'aménagement du hall rez-de-chaussée,
- 4 - l'installation de gradins qui permettront de dégager entièrement la salle (rangement sur place). Ils devront pouvoir être placés selon les dispositions : frontale, bifrontale, U, longitudinale.

En disposition frontale, il sera prévu des rideaux de scène.

Jauge variable jusqu'à 450 personnes environ.

Surface disponible au sol : 16 x 26,5 m.

- 5 - la remise en place de l'éclairage scénique et de l'installation électro-acoustique.

Le dispositif financier du projet peut être résumé de la façon suivante :

- aménagement du bâtiment	: 2.760.880,00 Francs
- équipement scénique	: 2.360.765,82 Francs
- honoraires des scénographes	
restant dus	: 530.054,18 Francs
Total toutes taxes comprises (valeur octobre 1980) :	5.651.700 Francs

En outre, il convient d'ajouter les travaux suivants qui ne sont pas compris dans ces aménagements :

- démolitions	: 50.000 Francs
- transformation du chauffage	: 150.000 Francs
- réfection de la couverture	: 380.000 Francs

Total toutes taxes comprises (valeur octobre 1980) : 580.000 Francs

Total : 6.231.700 Francs

Actualisation pour exécution 1981 + 10% : 623.170 Francs

Montant total estimatif des travaux : A - 6.854.870 Francs

**Subventions escomptées :**

- Ministère de la Culture et de la Communication : 1.100.000 Francs
- du Conseil Régional : 1.000.000 de Francs  
(arrêté du 24 novembre 1980)

Total provisoire des subventions : B - 2.100.000 Francs

Part de la Ville : A - B = 4.754.870 Francs

Montant total estimatif : 6.854.870 Francs

- déduire somme inscrite au budget supplémentaire de 1980, pour le règlement d'une partie des honoraires des scénographes : 280.000 Francs

Crédit à prévoir : 6.574.870 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 6.574.870 Francs au chapitre 903.64 - article 232.11 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Théâtre Roger Salengro - Travaux d'aménagement », suivant l'échéancier ci-après :
  - budget primitif de 1981 : 2.000.000 de francs (subvention de la Région 1.000.000 de francs)
  - budget primitif de 1982 : 3.574.870 francs
  - budget primitif de 1983 : 1.000.000 de Francs
- 2°) prévoir le financement de la part de la Ville par voie d'emprunt,
- 3°) admettre en recette la subvention accordée par l'Etablissement public régional ainsi que la subvention promise par l'Etat.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 49.*

**N° 81 / 7.011 : Hospice Comtesse  
Travaux de restauration  
affectant la partie classée  
« Monuments historiques »  
Programme de 1980**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 79 / 4063 du 21 décembre 1979, vous avez décidé l'inscription d'un crédit de 250.000 Francs en vue de la réalisation d'une première tranche de restauration à exécuter dans la partie classée « Monuments historiques » de l'Hospice Comtesse et pour lesquels la maîtrise d'ouvrage incombe à la Ville.

Les ouvrages comprenaient :

- la réfection de la couverture de la Boulangerie et l'aménagement de la cour attenante,
- divers travaux de consolidation de maçonnerie et ouvertures à l'angle formé dans la cour par le bâtiment de la Communauté et l'aile de 1649,
- la réfection de la couverture du campanile (1<sup>o</sup> tranche)

Or, par lettre en date du 31 mars 1980, référence SCAE/2 - EQUIP/CULT. - JJF/DH, M. le Préfet du Nord a fait connaître que la subvention correspondante à une deuxième tranche de travaux, estimés à 275.000 Francs, était inscrite à la programmation de 1980, afin de permettre la poursuite des ouvrages de restauration.



A cet effet, M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques a établi, le 4 décembre 1980, un devis comprenant :

• l'aménagement de la Boulangerie :	125.791,38 Francs
• la consolidation de l'angle des bâtiments « 1649 » et de la Communauté :	46.665,30 Francs
• la consolidation de la base du campanile en prévision de sa future surélévation :	103.375,67 Francs
	<hr/>
	275.832,35 Francs
Arrondi à :	<u>275.000,00 Francs</u>

Conformément à la loi-programme sur les musées, la participation de l'Etat est fixée à 50%.

Le dispositif financier de l'opération serait le suivant :

- Etat : 50% :	137.500 Francs
- Département : 25% :	68.750 Francs
- Ville : 25% :	68.750 Francs
	<hr/>
	275.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 30 avril et 12 juin 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription, en temps opportun, d'un crédit de 275.000 Francs au chapitre 903.61 - article 232.334 de la section d'investissement de nos documents budgétaires, sous l'intitulé : « Hospice Comtesse - Travaux de restauration affectant la partie classée Monuments Historiques » ;
- 2°) solliciter les subventions de l'Etat et du Département ;
- 3°) comptabiliser, en temps opportun, les subventions à nos documents budgétaires ;
- 4°) fixer le financement de la part de la Ville, soit 68.750 Francs, par voie d'emprunt.

Estimation totale : 1.851.200 Francs

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81/7.012 : Palais des Beaux-Arts,  
place de la République  
Aménagement du hall d'entrée  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 79/7105 du 21 décembre 1979, le Conseil Municipal a adopté le projet d'aménagement du hall d'entrée du Palais des Beaux-Arts, place de la République, établi par M. Christiaens, Architecte D.P.L.G., et a sollicité de l'autorité de tutelle l'agrément technique du dossier ainsi que les subventions de l'Etat et du Département au taux le plus élevé possible.

Le projet est estimé à 620.000 Francs, valeur exécution 4<sup>e</sup> trimestre 1981.

Par lettre en date du 25 août 1980, M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles nous a fait savoir qu'une subvention d'un montant de 188.000 Francs pour une dépense subventionnable de 470.000 Francs serait programmée au titre de 1980.

Le plan de financement peut être prévu de la façon suivante :

- montant des travaux	: 620.000 Francs
- subvention escomptée	: <u>188.000 Francs</u>
- part de la Ville dans les dépenses	: <u>432.000 Francs</u>

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 620.000 Francs au chapitre 903.61 - article 232.331 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Palais des Beaux-Arts - Aménagement du hall d'entrée », selon l'échéancier suivant :
  - budget primitif de 1981 : 500.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 120.000 Francs
- 2°) fixer le financement de la part de la Ville estimée à 432.000 Francs par voie d'emprunt ;
- 3°) admettre en recette la subvention escomptée.

Adopté.

Voir compte rendu.p. 49.

**N° 81/7.013 : Palais des Beaux-Arts,  
place de la République  
Travaux de modernisation et de sécurité  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de mettre en conformité le Palais des Beaux-Arts avec les règlements de sécurité, il est nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- remplacement des chutes d'eaux pluviales en fonte par du P.V.C.	: 73.400 Francs
- exécution d'une première tranche de travaux de couverture	50.000 Francs
- remplacement des échelles d'accès à la couverture	115.000 Francs
- travaux de serrurerie	35.000 Francs
- remplacement de vitrerie sur les lanterneaux	30.000 Francs
- pose de rampes sur l'escalier d'honneur de l'atrium	30.000 Francs
	<hr/>
A reporter :	333.400 Francs

Par ailleurs, en vue d'améliorer le fonctionnement du musée et à la demande de M. le Conservateur, il apparaît judicieux de prévoir les aménagements suivants :

- réfection de l'éclairage des vitrines	: 50.000 Francs
- amélioration de l'éclairage de la galerie des céramiques	: 100.000 Francs
- modernisation des salles Peucelle et Brasseur :	
• revêtement sols et murs	
• pose d'un plafond lumineux à résille	: 774.000 Francs
- modernisation des sanitaires publics existant sous l'escalier monumental	: 283.800 Francs
- exécution d'une première tranche de travaux de peintures intérieures	: 200.000 Francs
- aménagement de l'atelier de restauration de peintures	: 38.000 Francs
- aménagement du laboratoire de restauration de gravures anciennes	: 72.000 Francs
	<hr/>
	1.517.800 Francs
	<hr/>
Estimation totale	: <u>1.851.200 Francs</u>

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.851.200 francs au chapitre 903.61 article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Palais des Beaux-Arts - Travaux de modernisation et de sécurité » et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 100.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 851.200 Francs

- budget primitif de 1983 : 500.000 Francs
- budget primitif de 1984 : 400.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81/7.014 : Bibliothèques**  
**Travaux de modernisation**  
**et de grosses réparations**  
**Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin d'améliorer le fonctionnement des bibliothèques et de préserver le patrimoine immobilier et culturel de la Ville, il apparaît nécessaire d'effectuer des travaux de modernisation et de grosses réparations dans les établissements suivants :

**- bibliothèque municipale, rue Edouard Delesalle**

• remplacement de canalisations d'eaux vannes et d'eaux usées	:	15.000 Francs
• travaux de chauffage	:	20.000 Francs
• remplacement du béton translucide de six baies (sécurité)	:	30.000 Francs
• installation d'un affichage lumineux	:	20.000 Francs
• remplacement des revêtements de sol des bureaux	:	40.000 Francs
• peintures intérieures - 1 <sup>e</sup> tranche (les dernières datent de 1965)	:	190.000 Francs
• installation de rayonnages métalliques	:	<u>410.000 Francs</u>
	à reporter	: 725.000 Francs

**- bibliothèque annexe Marx Dormoy**

• travaux d'étanchéité	:	80.000 Francs
• travaux de menuiserie	:	25.000 Francs
• aménagements divers contre les effractions	:	40.000 Francs
• peintures intérieures	:	200.000 Francs
		345.000 Francs

**- Ex-école George Sand, rue Malsence, bibliothèque**

• aménagement de sanitaires	: 160.000 Francs
Total	: <u>1.230.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.230.000 Francs, au chapitre 903.63, article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Bibliothèques - Travaux de modernisation et de grosses réparations » et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 250.000 Francs ;
- budget primitif de 1982 : 980.000 Francs ;

2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté*  
*Voir compte rendu.*

**N° 81/7015 : Statue de Napoléon  
Implantation au Musée des Canonniers  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La statue de Napoléon, qui était installée dans la cour de la Vieille Bourse, a été démontée et se trouve actuellement entreposée aux ateliers municipaux.

La Municipalité a décidé, lors de sa séance du 12 novembre 1979, l'installation de cette statue au Musée des Canonniers, rue des Canonniers.

Les travaux de transfert et d'installation ont été évalués à 50.000 Francs par la Direction des Etudes.

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 10 juin 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 50.000 Francs au chapitre 903.60 - article 235.318 du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Statue de Napoléon - Implantation au musée des Canonniers »,

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7016 : Bassins de natation  
Travaux de modernisation,  
de grosses réparations  
et de sécurité  
Crédit**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Afin de parfaire les installations des piscines dont dispose la Ville de Lille et pour satisfaire à une demande formulée le 16 septembre 1980 par la Commission des sports, il est nécessaire d'envisager les travaux suivants dans deux piscines :

**- à la piscine olympique Marx Dormoy :**

• revêtement de sol dans les escaliers (sécurité)	:	30.000 Francs
• revêtement de sol du solarium	:	50.000 Francs
• carrelage - joints de dilatation	:	130.000 Francs
• portes des cabines douches	:	30.000 Francs
• moquette sauna	:	15.000 Francs
• vérins hydrauliques du plongeur	:	15.000 Francs
• travaux de serrurerie	:	60.000 Francs
• travaux de peinture - vernis	:	50.000 Francs
• fermeture des vestiaires collectifs	:	20.000 Francs
• rayonnage dans la station de gonflage	:	<u>10.000 Francs</u>
	A reporter	: 410.000 Francs

**- à la piscine de Fives :**

• travaux de clôture	:	127.000 Francs
• construction d'un local de stockage des acides et eau de javel	:	50.000 Francs
• séparation des vestiaires collectifs	:	13.000 Francs
• travaux de peintures - 1 <sup>e</sup> tranche	:	<u>100.000 Francs</u>
		290.000 Francs
	Total	: <u>700.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 700.000 Francs au chapitre 903.52 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Bassins de natation - Travaux de modernisation et de grosses réparations » et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 550.000 Francs ;
- budget primitif de 1982 : 150.000 Francs ;

2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81/7.017 : Piscine des bains lillois,  
boulevard de la Liberté  
Travaux de grosses réparations  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

L'état des installations de la piscine des bains lillois, boulevard de la Liberté, nécessite des travaux de grosses réparations indispensables au bon fonctionnement de cet établissement.

Ces travaux, évalués à 894.000 Francs par la Direction des études, comprennent essentiellement :

- la rénovation de canalisation, le remplacement de pompes de circulation et d'échangeurs	: 290.000 Francs
- la remise en état de portes, carrelages et peintures	: 225.000 Francs
- la réparation de couvertures	: 204.000 Francs
- la mise en conformité du local de stérilisation de l'eau et des pédiluves	: 70.000 Francs
- l'aménagement d'une infirmerie	: 105.000 Francs
Total	: <u>894.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 894.000 Francs, au chapitre 903.52 - article 232.273 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Piscine, boulevard de la Liberté - Travaux de grosses réparations », et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 500.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 394.000 Francs.

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.018 : Stade Roger Salengro, 60, rue d'Iéna**  
**Travaux d'aménagement**  
**2° tranche**  
**Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80 / 7012 du 28 février 1980, le Conseil Municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 600.000 Francs en vue de l'exécution d'une première tranche de travaux de modernisation du stade Roger Salengro, 60, rue d'Iéna, afin d'en améliorer les conditions d'utilisation et pour pallier la suppression du stade Noël d'Herain, place des Quatre Chemins.

Ces travaux, qui comprenaient notamment l'agrandissement du terrain de football, sont terminés et il convient d'envisager la réalisation de la seconde tranche de cette opération.

Le projet établi à cet effet par la Direction des études se décompose de la façon suivante :

- la construction d'un mur bahut avec grillage,
- la construction d'une aire de jeux couverte,
- la construction de vestiaires-douches,
- des travaux d'aménagement et de transformation divers.

Le coût des travaux s'élève à 1.825.000 Francs, dont 800.000 Francs pour les vestiaires-douches.

Par ailleurs, un crédit de 350.000 Francs inscrit au budget pour l'aménagement d'une aire de jeux dans les anciennes halles centrales pourrait être transféré sur ce projet.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.475.000 Francs, déduction faite d'une somme disponible de 350.000 Francs, au chapitre 903.50 - article 232.245 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Stade Roger Salengro, rue d'Iéna - Travaux d'aménagement », selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 400.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 1.075.000 Francs



2° ) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7019 : Stade Léo Lagrange, rue de Londres  
Construction de courts de tennis couverts  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le climat de notre région rend impraticables les courts de tennis de plein air durant les longues périodes d'intempéries.

Par conséquent, pour faciliter la pratique de cette discipline sportive et, notamment, l'entraînement des joueurs lillois qui, en raison de leur valeur et du niveau élevé de la compétition, ne peuvent se permettre de rester sans activité cinq mois par an, nous envisageons la construction, au stade Léo Lagrange, d'un équipement spécialement adapté à l'exercice du tennis.

Conformément au souhait exprimé par la Commission des sports, lors de sa réunion du 16 juin 1977, le service de construction a établi, en collaboration avec le service municipal des sports, un avant-projet se résumant de la façon suivante :

- un centre de tennis comprenant :

• 8 courts couverts,	5.410.000 Francs
• 4 courts extérieurs avec 1 mur d'entraînement	810.000 Francs
• des vestiaires douches	1.080.000 Francs
• les clôtures et accès	410.000 Francs
• Total toutes taxes comprises : valeur estimée 3 <sup>e</sup> trimestre 1981	<u>7.710.000 Francs</u>

En accord avec votre Commission des bâtiments, qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1° ) décider l'inscription d'un crédit de 7.710.000 Francs au chapitre 903.50 - article 235-249 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Stade Léo Lagrange, rue de Londres - Construction de courts de tennis couverts » suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 1.000.000 de Francs (dont 200.000 Francs de subvention).
- budget primitif de 1982 : 3.000.000 de Francs
- budget primitif de 1983 : 3.710.000 Francs

2° ) fixer le financement de la part de la Ville par voie d'emprunt.

3°) admettre en recette la subvention escomptée.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.020 : Divers stades  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Travaux d'homologation  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Au cours de ces dernières années, la Ville de Lille a mis à la disposition des sportifs lillois de nombreux terrains de sports fonctionnels et modernes.

Afin d'améliorer les conditions d'occupation de différents stades, un programme de travaux divers a été établi par la Commission des sports lors de sa réunion du 16 septembre 1980, pour les équipements suivants :

**- stade Grimonprez-Jooris**

• travaux de clôture	:	20.000 Francs
• serrurerie - grilles sous tribunes	:	60.000 Francs
• sanitaires et chauffage (vestiaires professionnels)	:	90.000 Francs
• remplacement de sièges	:	<u>20.000</u> Francs
	à reporter	: 190.000 Francs

**- stade de l'Arbrisseau**

• aménagement de vestiaires-douches, sanitaires	:	180.000 Francs
--	---	----------------

**- stade Jean Bouin**

• modernisation des vestiaires-douches, sanitaires, chaufferie	:	210.000 Francs
• pare-ballons	:	<u>150.000</u> Francs
		360.000 Francs

**- stade Anatole de la Forge**

• chauffage des vestiaires-douches	:	60.000 Francs
• lave-chaussures	:	10.000 Francs
• peintures intérieures et extérieures	:	<u>25.000</u> Francs
		95.000 Francs

**- terrain municipal de hockey**

quartier Sainte-Hélène à Saint-André

- mise à dimension règlementaire du terrain engazonné

- agrandissement	:	60.000 Francs
- main courante	:	50.000 Francs
- dépose d'une conduite d'eau et pose d'une bouche d'arrosage	:	8.000 Francs
- protection grillagée	:	<u>7.000 Francs</u>

125.000 Francs

- remise en état du terrain en stabilisé : 400.000 Francs
- terrain de mini hockey : 30.000 Francs

430.000 Francs

Crédit total à prévoir : 1.380.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.380.000 Francs, au chapitre 903.50 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Divers stades - Travaux de modernisation et de grosses réparations » et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 700.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 680.000 Francs.

- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.021 : Terrain de sports du « Grand Séminaire »  
Aménagements divers  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 76 / 4012 du 27 février 1976, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention réglant les modalités de gestion et d'utilisation par la Ville du terrain de sports du « Grand Séminaire », situé rue Fermat à Lille, propriété du Centre de Formation Sacerdotale.

Cette convention stipule notamment que les travaux d'aménagement des installations sportives sont à la charge de la Ville.

Or, afin d'améliorer les conditions d'utilisation très précaires de cet équipement, il conviendrait de procéder à la réalisation de vestiaires-douches qui pourraient être aménagés dans un bâtiment existant.

Lors de sa réunion du 16 septembre 1980, la Commission des sports a classé cet aménagement dans les travaux à effectuer en priorité.

La Direction des études a établi un projet comprenant :

- 4 unités de vestiaires-douches,
- 1 local réservé aux arbitres,
- 1 groupe sanitaire,
- l'installation de chauffage et de production d'eau chaude.

Le devis chauffage des travaux s'élève à 200.000 Francs, toutes taxes comprises, valeur exécution 1<sup>er</sup> trimestre de 1981.

En accord avec vos Commissions des sports, des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 16 septembre, 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) adopter le projet ci-avant exposé,
- 2°) décider l'inscription d'un crédit de 200.000 Francs au chapitre 903.50 - article 232.347 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Terrain de sports du Grand Séminaire - Aménagements divers »,
- 3°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7022 : Palais des sports, avenue Kennedy  
Acquisition d'un monte-charge mobile  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le Palais des sports, avenue Kennedy, est de plus en plus fréquemment utilisé pour des manifestations autres que sportives.

Il s'y déroule notamment : des concerts, des congrès, des meetings et des émissions de télévision.

Il convient de préciser que, du mois de septembre 1979 au mois de juillet 1980, 38 manifestations ont eu lieu et que 29 ont été prévues pour la période de septembre à décembre 1980.

Pour ces différentes occupations, il est souvent nécessaire d'installer des podiums, des chaises et de procéder au déchargement de matériel musical ou d'éclairage parfois très lourds et encombrants.

Les deux seuls accès possibles pour ces manutentions sont :

- un escalier de secours donnant sur l'avenue Kennedy ;
- l'escalier de la grande tribune.

Or, la conception de ces escaliers, de faible largeur, de pente raide et composés de marches étroites, ne facilite pas le transport du matériel ; les difficultés d'accès pourraient provoquer des accidents.

Pour assurer la sécurité, il s'avère indispensable de doter cette salle d'un monte-charge mobile dont le coût est évalué à 120.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 120.000 Francs au chapitre 903.51 article 2147.270 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Palais des sports, avenue Kennedy - Acquisition de matériel » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par emploi d'une partie du produit du Fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.023 : Ecole maternelle Philippe de Comines  
7, rue Victor Duruy  
Construction d'une salle de jeux  
et travaux divers  
Avant-projet sommaire  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Lors de sa réunion du 13 mars 1980, la Commission de l'enseignement a rappelé la nécessité de procéder à la construction d'une salle de jeux dans l'enceinte de l'école Victor Duruy, 7, rue Victor Duruy, en raison du transfert de l'école maternelle Philippe de Comines dans cet établissement.

La Direction des études a établi un projet comprenant notamment :

- la démolition d'une partie des préaux,
- la construction d'une salle de jeux de 200 m<sup>2</sup> dans la cour,
- la modernisation des sanitaires,
- la pose d'un escalier de secours.

Le montant des travaux est estimé à 1.200.000 Francs, valeur exécution 1981.

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.200.000 Francs au chapitre 903.1 - article 232.144 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Ecole maternelle Philippe de Comines - Construction d'une salle de jeux et travaux divers », selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 600.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 600.000 Francs

2°) prévoir le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 49.*

**N° 81 / 7.024 : Divers bâtiments scolaires  
Travaux de sécurité  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin de mettre les divers bâtiments scolaires de la Ville en conformité avec les règlements de sécurité en vigueur, il s'avère indispensable de réaliser les travaux suivants :

**- sécurité contre l'incendie :**

- créations d'escaliers de secours et d'ouvertures supplémentaires,
- vitrerie de sécurité,
- suppression des planchers bois,
- vérification des installations électriques,
- isolement,
- mise à la terre, etc...

**- mise en conformité avec les règlements d'hygiène**, notamment pour les cuisines scolaires (ventilation, revêtements céramiques, carrelages).

**- suppression du danger** : remise en état des bétons et toitures,

**- protection contre le vandalisme, le vol et les effractions.**

L'estimation totale de ces travaux s'élève à 4.730.000 Francs, et se répartit de la manière suivante, par mairie de quartier :

- Faubourg de Béthune	: 95.000 Francs
- Wazemmes	: 430.000 Francs
- Vauban	: 135.000 Francs
- Bois Blancs	: 680.000 Francs
- Vieux Lille	: 80.000 Francs
- Centre 2	: 290.000 Francs

Total division I : 1.710.000 Francs

- Buisson - Saint Maurice	:	82.000 Francs
- Fives	:	1.466.000 Francs
- Moulins	:	195.000 Francs
- Faubourg des Postes - Sud	:	880.000 Francs
- Centre 1	:	392.000 Francs
		<hr/>
Total division II	:	3.015.000 Francs
		<hr/>
Total général	:	4.725.000 Francs
arrondi à	:	<u>4.730.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 4.730.000 Francs au chapitre 903.1 - article 135 K3, de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Divers bâtiments scolaires - Travaux de sécurité », et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 1.500.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 3.230.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.025 : Divers bâtiments scolaires  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin de maintenir en bon état les nombreux bâtiments scolaires de la Ville, la Direction des travaux a établi un important programme de modernisation et de grosses réparations visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants, à renforcer la lutte pour les économies d'énergie et à supprimer les nuisances dues aux bruits extérieurs.

Ce programme comprend des travaux concernant les corps d'état suivants :

- couverture ;
- menuiseries extérieures : remplacement des châssis et renforcement de l'étanchéité à l'air ;
- vitrerie : pose de doubles vitrages isolants ;
- réfection des sols ;
- amélioration des installations de chauffage pour économiser l'énergie ;

- remise en état des peintures intérieures et extérieures ;
- suppression des sanitaires vétustes dans les cours et remplacement par des sanitaires neufs à l'intérieur des locaux ;
- création de salles polyvalentes ;
- insonorisation des préaux et des réfectoires ;
- divers travaux.

L'estimation totale s'élève à 9.720.000 Francs, et se répartit de la manière suivante, par mairie de quartier :

• Faubourg de Béthune	:	460.000 Francs
• Wazemmes	:	495.000 Francs
• Vauban	:	710.000 Francs
• Bois Blancs	:	1.430.000 Francs
• Vieux Lille	:	730.000 Francs
• Centre 2	:	742.000 Francs
		Total Division I : 4.567.000 Francs
• Buisson Saint-Maurice	:	614.000 Francs
• Fives	:	1.103.000 Francs
• Moulins	:	1.250.000 Francs
• Faubourg des Postes - Sud	:	1.920.000 Francs
• Centre 1	:	260.000 Francs
		Total Division II : 5.147.000 Francs
		Total général : 9.714.000 Francs
		arrondi à : <u>9.720.000</u> Francs

Il convient de rappeler qu'une somme de 440.000 Francs est prévue à l'échéancier de 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit total de 9.280.000 Francs au chapitre 903.1 - article 135 K1 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Divers bâtiments scolaires - Travaux de modernisation et de grosses réparations », suivant l'échéancier ci-après :

• budget primitif de 1981	:	1.560.000 Francs
déduction faite de la somme de 440.000 Francs prévue à l'échéancier de 1981.		
• budget primitif de 1982	:	4.000.000 de Francs
• budget primitif de 1983	:	3.270.000 Francs



2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7.026 : Diverses écoles maternelles  
Travaux de modernisation  
et d'agrandissement  
Crédit**

205.000 Francs

402.000 Francs

MESDAMES, MESSIEURS,

L'évolution de la pédagogie moderne nécessite la modernisation et la transformation de nos écoles maternelles anciennes.

C'est ainsi que nous envisageons de réaliser des agrandissements, de créer de nouvelles classes, d'aménager des salles de repos, des sanitaires modernes, ainsi que des locaux pour le rangement des jeux de cour.

Conformément au souhait exprimé le 19 septembre 1980 par la Commission de l'enseignement, il serait judicieux, pour la réalisation de ces travaux, de donner une priorité aux écoles maternelles qui seront visitées par les Congressistes de l'Association Générale des Institutrices d'Ecoles Maternelles en juin 1981.

La Direction des travaux a donc établi un devis estimatif qui s'élève à 3.451.000 Francs, et se décompose comme suit :

- **école maternelle Suzanne Lacore**  
aménagement d'un passage couvert entre l'école  
et la cantine Marbrerie : 161.000 Francs
- **école maternelle Louis Blanc**  
aménagement d'un local de rangement pour les  
jeux de cour : 120.000 Francs
- **école maternelle Jean Bart**  
création d'une salle de propreté : 430.000 Francs
- **école maternelle Mozart**  
création de sanitaires et d'un passage couvert  
vers les lavabos : 250.000 Francs
- **école maternelle Camille Desmoulins**  
construction de classes au 1<sup>er</sup> étage : 220.000 Francs
- **école maternelle André**  
aménagement de nouveaux sanitaires : 240.000 Francs
- **école maternelle Pape Carpentier**  
aménagement de classes au rez-de-chaussée  
et d'un préau couvert : 540.000 Francs
- **école maternelle Léon Jouhaux**  
aménagement d'un local de rangement pour jouets : 150.000 Francs

- école maternelle Jean Aicard	
modernisation des sanitaires et des vestiaires	: 520.000 Francs
- école maternelle Gutenberg	
aménagement de classes	: 720.000 Francs
- école maternelle Madame de Ségur	
agrandissement de la salle de jeux	: 100.000 Francs
	<hr/>
Total général	: <u>3.451.000 Francs</u>

Il convient de préciser qu'une somme de 810.000 Francs, relative au précédent programme de travaux, est prévue à l'échéancier de 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit total de 2.641.000 Francs, au chapitre 903.1 - article 135 K7 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Diverses écoles maternelles - Travaux d'agrandissement - Construction de classes, salles de repos, sanitaires » selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 1.190.000 Francs  
déduction faite d'une somme de 810.000 Francs  
figurant à l'échéancier
- budget primitif de 1982 : 1.451.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7.027 : Pouponnière - Crèches  
Travaux de modernisation,  
de grosses réparations et de sécurité  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Pour assurer le bon fonctionnement de la pouponnière municipale et de diverses crèches, de travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité sont nécessaires notamment :

- à la pouponnière municipale, 86, rue des Meuniers
  - aménagement du sous-sol : 72.000 Francs
- à la crèche Crépin Roland, 83, rue Royale
  - peintures intérieures - 1<sup>o</sup> tranche : 125.000 Francs

**- à la crèche de Fives, 91, rue de Lannoy**

- pose de persiennes au rez-de-chaussée (anti-vandalisme) : 95.000 Francs
  - travaux de menuiserie et remplacement de revêtement de sol : 10.000 Francs
  - réfection du trottoir : 40.000 Francs
  - peintures intérieures : 60.000 Francs
- 205.000 Francs
- A reporter : 402.000 Francs

**- à la crèche Line Dariel, 24, rue du Capitaine Michel**

- installation d'un monte-linge : 50.000 Francs
  - travaux de clôture du côté rue : 40.000 Francs
- 90.000 Francs
- Total : 492.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 492.000 Francs au chapitre 904.60 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Pouponnière - Crèches - Divers bâtiments - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité », et suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 100.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 392.000 Francs

2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.028 : Centre aéré Saint-Gabriel  
74, rue Saint-Gabriel  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Pour la conservation du patrimoine communal et afin d'assurer le bon fonctionnement des centres aérés à l'intérieur du Château Saint-Gabriel, ainsi que la sécurité des enfants, il est nécessaire d'y entreprendre différents travaux de modernisation et de grosses réparations, notamment :

- la réfection et le sablage des façades : 81.000 Francs
- la pose d'une clôture sur rue : 112.000 Francs

- l'installation de volets roulants	: 30.000 Francs
- la fermeture d'un passage et l'aménagement en salle de jeux	: 70.000 Francs
Coût total des travaux	: <u>293.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 293.000 Francs, au chapitre 903.53 - article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Centre aéré Saint-Gabriel - Travaux de modernisation et de grosses réparations » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7029 : Ancienne faculté des Lettres  
9, rue Auguste Angellier  
Travaux d'aménagement  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Depuis le transfert de la faculté de Lettres dans les nouveaux bâtiments de Villeueuve d'Ascq, les locaux du bâtiment universitaire situé 9, rue Auguste Angellier, ont été réoccupés progressivement par différents organismes dépendant de l'Université de Lille III :

- I.U.T. Carrières sociales,
- U.E.R. Techniques de réadaptation,
- Service de la formation continue,
- Atelier national de reproduction de thèses.

D'importants travaux ont déjà été effectués dans cet immeuble, notamment la rénovation de deux amphithéâtres.

Afin de poursuivre cet effort de modernisation, M. le Président de l'Université de Lille III a sollicité l'aide de la Ville de Lille pour le préfinancement des travaux.

A cet effet, une convention sera établie pour fixer notamment les modalités de délégation de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage ainsi que les conditions de préfinancement par le budget communal et le remboursement des annuités d'emprunt.

Les travaux estimés à 1.000.000 de Francs comprendraient :

- la révision générale des installations électriques,
- l'aménagement de l'amphithéâtre I,

- la rénovation des circulations du 4<sup>e</sup> étage,
- la restauration de la salle du Conseil,
- l'amélioration de l'amphithéâtre « bleu ».

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 1.000.000 de Francs au chapitre 903.3 - article 232.232, sous l'intitulé : « Ancienne faculté des Lettres, 9, rue Auguste Angellier - Travaux de modernisation » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt dont les annuités seront remboursées par l'Université de Lille III, selon les modalités de la convention à intervenir entre cette Administration et la Ville de Lille.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.030 : Construction d'un bâtiment préfabriqué  
pour club du 3<sup>e</sup> âge  
Square des Mères  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Depuis de nombreuses années, le club du 3<sup>e</sup> âge du quartier de Fives est installé dans la salle des Fêtes, rue de Lannoy. Les locaux sont très mal adaptés à ces activités qui gênent, par ailleurs, une utilisation rationnelle de cet immeuble.

Nous envisageons donc la construction d'un bâtiment préfabriqué dans le square des Mères, rue de Lannoy.

Le projet établi à cet effet par la Direction des études comprend notamment :

- une entrée,
- une salle d'accueil,
- des sanitaires,
- une cuisine,
- des réserves.

Le chauffage serait assuré par une installation à eau chaude raccordée sur la chaufferie de la crèche avec circuit particulier.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 810.000 Francs, valeur exécution 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 810.000 Francs au chapitre 904.92 article 232.380 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Installation d'un bâtiment préfabriqué pour club du 3<sup>e</sup> âge - Square des Mères » ;

2°) fixer le financement de la dépense par emploi d'une partie du fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.031 : Construction d'un bâtiment préfabriqué  
pour club du 3<sup>e</sup> âge, à l'angle  
des rues Désiré Verhaeghe et Richard Wagner  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Nous envisageons la construction d'un bâtiment préfabriqué destiné à accueillir un foyer pour personnes âgées, à l'angle des rues Désiré Verhaeghe et Richard Wagner.

Le projet établi à cet effet par la Direction des études comprend notamment :

- une entrée,
- une salle d'accueil,
- des sanitaires,
- une cuisine,
- des réserves.

Le chauffage serait assuré par convecteurs électriques.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 810.000 Francs, valeur exécution.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 810.000 Francs, au chapitre 904.92 article 232.379 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Construction d'un bâtiment préfabriqué pour personnes âgées, à l'angle des rues Désiré Verhaeghe et Richard Wagner » ;

2°) fixer le financement de la dépense par emploi d'une partie du Fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 50.*

**N° 81/7.032 : Maison de quartier  
4, rue Massenet  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'assurer la conservation de notre patrimoine immobilier et d'améliorer les conditions d'accueil de la Maison de quartier de Fives, il est nécessaire d'y entreprendre différents travaux de modernisation et de grosses réparations, notamment :

- l'aménagement de cloisons dans la salle de judo	:	10.000 Francs
- la pose d'un revêtement de sol dans la salle de jeux	:	10.000 Francs
- des travaux de menuiseries	:	10.000 Francs
- la réfection des peintures intérieures et extérieures (la dernière remise en état des peintures date de 1971)	:	130.000 Francs
- la pose de grilles galvanisées (demandée par la Commission de sécurité)	:	30.000 Francs
Coût total des travaux	:	190.000 Francs

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 190.000 Francs, au chapitre 904.91 - article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Maison de quartier, 4, rue Massenet - Travaux de modernisation et de grosses réparations » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7.033 : Immeuble, rue de la Marbrerie  
Travaux de grosses réparations  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'améliorer les conditions d'accueil de la salle des fêtes de l'immeuble, rue de la Marbrerie, il est nécessaire d'exécuter des travaux de menuiseries et de plâtrerie, ainsi que la remise en état des peintures intérieures qui n'ont pas été refaites depuis 1970.

Le coût des travaux est évalué à 150.000 Francs

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 150.000 Francs, au chapitre 900.9 - article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Immeuble, rue de la Marbrerie - Travaux de grosses réparations » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7034 : Centre d'hébergement  
46, rue Paul Lafargue  
Aménagement des locaux  
du 2<sup>e</sup> étage  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Un centre d'hébergement pour familles sinistrées a été créé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble communal, 46, rue Paul Lafargue ; six chambres pouvant accueillir 15 à 18 personnes et un logement de concierge ont ainsi été aménagés.

La fréquence et le nombre des sinistres ont eu pour conséquence une occupation totale de cet équipement et le bureau d'aide sociale, qui en assure la gestion, a sollicité l'aménagement du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment.

Un projet a été établi par la Direction des études en collaboration avec le bureau d'aide sociale ; il comprend notamment :

- l'aménagement de 7 chambres d'une surface variant de 16 à 28 m<sup>2</sup>,
- un groupe sanitaire,
- des douches,
- un local pour le matériel,
- l'enclouement de l'escalier,
- le désenfumage,
- l'éclairage de sécurité.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 405.000 Francs, valeur exécution 2<sup>e</sup> trimestre 1981.

Lors de sa réunion du 22 septembre 1980, la Municipalité a donné un avis favorable à la réalisation de ces aménagements.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :



1°) décider l'inscription d'un crédit de 405.000 Francs au chapitre 904.92 - article 232.391 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Immeuble communal, 46, rue Paul Lafargue - Aménagement du 2<sup>e</sup> étage » ;

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

Adopté.

Voir compte rendu p. 50.

**N° 81 / 7035 : Divers bâtiments polyvalents  
Travaux de modernisation,  
de grosses réparations et de sécurité  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Des travaux de modernisation et de grosses réparations concernant la sécurité du public sont à effectuer dans divers bâtiments polyvalents. Ils concernent :

**- Palais Rameau :**

- réfection du chauffage  
(2<sup>e</sup> tranche - sécurité incendie) : 200.000 Francs
- remplacement de vitrerie : 100.000 Francs

**- Salle des amicales :**

- remplacement de la couverture du hall d'entrée en polyester par une dalle en béton armé (sécurité) : 250.000 Francs
- travaux de serrurerie (portes coupe-feu fermeture automatique) : 2.000 Francs
- travaux de maçonnerie (calfeutrement des passages de tuyauteries dans les murs) : 1.000 Francs
- travaux de peinture : 60.000 Francs

313.000 Francs

Total : 613.000 Francs

Le devis estimatif global établi par les services d'architecture s'élève à 613.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 613.000 Francs au chapitre 900.09 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Divers bâtiments polyvalents - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité » et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 200.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 413.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 50.*

**N° 81 / 7.036 : Hôtel de Ville**  
**Travaux d'aménagements divers,**  
**de sécurité et de grosses réparations**  
**Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Divers travaux demandés par la Commission de sécurité doivent être réalisés à l'Hôtel de Ville ; il s'agit :

- du remplacement des enrouleurs  
des tuyaux d'incendie : 100.000 Francs
  - de la restauration des bétons dangereux  
de l'ensemble du bâtiment : 500.000 Francs
- 600.000 Francs.

D'autre part, lors de sa séance du 22 septembre 1980, le Conseil de la Municipalité a souhaité l'aménagement d'une entrée pour les handicapés.

Le projet, établi par la Direction des études, comprend :

- un accès direct par le 3<sup>e</sup> pavillon,  
rue du Réduit, avec modification de  
l'entrée et remplacement du monte-charge  
par un ascenseur accessible aux  
handicapés : 260.000 Francs
  - un accès direct au Grand Hall par la  
rue Saint-Sauveur avec installation  
d'un élévateur du type « Varioplan » : 240.000 Francs
- 500.000 Francs.

à reporter : 1.100.000 Francs.

En outre, il est nécessaire de prévoir l'exécution des différents travaux de grosses réparations repris ci-après :

- le raccordement à l'égout  
des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> pavillons : 45.000 Francs
- l'aménagement de bureaux et salles  
de réunions, dans les locaux de l'ancien  
foyer situé au 3<sup>e</sup> étage : 500.000 Francs

- l'aménagement des bureaux des services juridique et immobilier et du service des traitements : 70.000 Francs
- Les ouvrages seront exécutés par la main-d'œuvre municipale, mais les matériaux coûteux tels que plafonds suspendus, cloisons, rayonnages, serrures, portes, etc... ne peuvent être imputés sur les crédits de fonctionnement du C.T.M.
- la modernisation des sanitaires du 1<sup>er</sup> pavillon : 60.000 Francs
- la remise en état des peintures des boiseries extérieures, y compris le Beffroi : 1.300.000 Francs
- 1.975.000 Francs
- Total : 3.075.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 3.075.000 Francs au chapitre 900.00 - article 232.1 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Hôtel de Ville - Aménagements divers », suivant l'échéancier ci-après :
  - budget primitif de 1981 : 550.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 2.525.000 Francs
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7037 : Hôtel de Ville**  
**Rénovation de la salle des mariages**  
**Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Afin de rendre plus accueillante la salle des mariages, située au 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel de Ville, il s'avère nécessaire de procéder à une rénovation complète qui comprendra :

- la remise en état du parquet,
- les peintures - revêtements muraux,
- la remise en état de certaines menuiseries,
- le remplacement de rideaux et tentures,
- la rénovation de l'éclairage,

- la restauration et l'adaptation du mobilier.

Le montant des travaux s'élève à 150.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 150.000 Francs au chapitre 900.00 - article 232.1 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Hôtel de Ville - Rénovation de la salle des mariages » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par emploi d'une partie du produit du Fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7038 : Hôtel de ville  
Modernisation de la sonorisation  
de divers locaux  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le matériel utilisé pour sonoriser les manifestations se déroulant dans les divers halls et salles de l'Hôtel de Ville est vétuste et ne correspond plus aux besoins actuels.

Nous envisageons, par conséquent, de doter le salon d'honneur, les halls et la salle des mariages d'un équipement plus performant et faisant appel aux techniques les plus récentes.

Le projet est estimé à 566.000 Francs, toutes taxes comprises.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 566.000 Francs au chapitre 900.00, article 2140 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Hôtel de Ville - Modernisation de la sonorisation » et selon l'échéancier ci-après :
  - budget primitif de 1981 : 100.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 466.000 Francs
- 2°) fixer le financement de la dépense par emploi d'une partie du produit du Fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81/7.039 : Mairies de quartiers  
Travaux de modernisation  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 76/36 du 23 décembre 1976, le Conseil Municipal a décidé la création de mairies annexes dans les différents quartiers de Lille.

Afin d'améliorer le fonctionnement des mairies annexes mises en service, il convient d'exécuter divers travaux, notamment :

**- à la mairie du quartier de Wazemmes :**

- travaux de sécurité : 57.000 Francs
- aménagement de 2 salles de réunions : 301.000 Francs

**- à la mairie du quartier de Vauban :**

- isolation thermique des combles : 26.000 Francs

**- à la mairie du quartier de Moulins :**

- peintures extérieures : 50.000 Francs

A reporter : 434.000 Francs

**- à la mairie du quartier de Saint-Maurice :**

- remplacement de la chaudière : 100.000 Francs
- travaux d'électricité (sécurité) : 60.000 Francs

**- à la mairie du quartier de Fives :**

- réfection de la voûte et de la grille : 50.000 Francs

- travaux liés à la décentralisation de l'aide locale : 150.000 Francs

Crédit à prévoir : 794.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 794.000 Francs au chapitre 900.9 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Mairies annexes de quartiers - Travaux de modernisation », suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 494.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 300.000 Francs

2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
Voir compte rendu.p. 50.

**N° 81/7040 : Centre technique municipal  
Achèvement des ateliers  
et aménagement des ateliers  
du service électrique  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de l'aménagement du restaurant municipal, le service de manutention et l'atelier de couture ont dû libérer, en septembre 1978, les locaux qu'ils occupaient au sous-sol de l'Hôtel de Ville pour s'installer au centre technique municipal, rue de Bargues.

A cette époque, les bâtiments destinés aux deux services n'étaient pas terminés ; ces derniers ont donc trouvé place provisoirement dans des locaux trop exigus et mal adaptés.

Les nouveaux bâtiments sont en voie d'achèvement et, pour en assurer la finition, il est nécessaire d'effectuer les travaux ci-après, estimés à 550.000 Francs :

- l'installation du chauffage et de l'électricité ;
- le cimentage extérieur ;
- l'aménagement des sanitaires.

Par ailleurs, le service électrique, logé provisoirement dans l'atelier de manutention, pourra s'installer dans les locaux libérés en début d'année 1980, par le service de signalisation de la Communauté Urbaine de Lille.

Toutefois, des aménagements s'avèrent indispensables. La pose de cloisonnements pour les différents postes de travail, occupés de façon permanente ou temporaire, permettra de moduler le chauffage et, de ce fait, de réaliser des économies.

Les agencements, qui seront étendus au service de l'éclairage public occupant une partie du bâtiment, comporteront :

**- pour le service électrique :**

- un local magasinier ;
- un atelier de câblage ;
- un atelier pour la sonorisation ;
- un vestiaire ;
- un atelier de préparation pour les camionnettes de dépannage.

**- pour le service de l'éclairage public :**

- un local magasinier ;
- un vestiaire ;
- un bureau pour le contremaître ;
- un atelier commun regroupant les machines-outils servant aux deux ateliers.

Les ouvrages, évalués à 200.000 Francs, comprendront la modification du chauffage, de l'éclairage, l'installation de cloisons et les aménagements intérieurs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 750.000 Francs au chapitre 900.9 - article 232.2 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Centre technique municipal - Achèvement des ateliers » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.041 : Centre technique municipal  
Aménagement de la voie intérieure  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La chaussée intérieure des ateliers municipaux, rue de Barges, a été fortement endommagée en raison de la circulation des camions de gros tonnage livrant les différents matériaux nécessaires au fonctionnement des ateliers.

Il est donc indispensable d'aménager cette voie afin de faciliter la circulation des véhicules poids lourds.

Les travaux comprendront :

- le démontage du pavage existant, soit sur 2.500 m<sup>2</sup> ;
- le compactage et le régalage de forme ;
- la pose de bordures ;
- la création de caniveaux ;
- les raccordements au réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux vannes.

Le devis estimatif des ouvrages s'élève à 720.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 720.000 Francs au chapitre 900.9 - article 232.2 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Ateliers municipaux - Aménagement de la voie intérieure », selon l'échéancier ci-après :

•	budget	primitif	de	1981	:	250.000	Francs
•	budget	primitif	de	1982	:	470.000	Francs

- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 50.*

**N° 81 / 7.042 : Fourrière intercommunale  
rue de Bargues à Lille  
Construction  
Crédit**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Plusieurs réunions se sont tenues avec les représentants des communes voisines afin d'étudier l'implantation d'une fourrière intercommunale qui remplacerait le chenil de la rue du Guet, devenu vétuste et trop exigu.

A cet effet, un syndicat intercommunal sera créé pour la réalisation et la gestion de cet équipement qui pourrait être édifié sur un terrain situé rue de Bargues, propriété de la Ville de Lille.

La Direction des études a établi un projet détaillé de la façon suivante :

— un bâtiment administratif préfabriqué de 180 m<sup>2</sup> environ comportant :

- une entrée ;
- une circulation ;
- trois bureaux dont l'un pour vétérinaires ;
- des sanitaires vestiaires ;
- une cuisine ;
- une chaufferie ;
- une fourrière de 20 cages ;
- un chenil de 40 cages ;
- un abri couvert ;
- les V.R.D. clôtures et branchements.

Le devis estimatif des travaux s'élève à 1.800.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 600.000 Francs, représentant la quote-part estimative de la Ville au syndicat intercommunal, au chapitre 912.2 - article 130 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Fourrière intercommunale, rue de Bargues à Lille - Construction » et selon l'échéancier suivant :

- budget primitif de 1981 : 400.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 200.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 51.*



**N° 81/7.043 : Station de désinfection,  
12 à 16 rue Maracci  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

D'importants travaux de modernisation et de grosses réparations s'avèrent nécessaires à la station de désinfection, rue Maracci.

Le devis estimatif présenté par les services d'architecture s'établit comme suit :

- modernisation des douches	: 205.000 Francs
- remplacement du carrelage dans l'ensemble des locaux	: 100.000 Francs
Total	: <u>305.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 305.000 Francs au chapitre 904.92 - article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Station de désinfection - Travaux de modernisation et de grosses réparations »,

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81/7044 : Divers squares et serres  
Travaux de grosses réparations  
et de modernisation  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de maintenir en bon état certains squares ainsi que la serre-exposition du jardin des plantes, il est nécessaire d'envisager certains travaux et, notamment :

**- au square du Petit Maroc**

• clôture et porte charretière : 71.000 Francs

**- au square Lardemer**

• peinture des grilles et de la clôture : 43.000 Francs

**- au square Jussieu**

• restauration des pergolas : 20.000 Francs

**- à la serre-exposition**

- travaux d'étanchéité : 200.000 Francs
- Total : 334.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 334.000 Francs au chapitre 901.5 - article 135 K de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Divers squares et serres - Travaux de grosses réparations et de modernisation », et selon l'échéancier ci-après :
  - budget primitif de 1981 : 100.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 234.000 Francs
- 2°) fixer le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81 / 7.045 : Aménagement de la placette  
située à l'angle des  
rues des Tanneurs et de Béthune  
Présentation du projet  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 80/7024 du 28 février 1980, le Conseil Municipal a décidé l'inscription d'un crédit de 100.000 Francs en vue de l'étude de l'aménagement de la placette située à l'angle des rues de Béthune et des Tanneurs.

Mme Dimey, artiste peintre, pressentie à cet effet, a élaboré un projet comportant une vaste fresque de 8,00 x 8,00 mètres, en lave de Volvic émaillée, qui agrémente le pignon uniforme contigu au bâtiment en cours de construction à l'angle de la rue de Béthune.

Différents éléments en maçonnerie achèveront de cacher ce mur tandis que des motifs, au sol, animeront la placette proprement dite.

Le coût du projet est estimé à 758.000 Francs, valeur exécution 1981, et se décompose de la façon suivante :

- ouvrages en béton armé et maçonnerie, T.T.C. : 482.160 Francs
- fresque, y compris la pose, T.T.C. : 176.400 Francs
- total: : 658.560 Francs
- actualisation, valeur exécution 3<sup>e</sup> trimestre 1981 15% : 98.784 Francs

- montant total estimatif : 757.344 Francs
- arrondi à : 758.000 Francs

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) adopter le projet tel qu'il est défini ci-dessus ;
- 2°) décider l'inscription d'un crédit de 758.000 Francs au chapitre 909 - article 235 de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Aménagement de la placette située à l'angle des rues de Béthune et des Tanneurs », selon l'échéancier suivant :
  - budget primitif de 1981 : 458.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 300.000 Francs
- 3°) prévoir le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81 / 7.046 : Ensembles et groupes immobiliers**  
**Domaine privé**  
**Travaux de modernisation,**  
**de grosses réparations et de sécurité**  
**Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

La Ville de Lille est propriétaire d'un certain nombre d'immeubles loués à des particuliers.

Ces immeubles nécessitent, chaque année, de grosses réparations et, notamment :

- le cimentage des pignons ;
- des réparations de menuiseries ;
- une remise en état des toitures ;
- la pose de châssis ;
- des travaux de peintures intérieures et extérieures.

Le coût des travaux est évalué à 598.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 598.000 Francs, au chapitre 908.6 - article 135 K, de la section d'investissement du budget, sous l'intitulé : « Ensem-

bles et groupes immobiliers - Domaine privé - Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité », et selon l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 150.000 Francs
- budget primitif de 1982 : 448.000 Francs

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81/7.047 : Ex-logement de l'école Carnot,  
2, rue du Réduit  
Travaux de modernisation  
et de grosses réparations  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Lors de sa réunion du 22 mai 1980, la Commission de la Jeunesse a souhaité l'aménagement de l'ex-logement de l'école Carnot, 2, rue du Réduit, dont le rez-de-chaussée est occupé par la garderie des enfants des agents municipaux, et le premier étage par l'Association des Eclaireurs de France.

L'ensemble des travaux demandés concerne la rénovation du bâtiment et notamment :

- l'installation de sanitaires ;
- la remise en état de l'installation électrique et du chauffage ;
- divers travaux de menuiserie, peinture, etc...

Le devis estimatif de ces ouvrages, établi par la Direction des Travaux, s'élève à 309.000 Francs.

En accord avec votre Commission des bâtiments qui s'est réunie le 29 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription d'un crédit de 309.000 Francs au chapitre 903.9 - article 135 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981 sous l'intitulé : « Ex-logement de l'école Carnot - Travaux de modernisation et de grosses réparations » ;

2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81/7.048 : Démolition d'immeubles  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Divers immeubles appartenant à la Ville de Lille, notamment dans les quartiers de Wazemmes et du Vieux-Lille, se trouvent dans un état de vétusté tel qu'ils représentent un grave danger pour la sécurité des voisins et du public. Nous devons envisager leur démolition.

Par ailleurs, des interventions urgentes nous sont parfois demandées aux lieux et place des propriétaires privés, dans le cas de péril imminent.

Par conséquent, il est nécessaire de prévoir l'inscription d'un crédit de 800.000 Francs pour assurer le règlement des travaux de démolition prévus en 1981.

En outre, il convient de réserver une somme de 650.000 Francs pour la démolition partielle de divers bâtiments situés dans l'enceinte de l'usine Fives-Cail-Babcock.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit total de 1.450.000 Francs au chapitre 922 - article 235 K1, de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Démolition d'immeubles » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81 / 7.049 : Remise en état des pignons  
d'immeubles particuliers après  
démolition des murs mitoyens  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le courant de l'année 1981, nous envisageons de démolir un certain nombre d'immeubles très vétustes, notamment dans les quartiers de Wazemmes et du Vieux-Lille.

Or, après la démolition des bâtiments, il sera nécessaire de procéder à la remise en état des pignons des maisons particulières mitoyennes.

Ces travaux sont estimés à 300.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances, qui se sont réunies respectivement les 29 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 300.000 Francs au chapitre 914.8 - article 235 K de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Remise en état de pignons d'immeubles particuliers après démolition de murs mitoyens » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 51.*

**N° 81/8001 : P.O.S. de Lille**  
**Modification du règlement**  
**relatif à la construction de**  
**stations service.**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

A l'occasion du contentieux qui a opposé la Ville de Lille à la Société B.P. pour la construction d'une station service sur l'emplacement des anciens établissements PIERCHON rue de Valenciennes, nous nous sommes aperçus d'une lacune au niveau du règlement du P.O.S. de Lille quant à l'attitude vis à vis de la construction de stations service. En effet, la Ville de Lille a tenu depuis plusieurs années une position de refus systématique d'implantation de nouvelles stations au sol, à l'intérieur du périmètre délimité par le Boulevard Périphérique.

Mais nous venons d'avoir la démonstration que face à une Société puissante, disposant de conseils juridiques avisés, la Ville ne pouvait pas tenir outre mesure cette position.

Il faut donc mettre en place au niveau du P.O.S. les outils juridiques nous permettant de justifier nos refus éventuels.

Nous vous proposons de demander à la C.U.D.L. la révision du règlement du P.O.S. de Lille relatif aux zones UA et UBa dans les termes suivants :

- article UA a - 2
- article UA b - 2
- article UA c - 2
- article UB a - 2

« Les postes de distribution d'hydrocarbures doivent être obligatoirement intégrés à un immeuble ou installés dans un parking souterrain ou silo ».

*Adopté*

**N° 81/8.002 : P.O.S. de Lille**  
**Modification du règlement**  
**de la zone UA a**

MESDAMES, MESSIEURS,

A la faveur de l'étude de permis de construire présentés dans la zone centrale de Lille (zone UA a au POS) nous nous sommes rendus compte d'une anomalie dans le chapitre UA a 7. En effet, alors que dans les autres zones, il est obligatoire de construire à l'intérieur d'un bande de 15 mètres en limite latérale de l'unité foncière, dans la zone UA a, la plus centrale, cette bande a été réduite à 10 mètres. Cette imposition conduit à réduire l'épaisseur des éléments bâtis en façade et à dégager les cœurs d'îlots, mais ceci paraît incompatible avec notre souhait de voir se densifier le centre ville et de voir se restructurer un certain nombre d'îlots de faible épaisseur (ex. îlot Crédit Lyonnais).

Nous vous proposons donc :

- de demander à la C.U.D.L. de modifier le chapitre UA 7, deuxième paragraphe dans les termes suivants :

2°) Toutefois et sous réserve de l'application des dispositions du présent règlement.

a) à l'intérieur d'une bande de 20 mètres de profondeur à compter de l'alignement (ou de la marge de recul ou de modification de voirie inscrite au plan) est obligatoire la construction de bâtiments jouxtant les limites latérales de l'unité foncière.

Le reste sans changement.

Adopté

**N° 81 / 8.003 : ZAC du Jardin de Fives  
Dossier de réalisation  
Approbation et saisine  
de la Communauté Urbaine**

MADAMES, MESSIEURS,

Le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille a décidé la création d'une ZAC dite « Jardin de Fives ».

Le plan d'aménagement de Zone devait être approuvé dans un délai de deux ans mais une prorogation d'un an a dû être demandée étant donné les délais très longs suscités par la définition de la nouvelle emprise de la voie rapide (tracé Ouest) et des contraintes phoniques qu'elle entraînerait.

Un nouveau report de délai n'est pas possible. Il est donc indispensable que le dossier de réalisation soit approuvé avant le 31 juillet 1981.

La SAEN chargée par la Communauté Urbaine de Lille de cette opération a, en liaison avec le Direction Départementale de l'Equipement et la Ville de Lille, établi un programme et un plan d'aménagement de Zone que nous vous soumettons aujourd'hui.

Le projet est divisé en trois zones, ZA, ZB et ZC dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

I - **Le secteur ZA** est affecté aux constructions existantes qui seront laissées en l'état, rénovées ou reconstruites à l'identique, en ce qui concerne les alignements, l'épannelage et l'emprise au sol des bâtiments.

II - **Le secteur ZB** est affecté principalement à la construction de logements, et accessoirement à l'installation de commerces sur rues, pour autant que les terrains correspondants soient libres ou libérés. Dans ce cas, les règles de construction du secteur ZB poursuivront les objectifs suivants :

### 1 - Alignements

Les façades des îlots ZB sur les rues de Bouvines, de la Phalecques, la Fontaine, Delacroix, de Flers, et sur la Place du Prieuré devront être construites à l'alignement de l'espace public, sur 80% au moins de leur linéaire. Tout retrait par rapport à ces alignements implique rétrocession de l'espace correspondant à l'espace public, après traitement établi en parfaite continuité avec celui-ci.

### 2 - Epannelage

Conforme aux constructions existantes sur les îlots voisins.

### 3 - Espaces verts

Cœurs d'îlots verts, publics en cas de logements collectifs. Surface minimum plantée : 20%. Liaison des espaces verts publics internes imposée (porches éventuellement) avec les espaces publics environnants.

### 4 - C.O.S. : 2

III - **Le secteur ZC** est affecté principalement à la construction de bureaux, de commerces, d'équipements et de services publics et privés, et accessoirement à la construction de logements, pour autant que ceux-ci ne disposent pas de vues directes sur la Voie Rapide Urbaine projetée.

Une partie des constructions sera édiflée sur une dalle franchissant la Voie Rapide, dont l'espace central sera exclusivement réservé aux piétons, transports en commun, et services de sécurité et d'entretien.

### 1 - Mode de construction

Les constructions du secteur ZC seront établies en ordre continu sur chacun des îlots indiqués au document graphique. (La continuité du bâti pourra s'effectuer au moyen de murs de clôture et murs anti-bruit, reliant les bâtiments entre eux).

### 2 - Epannelage

La hauteur des constructions n'excèdera pas 15 mètres hors tout, mesurés par rapport au sol de référence piéton.



### 3 - C.O.S. : 2,5

#### EMPRISE PUBLIQUE

La totalité du territoire de la ZAC, non affecté à l'un des secteurs de règlement ZA, ZB, ZC, constitue l'emprise publique.

Cette surface est constituée par :

- des voies existantes, à créer, ou à modifier
- des espaces verts existants ou à créer
- des espaces réservés aux piétons, existants ou à créer
- des équipements publics de superstructure, existants : (écoles P'tits Quinquins, Descartes et Louis Blanc) ou à créer :

1°) soit dans l'emprise publique et approximativement à l'emplacement indiqué au document graphique, en particulier pour une crèche et une halte-garderie, et éventuellement l'extension de l'école Louis Blanc.

2°) soit intégrés au secteur ZC, et en communication directe avec la structure piétonnière qui occupe le cœur de la ZAC.

#### BILAN DES SURFACES

La surface des secteurs privatifs se répartit comme suit :

- Secteur ZA : 8.088 m<sup>2</sup> environ
- Secteur ZB : 22.417 m<sup>2</sup> environ
- Secteur ZC : 13.690 m<sup>2</sup> environ

La plupart des limites de secteur faisant l'objet d'une simple indication de principe, ces chiffres ne représentent que des ordres de grandeur.

#### CAPACITE THEORIQUE DE LA ZAC

Dans l'hypothèse du transfert du parc pompiers dans le secteur ZC 3.

Secteur ZA : capacité existante  
Secteur ZB :  $20.077 \times 2 \times 0,7 = 28.108 \text{ m}^2 \text{ H.O.}$  de logements  
(et commerces éventuellement)

Secteur ZC :  $7.575 \times 2,5 \times 0,7 = 13.256 \text{ m}^2 \text{ H.O.}$  de bureaux, commerces, logements, services et équipements publics (hors crèche, halte-garderie et extension éventuelle d'école).

Nous vous demandons, la Commission de l'Urbanisme consultée :

- 1) d'approuver le projet de plan d'aménagement de zone et le règlement qui vous ont été soumis ;

- 2) de demander à la Communauté Urbaine de Lille la prise en considération de ce plan et son approbation rapide ;
- 3) d'approuver le programme d'équipement publics communaux dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville à savoir :
  - les espaces verts
  - une crèche
  - une halte-garderie
  - une salle de sports
  - un groupe scolaire par extension de l'école Louis Blanc si le remplacement de Descartes Montesquieu se révèle indispensable.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 54.*

**N° 81 / 8.004 : Abords de la gare S.N.C.F.  
Sortie rue de Tournai  
Passage public piétonnier - Entretien  
Passation de la convention nécessaire**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par convention du 8 juillet 1977, la Ville de Lille et la S.N.C.F. se sont accordées sur les modalités techniques et financières pour l'amélioration de la circulation aux abords de la gare S.N.C.F. de Lille voyageurs par suite de l'élargissement de la chaussée de la rue de Tournai.

Dans le cadre de cette réalisation, un passage piétonnier a été réalisé dans le bâtiment voyageurs de la gare de Lille.

Ce passage étant devenu public, nous vous proposons :

- 1°) d'en assurer, à nos frais, sous notre propre responsabilité, la circulation et la police, ainsi que l'entretien, le nettoyage et l'éclairage ;
- 2°) de nous autoriser à signer à cet effet, la convention ci-jointe.

*Adopté*

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES  
SERVICE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

**AMELIORATION DE LA CIRCULATION  
AUX ABORDS DE LA GARE S.N.C.F. DE LILLE VOYAGEURS**

**GALERIE COUVERTE DANS LE BATIMENT VOYAGEURS  
COTE RUE DE TOURNAI**

Entre,

La société Nationale des Chemins de Fer Français (S.N.C.F.) dont le siège est à PARIS (9<sup>e</sup>) n° 88 rue Saint-Lazare, représentée par Monsieur Michel LEBLANC, Directeur de la Région de LILLE,

d'une part,

et,

la Ville de LILLE, représentée par son Maire, Monsieur Pierre MAUROY, agissant es-qualités, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Il est exposé ce qui suit :

Par convention en date du 8 juillet 1977, la Ville de LILLE et la S.N.C.F. se sont accordées sur les modalités techniques et financières pour l'amélioration de la circulation aux abords de la gare S.N.C.F. de LILLE voyageurs par suite de l'élargissement de la rue de Tournai.

Dans le cadre de cette réalisation, il a été entendu que la S.N.C.F. procéderait à l'aménagement, dans le bâtiment voyageurs de la Gare de LILLE, d'une galerie couverte à usage de passage public piétonnier.

Les obligations respectives de la Ville de LILLE et de la S.N.C.F. relatives à son entretien et aux questions de responsabilité font l'objet de la présente convention.

**Article 1 : Caractéristiques Générales de la Galerie couverte**

La S.N.C.F., en accord avec la Ville de LILLE, accepte de réserver à l'usage public piétonnier la partie du bâtiment principal de la gare de LILLE voyageurs sise au rez-de-chaussée, côté rue de Tournai, qui constitue une galerie marchande, cette partie étant délimitée par un trait rouge au plan de situation constituant l'annexe n° 1 de la présente convention.

Cette galerie est munie :

- d'un dispositif d'éclairage raccordé à celui de la gare de LILLE, comportant des bandeaux lumineux et des réflecteurs industriels fluorescents, dispositif appartenant à la S.N.C.F.

- d'un dispositif d'éclairage raccordé à l'éclairage public de la Ville de LILLE et composé de luminaires sphériques appartenant à la Ville de LILLE.
- d'un système de fermeture, côté accès aux quais, appartenant à la S.N.C.F.
- d'une signalisation voyageurs appartenant à la S.N.C.F.
- d'une protection des piétons par l'intermédiaire d'une barrière de protection et d'un pictogramme lumineux « piétons », l'ensemble appartenant à la Ville de LILLE.

### **Article 2 : Visites annuelles et inspections quinquennales de contrôle**

- les visites annuelles, de surveillance, seront effectuées par le représentant de la S.N.C.F.
- les inspections quinquennales de contrôle, détaillées, seront effectuées par le représentant de la S.N.C.F. en présence d'un représentant de la Ville de LILLE.
- les visites annuelles ne seront pas facturées à la Ville de LILLE.
- par contre, la Ville de LILLE remboursera à la S.N.C.F., sur production de procès-verbaux d'inspection, le coût des inspections quinquennales des dispositifs appartenant à la Ville de LILLE, ou dont elle assure l'entretien, et dont la durée est évaluée forfaitairement à quatre heures.

Le montant de ces dépenses, calculé à partir des taux horaires fixés par le règlement « Finances-Comptabilité » de la S.N.C.F., sera majoré des taxes en vigueur au montant de la facturation.

### **Article 3 : Fonctionnement et entretien de la galerie couverte**

La Ville de LILLE supportera seule les frais et dépenses de fonctionnement, d'entretien et de consommation d'énergie électrique des luminaires sphériques antichocs situés dans la galerie couverte.

La Ville de LILLE assurera seule et à ses frais :

- le nettoyage du trottoir situé le long de la galerie, rue de Tournai
- l'entretien et les réparations de la barrière de protection et du pictogramme « piétons » situés en bordure de la chaussée de la rue de Tournai
- l'entretien et les réparations du revêtement de sol de la galerie couverte, et ce, compris le trottoir visé ci-avant et l'escalier situé à l'extérieur des emprises S.N.C.F.
- l'entretien et les réparations du dispositif d'évacuation des eaux.

Pour sa part, la S.N.C.F. supportera seule :

- les frais et dépenses de fonctionnement, d'entretien, de vérification et de consommation d'énergie électrique des bandeaux lumineux des boutiques et réflecteurs industriels à lampes fluorescentes
- les frais et dépenses de fonctionnement, d'entretien et de vérification des systèmes de fermeture côté accès aux quais S.N.C.F. et de la signalisation voyageurs

- les frais et dépenses de fonctionnement, d'entretien et de vérification de la partie du bâtiment dans laquelle est aménagée la galerie couverte.

#### **Article 4 : Dispositions diverses**

Etant précisé que la Ville de LILLE fera seule son affaire de la circulation et de la police dans la galerie couverte, les deux parties au présent contrat acceptent toutes les conséquences de l'ouverture au public de ladite galerie, notamment celles qui sont exposées ci-après :

- a) pour cette galerie, la Ville de LILLE a les mêmes droits et obligations que s'il s'agissait d'une voie publique, particulièrement en ce qui concerne les pouvoirs de police dévolus au Maire par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur ou à venir.
- b) la circulation des véhicules de toute nature est et restera interdite dans la galerie, il en est de même de l'affichage.

L'utilisation des lieux à d'autres fins que la circulation des piétons doit, dans tous les cas, faire l'objet d'une autorisation préalable de la Ville de LILLE.

#### **Article 5 : Durée - Cessation**

La présente convention dont le point de départ est fixé à la date de l'approbation ou du visa par l'autorité de tutelle de la délibération du Conseil Municipal de la Ville de LILLE en vertu de laquelle elle intervient, est faite pour une durée de trois années à partir de cette date.

Elle se continuera d'année en année par tacite reconduction jusqu'à ce que l'une des parties ait fait connaître à l'autre, six mois à l'avance et par lettre recommandée avec avis de réception, son intention d'en faire cesser les effets.

Nonobstant la durée ci-dessus stipulée et étant rappelé que la galerie couverte fait partie du domaine public ferroviaire, la S.N.C.F. se réserve le droit d'annuler la présente convention, sans indemnité et à toute époque, moyennant un préavis de six mois, donné à la Ville de LILLE par lettre recommandée avec avis de réception et ce, dans le cas où cette annulation s'imposerait pour permettre toute affectation d'intérêt général ou toute exécution de travaux rendus nécessaires par l'exploitation, la modification ou l'extension des installations ferroviaires.

#### **Article 6 :**

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes seront à la charge de celle des parties qui aura entendu soumettre l'acte à la formalité.

#### **Article 7 :**

La présente convention, qui comporte en annexes :

- 1°) un plan de situation (Réf. DV 23 BL 272 250 771<sup>a</sup>)
- 2°) un plan relatif au passage piétons (Réf. DV 23 BL 272 250 778)
- 3°) un plan relatif aux façades (Réf. DV 23 BL 272 250 774<sup>b</sup>)

est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Fait à Lille, le

Pour la Ville de LILLE  
Le Maire de LILLE,

Pour la S.N.C.F.  
Le Directeur de la Région de LILLE,

P. MAUROY

M. LEBLANC.

**N° 81 / 8.005 : Fourrière municipale  
Enlèvement d'un véhicule automobile  
Remboursement des frais  
au propriétaire (CARLIER)**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Le vendredi 23 août 1980, le véhicule SIMCA 1100 immatriculé 2363 FL 59 propriété de M. Frédéric CARLIER domicilié 5, rue Delattre à Flers en Escrebieux est tombé en panne avenue Eugène Varlin.

L'intéressé est parvenu toutefois à garer sa voiture sur le parking.

Le lendemain samedi, sa présence gênait le déroulement du marché ; aussitôt, sa mise en fourrière a été ordonnée.

Le véhicule a été restitué à son propriétaire le 30 août 1980.

M. CARLIER a justifié le motif invoqué en produisant la facture du dépannage effectué par les Etablissements Guy DEBEURME.

En accord avec votre Commission de la voie publique réunie le 23 septembre 1980, nous vous proposons de réserver une suite favorable à la demande présentée par M. CARLIER, visant à obtenir le remboursement d'une somme de 320 Francs, représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage au vu de la facture relative au dépannage de sa voiture.

La dépense sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 936.4 du budget sous l'intitulé « frais exceptionnels de la voirie routière ».

*Adopté*

**N° 81 / 8.006 : Eclairage public  
Modernisation du réseau  
moyenne tension  
bâtiment communaux  
fourniture d'énergie  
par ce canal**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/8.005 du 28 février 1980, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation d'une tranche des programmes suivants :

- modernisation du réseau d'éclairage public moyenne tension ;
- alimentation des bâtiments communaux en énergie électrique moyenne tension à partir de nos propres transformateurs.

Afin de poursuivre l'exécution de ces travaux, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances réunies les 25 septembre et 11 décembre 1980 de bien vouloir :

- a) décider l'inscription d'un crédit global de 8.000.000 Francs au chapitre 901/1 - article 233/422 bis de la section d'investissement du budget primitif de 1981 sous l'intitulé « Eclairage public - Modernisation du réseau moyenne tension - bâtiments communaux - fourniture d'énergie par ce canal ».
- b) financer la dépense comme suit :

- emprunt .....	3.434.139 F.
- Fonds de T.V.A. ....	4.565.861 F.
- c) nous autoriser à solliciter la subvention de l'Etat susceptible de nous être allouée pour la modernisation de ces réseaux de distribution.

Adopté

**N° 81/8.007 : Eclairage public  
Modernisation du réseau  
basse tension  
7<sup>e</sup> tranche**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération du 29 février 1972 n° 72/8.002, le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation d'un vaste programme de modernisation du réseau d'éclairage public.

Six programmes de travaux ont été financés par voie d'emprunt permettant ainsi la pose de 4.350 points lumineux environ au cours des années 1972 à 1980.

A titre indicatif, le coût global moyen d'un foyer installé sur façade est de 10.500 Francs. Il s'élève à 18.000 F. pour un foyer installé sur candélabre.

Actuellement, un certain nombre de points lumineux de type ancien, équipés de lampes à incandescence, restent à moderniser. Pour l'année 1981, le coût des travaux d'installation à entreprendre s'élèverait à 2.700.000 F.

Le programme de ces travaux sera définitivement établi lorsque le budget d'investissement du service de l'éclairage public aura été officiellement arrêté.

En accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances réunies les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription à la section d'investissement du budget primitif de 1981 d'un crédit de 2.700.000 F., montant de la septième tranche des travaux à effectuer ;
- 2°) nous autoriser à solliciter l'attribution de la subvention de l'Etat susceptible de nous être allouée pour la réalisation de ces travaux ;
- 3°) fixer le financement comme suit : emprunt ..... 700.000 F.  
fonds de T.V.A. .... 2.000.000 F.

*Adopté*

**N° 81 / 8008 : Eclairage public  
Modernisation du réseau  
basse tension  
de la commune associée  
d'Hellemmes-Lille**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

L'éclairage public de la commune d'Hellemmes-Lille est actuellement assuré par des lanternes équipées de sources fluo-ballon de 125 W.

Cette puissance est insuffisante ; aussi, convient-il de l'augmenter pour maintenir la sécurité publique et rendre uniforme les niveaux d'éclairage et de luminance sur l'ensemble de nos territoires. Pour ce faire, il est indispensable d'installer à Hellemmes-Lille un type d'éclairage identique à celui de Lille ; ce changement de sources nous oblige à renforcer les réseaux d'alimentation basse tension concernés. Ceux-ci seront indépendants et compatibles avec notre mode de distribution moyenne tension.

Le coût de notre projet pour l'année 1981 s'élève à 1.800.000 F.

Le programme de ces travaux sera définitivement établi lorsque le budget d'investissement pour l'éclairage public de la commune d'Hellemmes-Lille aura été officiellement arrêté.

En accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances réunies les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription à la section d'investissement du budget primitif de 1981 d'un crédit de 1.800.000 F., montant de la 3<sup>e</sup> tranche de travaux basse tension à effectuer pour la modernisation de l'éclairage public de la Ville d'Hellemmes-Lille ;
- 2°) financer les dépenses restant à la charge de la Ville par emploi d'une partie du fonds de T.V.A., soit 1.530.000 F.
- 3°) nous autoriser à solliciter les participations de l'Etat susceptibles de nous être allouées pour la réalisation de ces travaux, y compris la subvention relative aux communes fusionnées représentant 50% du montant de l'allocation principale évaluées à 270.000 F.

*Adopté*



**N° 81 / 8.009 : Voie privées - Programme 1981**

**Crédit**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

Par délibérations n° 80/8003 et 80/8031 des 28 février et 29 mai 1980, le Conseil Municipal a décidé l'inscription à la section d'investissement du budget primitif de 1980, d'un crédit de 500.000 Francs en vue de la réalisation des travaux d'assainissement dans les voies privées.

En fonction du crédit alloué, les travaux suivants ont été effectués :

- rue de la Concorde
- rue Leuty
- cité des Postes 189, rue des Postes
- avenue Albert.

A la demande de la Commission de la santé publique et de la protection maternelle et infantile réunie le 11 juin 1980, nous envisageons de poursuivre en 1981 notre programme de travaux dans les voies privées suivantes :

- rue l'Herminet
- rue Cervantes
- rue du Jambon
- rue d'Ath
- rue Saint Albin
- Cité Pessé 179, rue des Postes
- Cité Debuq 69, rue de la Justice.

En accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances qui se sont réunies respectivement les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 500.000 Francs au chapitre 901.1 - article 235 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Voies privées - Assainissement » ;
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

*Adopté*

**N° 81 / 8.010 : Parkings provisoires**  
**Réalisations éventuelles**  
**Crédit**

**MESDAMES, MESSIEURS,**

En raison des difficultés de stationnement rencontrées dans le centre de la Ville, la Direction Générale des Services Techniques est parfois amenée à aménager des parkings provisoires sur des terrains libérés par suite de la démolition d'immeubles.

Les travaux suivants ont été réalisés durant l'année 1980 :

**Aménagements de parkings :**

- Allée des Marronniers
- Chemin des Vachers
- Rue d'Alger (angle rue de Bône et rue Manuel)
- Rues de Courtrai et Maugré
- Rue Saint-Sauveur

**Travaux d'entretien :**

- parking rue d'Arras (face aux Ets COUCKE)
- parking rue d'Esquermes
- terrain des Nomades (Saint André)
- Esplanade.

En 1981, nous envisageons de poursuivre ces aménagements provisoires de terrains en attendant leur réutilisation.

En accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances qui se sont réunies respectivement les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 150.000 Francs au chapitre 901.1 - article 235 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Parkings provisoires - Aménagement » ;
- 2°) fixer le financement de cette dépense par emploi d'une partie du Fonds de compensation de la T.V.A.

*Adopté*

**N° 81/8.011 : Enlèvements des bacs multibennes  
Opération de nettoyage  
Marché négocié**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Comme vous le savez, le marché conclu par l'enlèvement des bacs multibennes et l'exécution des travaux de manutention, de chargement, d'évacuation et de transports consécutifs aux opérations de nettoyage, arrivera à expiration au terme de la journée du 31 décembre 1980.

Il convient donc de le renouveler ; sur ce point et compte tenu de la nature de ces travaux, Monsieur le Préfet du Nord nous a autorisé à engager la procédure prévue à l'article 312 bis, 2° alinéa du Code des marchés publics.

En accord avec votre Commission de la Voie Publique, réunie le 23 septembre 1980, nous vous demandons :

- de conclure à nouveau avec la Société T.R.U., un marché de prestations de service, valable un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981 et renouvelable par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.
- d'en fixer ses montants minimum et maximum à 600.000 F et 1.200.000 F.

Adopté

**N° 81/8.012 : Centre technique municipal  
Transfert et aménagement du garage**

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous envisageons de transférer le garage Béranger, équipement vétuste, au centre technique municipal.

Pour ce faire, les travaux suivants seraient réalisés :

- pompes à essence	:	140.000 Francs
- assainissement	:	130.000 Francs
- électricité	:	110.000 Francs
- chauffage + distribution fluide	:	400.000 Francs
- vestiaire + bureau + magasin	:	80.000 Francs
- génie civil - terrassement (fosses)	:	160.000 Francs
		<hr/>
		1.020.000 Francs

En accord avec vos Commissions de la voie publique et des finances qui se sont réunies respectivement les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution d'une première tranche de travaux ;
- 2°) l'inscription, à cet effet, d'un crédit de 520.000 Francs au chapitre 900.9 - article 232.2 de la section d'investissement du budget primitif de 1981, sous l'intitulé : « Centre Technique Municipal - Transfert et aménagement du garage » ;
- 3°) le financement par emploi d'une partie du fonds « TVA ».

Adopté

**N° 81/8.013 : Centre Technique  
Acquisition de trois véhicules ateliers  
Inscription d'un crédit.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme vous le savez, le centre technique municipal intervient rapidement toute l'année, dans les domaines suivants pour ce qui concerne les petites réparations des bâtiments communaux :

- vitrerie
- plomberie
- couverture

Une extension de ce domaine est souhaitable pour les corps d'état ci-après désignés :

- menuiserie
- maçonnerie
- serrurerie

Pour ce faire, chacune des équipes devrait disposer d'un véhicule atelier J7 allongé.

En accord avec vos Commissions de la Voie Publique et des Finances réunies respectivement les 23 septembre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'inscription d'un crédit de 180.000 Francs au chapitre 905-1 - article 215 OL de la section d'investissement du budget primitif 1981, sous l'intitulé : « Acquisition de véhicules ateliers » ;
- 2°) le financement par emploi d'une partie du fonds de T.V.A.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81 / 8.014 : Aménagement de la promenade  
de l'Esplanade  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Dans le cadre de l'élaboration du contrat vert, M. le Préfet du Nord nous a fait connaître que le F.I.A.N.E. accorderait une participation de 645.000 Francs (pour une dépense subventionnable de 2.150.000 Francs) à l'aménagement de la promenade de l'Esplanade, projet évalué à 2.700.000 Francs.

L'exécution de ces travaux, parallèlement à la remise en état de berges situées le long du mail, entre le Pont de la Citadelle et le Pont du Paradis, s'avère nécessaire. Le coût de cette réfection est estimé à 600.000 Francs.

En accord avec vos Commissions des Espaces verts et de l'Environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) la poursuite des travaux ;
- 2°) l'inscription du crédit nécessaire de 500.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 901.5 - article 235.466, sous l'intitulé : « Aménagement de la promenade de l'Esplanade » ;

3° ) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

Adopté.

Voir compte rendu p. 62.

**N° 81 / 8015 : Aménagement du Bois de Boulogne  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du nouvel aménagement du Bois de Boulogne, des travaux importants ont été réalisés au cours de ces deux dernières années, notamment : la construction des allées principales en béton bitumineux rouge et de débroussaillage des remparts (dernière tranche).

Dans le courant de cet hiver et au printemps prochain, les travaux vont se poursuivre par la mise en place de passerelles en bois et la confection d'une partie des pelouses en bas des remparts.

Ce programme sera ultérieurement complété comme suit :

- un circuit C.R.A.P.A. ;
- la deuxième tranche des pelouses (bas des remparts et aires de repos) ;
- l'installation de jeux en bois pour les enfants ;
- l'implantation d'une première tranche de mobilier urbain.

Le coût du devis estimatif, dont le détail ci-joint, s'élève à 699.800 Francs :

- fourniture et mise en place de terres végétales complémentaires 920 m <sup>3</sup> x 65 francs	: 59.800 Francs
- engazonnements 30.000 m <sup>2</sup> x 8 francs	: 240.000 Francs
- aménagement d'un circuit C.R.A.P.A.	: 150.000 Francs
- installation de jeux en bois pour les enfants	: 150.000 Francs
- installation d'une première tranche de mobilier (bancs, tables pique-nique, corbeilles à papiers)	: 100.000 Francs
<b>Total</b>	<b>: 699.800 Francs</b>

arrondi à : 700.000 Francs

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, qui se sont réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

1° ) l'exécution de ces travaux ;

2°) l'inscription, à la section d'investissement du budget, d'un crédit de 700.000 Francs, au chapitre 901.5 - article 235.48, sous l'intitulé : « Aménagement du parc boisé de la Citadelle », et suivant l'échéancier ci-après :

- budget primitif de 1981 : 500.000 Francs ;  
dont 300.000 Francs de subvention  
du Ministère de l'Environnement ;

- budget primitif de 1982 : 200.000 Francs ;

3°) le financement, par voie d'emprunt, de la charge communale.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 62.*

**N° 81 / 8.016 : Parc zoologique  
Travaux de rénovation  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

2°) Au parc zoologique, les travaux suivants ont été réalisés :

**dans le bâtiment central**

- le remplacement complet du système de chauffage et de ventilation,
- la reconstruction d'une partie des volières centrales de présentation d'oiseaux exotiques en particulier,
- la modernisation des volières extérieures,
- le remplacement du réseau d'assainissement et d'adduction d'eau des différents bassins.
- la modernisation des parcs à animaux,
- la réfection d'une grande partie des enclos.

Dans le courant de l'année 1979, certains ouvrages, jugés indispensables ont été entrepris, et notamment :

- la réfection de la toiture du bâtiment central,
- la construction de nouvelles cages pour les singes,
- les travaux de peinture à l'intérieur du bâtiment.

La Direction des Travaux a établi un bilan financier en septembre 1980, faisant apparaître une insuffisance de crédit due à l'augmentation du coût de la vie depuis 1975.

Les travaux ci-après désignés, restent à réaliser :

**- Bâtiment principal**

• travaux de serrurerie	:	104.733,74 Francs
• profilés aluminium pour le pourtour des cages	:	143.691,91 Francs
• travaux de peinture intérieure	:	50.000 Francs
		<hr/>
Total	:	298.425,65 Francs

arrondi à : 300.000,00 Francs

**- Garage de l'agent logé** (réfection de la toiture) 25.000,00 Francs

**- Construction d'une nouvelle cage à ours**

• profilés métalliques	:	178.360,00 Francs
• travaux de démontage	:	16.000,00 Francs
• peintures	:	69.600,00 Francs
• pose d'un garde-corps	:	12.000,00 Francs
		<hr/>
Total	:	275.960,00 Francs

arrondi à : 300.000,00 Francs

Total général : 625.000,00 Francs

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution d'une partie de ces travaux ;
- 2°) l'inscription à cet effet, d'un crédit de 300.000 Francs à la section d'investissement du budget de 1981, au chapitre 901.5 - article 235.66, sous l'intitulé : « Parc zoologique - Travaux d'aménagement et de rénovation » ;
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu p. 62.*

**N° 81 / 8017 : Aménagement du jardin du loisir du Sud  
Poursuite de travaux  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Au jardin du loisir du Sud, les aménagements suivants sont achevés :

- le jardin d'aventures ;
- l'amphithéâtre de verdure ;
- les jeux de boules ;
- le mini-golf et ping-pong ;
- les jeux pour les petits.

Ceux-ci après désignés, seront entrepris dans le cadre de l'exécution du budget primitif « 1980 » :

- la citadelle-passerelle ;
- le terrain de jeux de ballons ;
- la place Salvatore Allende.

Le coût des infrastructures restant à programmer s'élève comme suit :

- les V.R.D. ....	750.000 Francs
- la piste de patins à roulettes .....	190.000 Francs
- le bassin et la fontaine .....	640.000 Francs
	<hr/>
Total .....	<u>1.580.000 Francs</u>

Pour des raisons d'ordre technique, il conviendrait de réaliser les V.R.D. conjointement avec l'aménagement de la place Salvatore Allende.

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution d'une partie des travaux ;
- 2°) l'inscription d'un crédit de 500.000 Francs à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 901.5 - article 235.421, sous l'intitulé : « Jardin des loisirs du Sud - Aménagement » ;
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81 / 8.018 : Aménagement de deux terrains  
de football dans le quartier Lille Sud  
1<sup>o</sup> tranche de travaux  
Demande de crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

En vue de répondre aux besoins des usagers du quartier Sud, il a été envisagé de réaliser les aménagements suivants :



- un terrain de football homologable, catégorie C, sur le territoire de Loos (parcelle contigue à la crèche André Gide) ;
- un terrain de football sommaire, engazonné (y compris ses abords), le long des rues André Gide et de Cannes.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 600.000 Francs, toutes taxes comprises, et se décompose comme suit :

**Terrain de football, homologable près de la crèche Croisette**

- fourniture et pose d'une clôture	=	177.000,00 Francs
- fourniture et pose d'un filet pare-balls	=	49.600,00 Francs
- fourniture et pose d'un portail	=	6.360,00 Francs
		<hr/>
Total H.T.	=	232.960,00 Francs
T.V.A. 17,6%	=	41.000,96 Francs
		<hr/>
Total T.T.C.	=	273.960,96 Francs
arrondi à	=	<u>274.000,00 Francs</u>

**Terrain de football engazonné, non drainé, rues André Gide et de Cannes**

- terrassement et mise à niveau du terrain	=	37.500,00 Francs
- constitution d'une forme en toit générale sur l'emprise du terrain proprement dit et de ses dégagements (90 x 55 ml)	=	24.750,00 Francs
- fourniture et mise en place de terre végétale sur l'emprise du terrain proprement dit et de ses dégagements (épaisseur 0,20 m)	=	59.400,00 Francs
- fourniture et mise en place de terre végétale sur les abords du terrain, épaisseur moyenne 0,10 m	=	72.225,00 Francs
- engazonnement du terrain proprement dit et de ses dégagements	=	24.750,00 Francs
- engazonnement des abords	=	48.150,00 Francs
- fourniture et pose de buts de football	=	10.000,00 Francs
		<hr/>
Total H.T.	=	276.775,00 Francs
T.V.A. 17,6%	=	48.712,40 Francs
		<hr/>
Total T.T.C.	=	325.487,40 Francs
arrondi à	=	<u>325.500,00 Francs</u>
soit un crédit de : 274.000 Francs + 325.500 Francs	=	<u>599.500,00 Francs</u>
arrondi à	=	<u>600.000,00 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des espaces verts et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution d'une partie de ces travaux ;
- 2°) l'inscription à cet effet d'un crédit de 500.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 903.50 - article 235, sous l'intitulé : « Quartier de Lille Sud - Aménagement de deux terrains de football » ;
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81/8.019 : Terrain de hockey avenue Delécaux à Lambersart  
Pose d'une clôture - Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 80/8017 du 28 février 1980, vous avez décidé d'inscrire au budget primitif un crédit de 203.400 Francs, pour la réalisation d'un terrain de hockey sur gazon.

Le chantier est en cours, mais certains aménagements complémentaires restent à effectuer, notamment la clôture.

En accord avec votre Commission des espaces verts et de l'environnement, réunie le 8 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) la poursuite des travaux ;
- 2°) l'inscription, à cet effet, des crédits nécessaires, soit 200.000 Francs, au budget primitif de 1981, au chapitre 903.50 - article 235.471 de la section d'investissement, sous l'intitulé : « Terrain de hockey, avenue Delécaux à Lambersart - Aménagement » ;
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81/8020 : Aménagement de places  
et d'aires de verdure  
Crédit**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par délibération n° 80/8011 du 28 février 1980, vous avez décidé d'inscrire un crédit de 442.000 Francs pour l'aménagement de places et d'aires de verdure.

Compte tenu du coût de l'aménagement de la place du Lion d'Or, soit 18.200 Francs, la dotation budgétaire disponible s'élève à 423.800 Francs.

Or, le programme restant à réaliser est estimé à 691.700 Francs.

Il comprend les travaux suivants :

- place Arago .....	339.000 Francs
- square Gavarni .....	103.000 Francs
<b>Total à reporter</b> :	<b>442.000 Francs.</b>

**Divers points verts**

- point vert angle rues de Pologne et de Madagascar .....	58.000 Francs
- placette à l'angle de la rue de Douai et de la rue de Saint-Quentin .....	20.300 Francs
- placette à l'angle du boulevard V. Hugo et de la rue de Wazemmes .....	183.000 Francs
- place Albert Thomas .....	53.000 Francs
- aménagement d'un espace à l'angle de la rue Vaucanson et de la rue A. de la Forge (terrain en cours d'acquisition par la Ville) .....	44.000 Francs
- points verts rue Bernos ( 7.500 Francs ( 32.300 Francs .....	39.800 Francs
- aménagement de deux îlots bd J.B. Lebas .....	141.600 Francs
- aménagement de nouveaux îlots directionnels entre le jardin Vauban et le square Daubenton .....	31.000 Francs
- aménagement du terre-plein rue de Paris, devant l'église Saint-Maurice .....	121.000 Francs
<b>Total</b> .....	<b>691.700 Francs</b>

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

1°) l'exécution de tous ces travaux : la Ville de Lille a été depuis peu officiellement reconnue compétente pour l'entretien et la création d'espaces verts dans l'emprise des voies communautaires.

L'ouverture des chantiers ne sera donc plus entravée par ce problème d'ordre juridique,

2°) l'inscription d'un crédit de 267.900 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 901.5 - article 235 L1, sous l'intitulé : « Aménagement de places et d'aires de verdure - Plantation d'arbres »,

3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

**Adopté.**

**Voir compte rendu.p. 62.**

**N° 81/8.021 : Aménagement de rues piétonnes  
et points verts  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme vous le savez, nous envisageons de poursuivre l'aménagement des zones piétonnières de Lille et d'améliorer l'environnement de certaines places et placettes, îlots directionnels etc... par l'installation de mobiliers urbains.

Pour ce faire, les achats suivants sont nécessaires :

**1 ) bacs à fleurs de divers modèles**

On estime en fonction des modèles existants sur le marché, et de la qualité des matériaux, le prix des bacs à fleurs variant de 800 à 3.000 Francs pièce.

100 bacs à 1.500 Francs .....	150.000 Francs
végétaux et terre végétale .....	50.000 Francs

**2 ) bancs publics**

50 bancs à 1.000 Francs l'unité .....	50.000 Francs
---------------------------------------	---------------

Total à reporter 250.000 Francs

**3 ) corbeilles à papiers**

100 corbeilles à 500 Francs l'une .....	50.000 Francs
---	---------------

Total 300.000 Francs

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

1°) le crédit nécessaire à ces aménagements soit 300.000 Francs, à la section d'investissement du budget de 1981, au chapitre 901.5 - article 235 L 3, sous l'intitulé : « Rues piétonnes et points verts - Aménagement » ;

2°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

Adopté.  
Voir compte rendu.p. 62.

**N° 81/8.022 : Amélioration des espaces verts  
des résidences H.L.M. à Lille  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Ainsi que vous le savez, les espaces verts situés autour des ensembles d'habitations de l'Office Public des H.L.M. de la C.U.D.L. sont entretenus par nos soins en vertu d'une convention.

Leur aménagement étant généralement sommaire, nous sommes très souvent amenés à agrémenter les lieux et à les protéger contre le stationnement abusif au moyen de :

- lisses métalliques,
- mobiliers urbains (bancs, corbeilles à papier),
- jeux pour enfants,
- plantations.

Le service des espaces verts a chiffré comme suit, le coût des travaux à réaliser pour les résidences les plus dépourvues dans ce domaine :

- impasse Darche .....	57.000 Francs
- rue Mermoz .....	30.300 Francs
- Pont-Neuf - rue des Bateliers .....	46.700 Francs
- rue des Célestines .....	33.650 Francs
- rue Kolb - rue des Postes .....	78.300 Francs
- H.L.M. Charles Six .....	25.000 Francs
- H.L.M. LO.PO.FA .....	15.000 Francs
- rue du Vaisseau Levangeur .....	30.000 Francs
- rue André Gide .....	104.850 Francs
- rue de Cannes .....	67.200 Francs
- Croisette II .....	72.650 Francs
- rue de Cannes - rue des Postes .....	28.000 Francs
- rue Balzac .....	129.850 Francs
- H.L.M. Million .....	58.400 Francs
- H.L.M. Sylvère Verhulst .....	136.250 Francs
- H.L.M. Soleil Levant .....	8.900 Francs
- H.L.M. Parc des Expositions .....	204.700 Francs
- rue de Calais .....	141.600 Francs
- H.L.M. Bois Blancs .....	113.000 Francs
- H.L.M. Fives Dépôt .....	462.250 Francs
- H.L.M. Legrand Castel .....	180.900 Francs
- rue d'Arras .....	92.200 Francs
- H.L.M. Bois Blancs Tourville .....	94.400 Francs
- rue de Trévise .....	48.700 Francs

Total ..... 2.259.800 Francs

Arrondi à ..... 2.260.000 Francs

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution des travaux prévus,
- 2°) l'inscription d'un crédit de 1.500.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif, au chapitre 901.5 - article 235, sous l'intitulé : « Résidences des H.L.M. - Améliorations des espaces verts », suivant l'échéancier ci-après :
  - budget primitif de 1981 : 500.000 Francs
  - budget primitif de 1982 : 500.000 Francs
  - budget primitif de 1983 : 500.000 Francs.
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81/8.023 : Plantations d'arbres  
Demande de crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Chaque année, un crédit est sollicité pour la plantation d'arbres en ville.

Pour 1981, il est envisagé de retenir le programme suivant :

**1°) secteur sud**

150 arbres à 250 Francs = 37.500 Francs

**2°) voies publiques (plantation nouvelle d'arbres)**

- place Fernig
- place Saint-André
- place du Prieuré
- place Madeleine Caulier
- rue Benvignat
- rue du Professeur Langevin
- rue Jean Jaurès
- rue de la Chaude Rivière
- rue Saint-Sauveur
- Cité des Fleurs, face à l'église

Apport de terre, fourniture de l'arbre,  
plantation et tuteurage

150 arbres x 300 Francs = 45.000 Francs

A reporter = 82.500 Francs

**3°) aménagement des talus du Pont de Fives - Plantation**

1.200 arbustes x 25 Francs	=	30.000 Francs
1.200 baliveaux x 2 Francs	=	2.400 Francs
20 arbres tiges x 200 Francs à développement rapide	=	4.000 Francs
		<hr/>
	=	36.400 Francs
		<hr/>
Total	=	118.900 Francs
Arrondi à	=	<u>120.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

1°) l'inscription du crédit nécessaire aux plantations soit 120.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 901.5 - article 235 L 1, sous l'intitulé : « Plantations d'arbres » ;

2°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*

*Voir compte rendu. p. 62.*

**N° 81 / 8.024 : Aménagement de terrains  
de zone et de terrains  
communaux divers  
Demande de crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme vous le savez, certains terrains seront aménagés de façon sommaire, par un apport de terre végétale, un nivellement général et un semis de gazon.

Le programme prévu est le suivant :

**1) Terrains de la Porte de Béthune (surface 16.800 m<sup>2</sup>)**

Nivellement du terrain .....	12.000 Francs
Apport de terre végétale .....	20.000 Francs
Semis de gazon .....	33.600 Francs
	<hr/>
Total .....	<u>65.600 Francs</u>

**2) Terrains des Bois Blancs (3.000 m<sup>2</sup>)**

Apport de terre de remblais, nivellement,  
mise en forme des terres et semis de gazon

Location d'engins .....	10.000 Francs
Apport de terre végétale .....	8.000 Francs
Semis de gazon .....	15.000 Francs
Total .....	<u>33.000 Francs</u>

**3 ) Terrain municipal, avenue Armand Carrel ( 2.400 m<sup>2</sup> )**

Location d'engins .....	6.000 Francs
Nivellement, semis de gazon .....	12.000 Francs
Total .....	<u>18.000 Francs</u>

**4 ) Terrain rue du Pré Catelan (4.000 m<sup>2</sup>)**

Nivellement au bulldozer .....	30.000 Francs
Evacuation en décharge de dépôts clandestins .....	12.000 Francs
Clôture du terrain .....	4.500 Francs
Total .....	<u>46.500 Francs</u>

**5 ) Terrains délaissés de la voie de Fives**

Nivellement du terrain .....	10.000 Francs
Apport de terre végétale .....	60.000 Francs
Fourniture et semis de gazon .....	30.000 Francs
Total .....	<u>100.000 Francs</u>
TOTAL GENERAL .....	<u>263.100 Francs</u>

En accord avec votre Commission des espaces verts et de l'environnement réunie le 8 octobre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution de ces travaux,
- 2°) l'inscription, à cet effet, d'un crédit de 263.100 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 922 article 235,
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

Adopté.

Voir compte rendu.p. 62.

**N° 81 / 8025 : Aménagement des abords  
de l'Hôtel de Ville  
Demande de crédit**



MESDAMES, MESSIEURS,

Les travaux d'aménagement des abords de l'Hôtel de Ville comprennent : la construction de jardinières avec murets recouverts de dalles de même style que celui du revêtement de la place Roger Salengro ; l'une des jardinières permettra de masquer l'entrée du parking souterrain de la résidence du Beffroi.

Le coût de ces aménagements s'élève à 148.952 Francs et se décompose comme suit :

- terrassements généraux, fouilles des fondations, évacuation des déblais en décharge 260 m <sup>3</sup> × 47 Francs	=	12.200 Francs
- fondation	=	7.700 Francs
- construction	=	32.500 Francs
- revêtement des murs en dalles	=	40.320 Francs
- fourniture de terre végétale	=	7.700 Francs
- plantation (arbres + arbustes)	=	26.220 Francs
		<hr/>
Montant total H.T.	=	126.660 Francs
Montant T.V.A. 17,6%	=	22.292 Francs
		<hr/>
Montant total T.T.C.	=	148.952 Francs
Arrondi à	=	<u>149.000 Francs</u>

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'exécution de ces travaux,
- 2°) l'inscription à cet effet, d'un crédit de 149.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 901.5 - article 235, sous l'intitulé : « Aménagement des abords de l'Hôtel de Ville » ;
- 3°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81 / 8.026 : Aménagement des allées  
au cimetière de l'Est  
Poursuite des travaux  
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

La deuxième tranche des travaux relatifs à l'aménagement des allées du cimetière de l'Est est en cours d'exécution.

La troisième tranche est prévue pour 1981.

En accord avec vos Commissions des espaces verts et de l'environnement et des finances, réunies respectivement les 8 octobre et 11 décembre 1980, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- 1°) l'inscription du crédit nécessaire à la poursuite des travaux, soit 100.000 Francs, à la section d'investissement du budget primitif de 1981, au chapitre 904.90 - article 135 L, sous l'intitulé : « Aménagement des allées des cimetières - Revêtements hydrocarbonés - Terrassement et infrastructure - 2° tranche » ;
- 2°) le financement de cette dépense par voie d'emprunt.

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 62.*

**N° 81 / 9001 : COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES**

**Avenant n° 5 au contrat  
d'abonnement du réseau  
téléphonique en date du  
29 décembre 1977**

*MESDAMES, MESSIEURS,*

Par suite de la modernisation du standard téléphonique et afin de permettre l'amortissement du matériel mis à notre disposition, il a été nécessaire de conclure un contrat d'entretien d'une durée de 15 ANS avec la S.A. TELEPHONES & SIGNAUX, sise 33 RUE DE GANTOIS à LILLE (délibération n° 77 / 11 / 9024 approuvée le 7 FEVRIER 1978).

Toutefois, l'installation d'un second poste téléphonique d'intercommunication au Centre GUSTAVE ENGRAND, rendue nécessaire par mesure de sécurité en raison de l'implantation d'un bassin d'initiation à la natation, nécessite la modification de ce contrat.

En conséquence, nous vous demandons, en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 25 octobre 1980, de nous autoriser à signer l'avenant n° 5 au contrat d'abonnement du réseau téléphonique en date de 29 décembre 1977, portant la redevance mensuelle de base à 1.365,36 Francs.

La dépense sera imputée sur le Chapitre 937.7, article 6313 : « Entretien de voirie et de réseau ».

*Adopté.*  
*Voir compte rendu.p. 28.*

**VILLE DE LILLE  
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**

**AVENANT N° 5 AU CONTRAT D'ABONNEMENT DU  
RESEAU TELEPHONIQUE EN DATE DU 29/12/1977.**

Entre les soussignés :

La SOCIETE TELEPHONES & SIGNAUX, ayant son siège social 33 RUE DE GANTOIS à LILLE et représentée par son Directeur Général soussigné,

d'une part,

et,

Monsieur Pierre MAUROY, Député-Maire de Lille

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article unique :**

Suite à l'installation d'un second poste téléphonique d'intercommunication au Centre GUSTAVE ENGRAND la redevance mensuelle de location est majorée de 28,32 Francs, et se trouve ainsi portée de Francs : 1.337,04 à Francs : 1.365,36.

Il n'est rien changé aux autres clauses et conventions générales du contrat.

A LILLE, le

TELEPHONES & SIGNAUX  
LE DIRECTEUR GENERAL

MONSIEUR PIERRE MAUROY  
DEPUTE-MAIRE DE LILLE

---

Séance du Conseil Municipal du 5 février 1981

M. MAUROY <i>Pierre Mauroy</i>	M. FRISON <i>M. Frison</i>	M. BOCQUET <i>[Signature]</i>	M. DASSONVILLE <i>[Signature]</i>	
M. DEBEYRE <i>[Signature]</i>	M. COLIN <i>[Signature]</i>	M. MOLLET <i>[Signature]</i>	M. DEROSIER <i>Merrig</i>	M. THIEFFRY <i>[Signature]</i>
Mme MOREL <i>[Signature]</i>	Melle BOUCHEZ <i>[Signature]</i>	M. WINDELS <i>[Signature]</i>	M. MATRAU <i>[Signature]</i>	M. DEGREVE <i>[Signature]</i>
Mme CACHEUX <i>[Signature]</i>	M. CORNETTE <i>[Signature]</i>	M. WASSON <i>[Signature]</i>	M. GRARD <i>[Signature]</i>	M. CAMELOT <i>[Signature]</i>
M. DELCOURT <i>[Signature]</i>	M. ROMBAUT <i>[Signature]</i>	M. BOUTILLEUX <i>[Signature]</i>	M. BRIFFAUT <i>[Signature]</i>	M. CAILLIAU <i>[Signature]</i>
M. IBLED <i>[Signature]</i>	M. VIRON <i>[Signature]</i>	Mme DEFRANCE <i>[Signature]</i>	Mme DEBAENE-VANTORRE <i>[Signature]</i>	M. ETCHEBARNE <i>[Signature]</i>
M. VAILLANT <i>[Signature]</i>	M. BODARD <i>[Signature]</i>	M. COUCKE <i>[Signature]</i>	M. DURIER <i>[Signature]</i>	M. CATESSON <i>[Signature]</i>
M. BURIE <i>[Signature]</i>	Mme BUFFIN <i>[Signature]</i>	M. OLIVIER <i>[Signature]</i>	M. BESNIER <i>[Signature]</i>	M. WAVRANT <i>[Signature]</i>
Mme ESCANDE <i>[Signature]</i>	M. BERTRAND <i>[Signature]</i>	M. MARCAIS <i>[Signature]</i>	M. CHOQUEL <i>[Signature]</i>	M. SYLARD <i>[Signature]</i>
M. MERRHEIM <i>[Signature]</i>	M. BOCHNER <i>[Signature]</i>	Mlle CARBONNEAUX <i>[Signature]</i>	M. THIBAUT <i>[Signature]</i>	